

Clark renonce au projet de tenir un référendum fédéral au Québec

par Lise Bissonnette

JASPER — Le gouvernement fédéral a renoncé à toute tentative d'adopter un projet de loi lui donnant le pouvoir de tenir un référendum constitutionnel, au Québec ou ailleurs. Au terme de la réunion du cabinet fédéral restreint, à Jasper, en Alberta, le premier ministre M. Joe Clark, a confirmé que le nouveau gouvernement conservateur ne ferait revivre d'aucune façon le projet référendaire que son prédécesseur, M. Pierre Elliott Trudeau, avait présenté au Parlement l'an-

née dernière et qui était mort au feuillet des Communes avec la dissolution des Chambres au printemps.

On a cru il y a quelques semaines que le projet libéral pourrait ressusciter, car le ministre d'Etat aux Relations fédérales-provinciales, M. Bill Jarvis, avait demandé au contentieux du gouvernement de préparer un nouveau texte de loi qui tienne compte des critiques formulées par les conservateurs au moment du débat aux Communes. Mais ce n'était que mesure de précaution et non politique ferme, explique aujourd'hui le ministre,

et le cabinet a rapidement abandonné l'idée.

Le projet de référendum fédéral que M. Trudeau avait annoncé il y a un an aurait permis au gouvernement central de tenir un référendum dans une province ou dans l'ensemble du Canada sur des questions touchant à « l'unité du pays ». M. Trudeau ne faisait toutefois pas mystère du caractère « québécois » de son projet qu'il voulait avoir sous la main, disait-il, si jamais le référendum péquiste posait une question malhonnête ou confuse.

D'abord réticent parce qu'il croyait que

la généralisation éventuelle de l'exercice référendaire pourrait miner les institutions parlementaires, le PC avait pourtant semblé se raviser et même se rallier au principe, en échange d'importants amendements qui auraient mieux protégé les prérogatives des provinces.

Le nouveau cabinet fédéral a toutefois préféré renoncer à cette mesure, perçue par plusieurs comme provocatrice en cette veille de la période référendaire au Québec.

« L'ancien projet avait été conçu dans un esprit de menace », de dire hier M.

Clark.

Sauf une brève revue des relations fédérales-provinciales aux dernières heures de la réunion de Jasper, les ministres n'ont guère investi de temps dans les questions constitutionnelles, et M. Clark a refusé, durant la conférence de presse de clôture, de commenter plus avant sa stratégie référendaire.

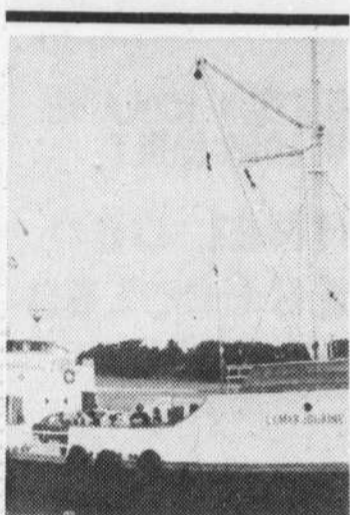
Ce sont plutôt les relations interprovinciales qui préoccupent le premier ministre. L'Ontario et l'Alberta se querellent comme frères ennemis au-dessus d'un baril de pétrole et M. Clark a décidé

de faire de la médiation. Il fera ce soir un crochet à Calgary pour y dîner avec le premier ministre albertain, M. Peter Lougheed. Et il répètera l'opération mardi prochain avec le chef du gouvernement ontarien, M. William Davis, à Ottawa cette fois.

M. Clark a tenté de minimiser le caractère d'urgence de ces réunions en rappelant qu'il rencontrerait pareillement la semaine prochaine les premiers ministres de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard. Mais ce n'est qu'hier matin

Voir page 6: Référendum

tourisme



Flâneries dans les îles

Juste au large de Montmagny, plus de 40 îles qui nous attendent pour la flânerie, la paix, la bonne table et l'air du fleuve. Du quai de Montmagny, c'est le traversier La Majoritaine, qui nous y mène.

— page 9

AU SOMMAIRE

■ Les médecins n'auront pas à dénoncer leurs patients

— page 3

■ Le défi de l'immigration: un éditorial de Michel Roy

— page 4

■ Dayan rencontre des Cisjordaniens pro-OLP

— page 7

■ Le Canadien obtient Denis Herron du Pittsburgh

— page 8

Michaud nommé délégué à Paris

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Tel que prévu et annoncé à diverses reprises au cours des derniers mois, M. Yves Michaud a été officiellement nommé hier délégué général du Québec à Paris. Il entrera en fonctions le premier octobre.

Arrêté mercredi au cours de la réunion régulière du conseil des ministres, cette nomination a été annoncée fort discrètement dans un communiqué émis en fin de journée par le bureau du premier ministre, M. René Lévesque.

Le même communiqué indique que M. Jean Deschamps, qui occupait cette fonction depuis juin 1977, rentrera à Québec sous peu. Fonctionnaire de carrière, M. Deschamps deviendra à compter du 1er octobre secrétaire général associé du conseil exécutif et sera particulièrement chargé des relations du gouvernement avec les sociétés d'Etat.

Ainsi M. Yves Michaud devient le quatrième délégué du Québec à la Maison de la rue Pergolèse, qui est certainement le poste le plus important et le plus prestigieux de la diplomatie québécoise. Outre M. Deschamps, ses prédécesseurs auront été MM. Jean Chapdelaine, qui y est resté de 1965 à 1976 et François Cloutier dont le séjour, plutôt bref, s'est étalé de l'été 1976 à l'été 1977.

En fait cette nomination confirme une tendance assez récente des gouvernements canadiens et québécois de confier le poste de Paris, haut lieu d'ingrues politiques, à des hommes sûrs.

M. Pierre Elliott Trudeau avait nommé il y a quelques années au poste d'ambassadeur du Canada à Paris un ami personnel et un ex-ministre de son gouvernement, M. Gérard Pelletier.

A quelques mois des élections générales de 1976, M. Robert Bourassa y allait à son tour d'une nomination hautement politique en confiant le poste de Paris à un ami personnel et ex-ministre de son gouvernement, M. François Cloutier.

Voilà maintenant que M. René Lévesque en fait autant et demande à un vieux compagnon de route d'aller défendre à Paris la cause gouvernementale.

Tant le premier ministre que son collègue des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, estiment que le poste de délégué général dans la capitale française est essentiellement politique et que le Québec doit donc disposer sur place d'un homme qui épouse les thèses gouvernementales et qui est prêt à les défendre dans les cercles diplomatiques parisiens.

C'est d'ailleurs pour cette raison que M. Cloutier a été rappelé dans les premiers mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir du Parti québécois comme c'est probablement aussi pour cette raison que M. Michaud sera lui aussi rappelé au Québec s'il advient que les libéraux de Claude Ryan prennent le pouvoir au prochain

Voir page 6: Michaud

Hamel achète Québecair: \$19 millions

par Michel Nadeau

M. Alfred Hamel a acquis la presque totalité des actions de la compagnie Québecair pour un montant d'environ \$19 millions. Déjà propriétaire de 22% de cette entreprise, M. Hamel a acheté mardi 71% des titres de Québecair appartenant au financier Howard R. Webster.

Québecair retourne ainsi entre les mains de financiers francophones après avoir été durant 15 ans la propriété de M. Webster qui l'avait acquise de la famille Brillant, de Rimouski.

Lors d'une conférence de presse, M. Hamel a invité hier tous les groupes intéressés à la fusion Québecair-Nordair à négocier autour d'une table la mise au point d'une stratégie commune pour regrouper les opérations des deux transporteurs québécois.

L'homme d'affaires de Saint-Félicien remporte ainsi la première manche dans un conflit qui est loin d'être terminé entre deux clans bien distincts. D'un côté, M. Hamel et les dirigeants de Québecair, appuyés financièrement par les Caisses populaires, veulent conserver l'initiative de la fusion Québecair-Nordair que revendiquent également le président de Nordair, M. A. F. Lizotte, et ses cadres supérieurs qui ont l'appui financier des Caisses d'entraide et de son président, M. Jacques Gagnon.

L'ironie de cette querelle est que tous les membres des deux groupes partagent exactement les deux mêmes objectifs prioritaires: aucun actionnaire ne devra détenir la majorité des actions de Québecair-Nordair et le contrôle de la nouvelle compagnie doit demeurer au Québec.

Cependant la fusion de deux entreprises similaires soulève des conflits au niveau des cadres supérieurs qui veulent que ce soit leur compagnie qui « avale » l'autre. Voilà pourquoi aussi bien M. Lizotte que M. Hamel désire être le fédérateur des intérêts multiples dans cette affaire. Qui passera à l'histoire (et conservera le fauteuil de président de la future compagnie) pour avoir réalisé le mariage de l'air au Québec?

Personne ne peut songer à prendre

le contrôle de la nouvelle compagnie qui naîtrait de la fusion de Québecair, Nordair et éventuellement Eastern Provincial Airways (EPA). Le regroupement de ces trois compagnies coûtera au bas mot \$80 millions, soit \$30 millions pour Nordair, \$20 millions pour Québecair et \$12 millions pour EPA, la compagnie des Maritimes. Si une moitié de cette somme peut être financée par des emprunts, il faut compter \$30 millions en actions.

Or, ni M. Hamel, ni les employés de Nordair ou Québecair ne sont prêts à investir une somme de \$15 millions pour avoir 51% des actions. Les deux fédérations de caisses d'épargne ne souhaitent pas être majoritaires en raison de leur faible connaissance de cette industrie.

Cette lutte permet cependant de faire monter les enchères. Ainsi, la semaine dernière, M. Hamel et son groupe déposait une offre d'achat devant M. Webster sans savoir qu'au même moment M. Gagnon présentait, lui aussi, une proposition au financier montréalais, propriétaire de l'hôtel Windsor où se tenait hier la conférence de presse de M. Hamel.

Hier, les Caisses d'entraide avaient délégué un « observateur » à la conférence de presse de M. Hamel.

En cas de désaccord entre les divers groupes, M. Hamel a déclaré hier qu'il songerait à demander à Ottawa la nomination d'un médiateur spécial pour réconcilier les intérêts des intéressés québécois.

La fin de cette querelle entre deux hommes d'affaires du Lac-Saint-Jean, deux fédérations de Caisses d'épargne et les « managements » de deux compagnies aériennes pourrait permettre aux deux entreprises d'améliorer le service. Parmi les problèmes actuels, M. Hamel a rappelé hier que pour des raisons techniques, le F-27 de Québecair (qui peut accueillir ordinairement 37 personnes) ne peut quitter la piste de Gaspé avec plus de 22 passagers. Et ce, par temps clair seulement.

Pour hâter un peu les préparatifs du mariage tant souhaité, M. Hamel a décidé de peindre ses avions aux couleurs de la nouvelle compagnie. La carlingue des jets de Québecair aura

Voir page 6: Hamel



Le président de Québecair, M. Alfred Hamel, à droite, détient maintenant la majorité des actions de cette compagnie. Hier, en compagnie de M. Lionel Chevrier, à gauche, et de M. Guy Bernier, président de la Société d'investissements Desjardins, il a fait part de ses projets. (Photo Jacques Grenier)

Les films du monde

Un début de festival mouvementé

par Nathalie Petrowski

Le jet-set international tout comme le premier ministre René Lévesque ont invité à venir inaugurer le troisième festival des films du monde de Montréal, n'étaient pas au rendez-vous. A leur place, le ministre Claude Charron, représentant du gouvernement québécois, quinze voitures de police et une trentaine de manifestants faisant partie d'un regroupement de réalisateurs, de techniciens et de producteurs québécois venus dénoncer « l'élitisme du colonel Losique » à l'entrée de la salle Maisonneuve. Un début de festival plutôt mouvementé qui a failli tourner au vi-

Voir page 6: Festival

Cuba dénonce violemment la Chine et les États-Unis devant les non-alignés

LA HAVANE (AFP) — La conférence des ministres des Affaires étrangères des non-alignés a été marquée d'entrée de jeu par une virulente attaque contre « l'impérialisme américain » et « son allié, la Chine ».

C'est le ministre des Affaires étrangères cubain, M. Isidororo Malmierca, président de cette conférence préparatoire à la réunion des chefs d'Etats, prévue le trois septembre, qui a donné le ton en dénonçant les effets de l'impérialisme et du

colonialisme dans le monde et l'exploitation des richesses du tiers monde par les pays nantis.

M. Malmierca a en particulier dénoncé les méfaits de l'impérialisme américain au Proche-Orient, affirmant que le « traité de paix séparé entre l'Egypte et Israël divise le monde arabe et porte atteinte aux droits des Palestiniens ».

M. Boutros Ghali, ministre des Affaires étrangères égyptien qui se trouvait dans la salle, est resté impassible devant ces

accusations contre son pays. L'assistance a poliment applaudi ce discours militant où Cuba s'est défendu de vouloir diviser le non-alignement.

Une quarantaine de ministres des Affaires étrangères sur près de quatre-vingt-dix Etats représentés étaient rassemblés dans la salle octogonale quand la première réunion de cette conférence a été ouverte. Le siège du Cambodge est resté vacant: c'est l'une des querelles principales de ce sommet.

C'est le ministre des Affaires étrangères du Sri Lanka, président sortant de cette conférence, qui a donné la parole au ministre cubain. Ont parlé ensuite pour remercier Cuba, Carlos Ozores, ministre des Affaires étrangères du Panama, au nom de l'Amérique latine, celui du Libéria, Cecil Denis, pour l'Afrique, et enfin Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, pour les pays d'Asie.

M. Kaddoumi a assuré que les Palestiniens poursuivraient leur lutte contre le sionisme et les Etats-Unis pour « annuler » l'accord « capitulaire » égypto-israélien qui, selon lui, « constitue une menace pour cette région et le non-alignement ».

Par ailleurs, le maréchal Josip Broz Tito, 87 ans, chef de l'Etat yougoslave, ar-

Voir page 6: Cuba

Les 100 jours de l'opposition

1) Enfin le temps de penser

par Michel Vastel

OTTAWA — L'été s'est finalement mieux passé que prévu pour les libéraux fédéraux, malgré leur cuisante défaite du 22 mai, partout ailleurs qu'au Québec. On a même l'impression, après cent jours d'opposition, qu'ils ne sont pas fâchés de l'aventure qui vient de leur arriver.

Le 14 juin, au premier caucus national, leur chef M. Pierre Trudeau, avait tranché entre les faucons — qui voulaient tout de suite partir en guerre contre le gouvernement minoritaire de M. Joseph Clark — et les colombes, qui voulaient se donner le temps d'une profonde réflexion.

« Le temps est à l'écoute et à la réflexion, et non aux actions d'éclat », avait laissé tomber M. Trudeau, annonçant que lui-même s'effacera de la scène politique pour l'été.

L'intelligence du chef libéral aura été de créer une série de 21 groupes de travail à l'intérieur de son caucus. L'esprit dans lequel M. Trudeau créait ces comités, il l'expliquait récemment dans une lettre personnelle aux dirigeants de son parti: « Le fait d'être dans l'opposition rend désormais possible des choses qui ne l'étaient pas auparavant. Cela nous donnera en particulier la chance de consacrer plus de temps à échanger entre nous nos idées et nos expériences ».

Après quelques semaines de fonctionnement, et une ou deux réunions au moins pour chacun des comités, les avan-

tages sont déjà évidents.

■ Les députés, en particulier ceux qui n'occupaient aucune responsabilité ministérielle, se sont retrouvés, enfin, occupés. « On travaille avec beaucoup plus d'enthousiasme, explique un nouvel élu et nous sommes même moins découragés que les anciens ministres ». Chaque député siège sur deux ou trois comités, il a été finalement tenu occupé pendant une bonne partie de l'été à se familiariser avec ses nouveaux dossiers. L'avantage, non le moindre, fut de leur éviter de sombrer dans la morosité inévitable après une défaite. Il y a bien quelques députés du Québec, en particulier quelques anciens ministres, qui se croient encore au pouvoir parce qu'ils ont balayé leur province et qui sont partis boudier dans quelque chalet des Laurentides ou motel de la Flo-

ride. Mais la majorité en particulier en dehors du Québec, s'est vite remise au travail. Et certains qui, le 23 mai, fanfaronnaient en annonçant qu'ils partaient à la pêche, ont finalement été parmi les plus actifs.

■ Le travail en comités est essentiellement un travail d'équipes. Contrairement à la tradition du cabinet fantôme, on ne perpétue l'isolement du pouvoir propre aux membres du cabinet, le comité oblige ces anciens vedettes du parti à travailler avec leurs collègues. Cette initiation au travail en équipe a peut-être contribué, plus qu'on ne le pense, à souder le caucus national, malgré quelques tiraillements à l'intérieur du caucus québécois. Qui plus est, elle a permis une intégration rapide des nouveaux élus, tout de suite en con-

Voir page 6: Opposition

chez VITO

Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges Montréal

Rôtisserie

Au Poulet Doré
340 est. rue Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Un bureau d'avocat incendié par des terroristes acadiens

MONCTON (PC) — Un mouvement protestataire, s'identifiant sous le nom de « Cellule Beaubassin », affirme être responsable d'un incendie qui a détruit de nombreux documents dans les bureaux de l'avocat Léonide Cyr, à Moncton.

Me Cyr est procureur des autorités fédérales dans la controverse touchant actuellement les expatriés du parc fédéral Kouchibouguac.

La « Cellule Beaubassin » a revendiqué cet attentat dans un communiqué transmis au journal *L'Évangéline*. Rédigé dans un très mauvais français, le communiqué, sur la foi d'un appel anonyme, a été retrouvé dans une cabine téléphonique à l'intérieur d'un édifice de l'Université de Moncton.

Le communiqué affirme que l'attentat « constitue une menace pour ce rapace de Cyr et toutes les autres personnes qui se sont salées les mains dans l'affaire Kouchibouguac. »

Les auteurs affirment qu'ils « aussi longtemps que les

expropriés n'auront pas leurs terres, la Cellule Beaubassin va agir de plus en plus souvent, et de plus en plus violemment. »

Ils ajoutent que la population n'a rien à craindre mais les autorités doivent demeurer sur leurs gardes. « Si les autorités décident d'expulser par la violence les expropriés qui occupent leurs terres, nous promettons de répondre avec violence, en faisant deux fois plus de victimes du côté du gouvernement. »

Le communiqué se termine par les mots « Vive Kouchibouguac libre, vive l'Acadie libre. »

La « Cellule Beaubassin » s'était déjà manifestée le 2 février 1978. Elle avait alors émis un communiqué appuyant une action exécutée par un autre groupe, contre le Centre de main-d'œuvre de Saint-Quentin.

Par ailleurs, un porte-parole du service des incendies de Moncton a révélé que l'incendie dans le bureau de Me Cyr avait surtout détruit des documents, sans faire de dégâts

considérables. Les pompiers ont constaté qu'une fenêtre du bureau avait été brisée. Les flammes ont été rapidement circonscrites.

Les enquêteurs n'ont pas encore déterminé la cause exacte de l'incendie.

Rejoint par téléphone, Me Cyr a déclaré qu'il ne comprenait pas les raisons d'une telle action: « Je n'ai qu'assumé mon rôle d'avocat, dans une cause civile à la demande du gouvernement fédéral. »

Il a ajouté qu'il s'est toujours refusé à faire quelque déclaration que ce soit sur les expropriés et qu'il a toujours voulu les aider: « Je suis là pour défendre les pauvres et les riches. Les expropriés sont des humains comme les autres et j'ai voulu que ces gens soient traités comme tous les citoyens. »

Ancien député provincial de Moncton, Me Cyr s'est refusé à tout autre commentaire, affirmant qu'il était encore sous le choc des événements.

Les professionnels dénoncent les licenciements

Bref débrayage au cégep de Montmorency

par Paule des Rivières

Le premier débrayage scolaire de la saison a eu lieu hier matin au cégep de Montmorency, où que les professionnels de l'institution ont protesté contre l'abolition de sept des 18 postes qu'ils y détenaient au printemps.

Cet arrêt de travail, déclenché dès la deuxième journée de cours au collège de Laval, a perturbé les activités jusqu'à midi et les enseignants ont très majoritairement respecté les lignes de piquetage dressées devant le cégep. Le syndicat des professionnels (CSN) n'a pas, pour l'instant prévu d'autres débrayages mais a fait savoir à la direction qu'il n'effectuera pas de travail en temps supplémentaire.

Les parties syndicales et patronales ne s'entendent pas sur le sens à donner aux clauses de la convention collective traitant des coupures d'effectifs. Le syndicat soutient que la direction n'avait pas le droit d'invoquer les prévisions de clientèle quand elle décida en mai dernier de chambarder les postes des professionnels, de

mettre un employé à pied et six autres, qui avaient leur sécurité d'emploi, en disponibilité.

Ces six personnes ont un salaire garanti pour un an et devront, à la fin de l'année accepter le poste qui leur sera offert ailleurs. Deux de ces six professionnels ont été réembauchés par le collège mais affectés à d'autres tâches. Les professionnels remplissent une série de tâches incluant l'animation, la consultation et l'assistance technique.

Le syndicat trouve que la baisse de 200 étudiants — de 2,400 à 2,200 — ne justifie pas la disparition de sept des 18 postes de professionnels du collège et le président, M. Serge St-Martin, a déclaré hier au DEVOIR qu'une enquête effectuée auprès des 26 cégeps lui avait confirmé que le collège de Laval se retrouvait avec un des ratios professionnel/étudiants les plus bas. Le président du syndicat ne nie pas que les temps sont durs mais n'aime pas le choix de l'administration du collège.

Quant au directeur général du cégep, M. Denis Latour, il

croit que le débrayage d'hier matin était « tout à fait farfelu ».

Il explique la décision du collège de réduire les effectifs professionnels par la baisse de la clientèle mais aussi par les restrictions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation qui ne favorise pas l'indexation des dépenses. En remerciant des gens qui ont leur sécurité d'emploi, le cégep n'a plus à les payer à même son budget puisque c'est le gouvernement qui, à même une autre enveloppe, s'occupe du salaire des délogés. Toute cette opération de « rentabilité » nécessite des changements dans l'organisation du cégep, admet M. Latour.

Un adolescent de 15 ans, qui était seul au domicile de ses parents, mardi soir, a été abattu d'une balle de calibre .22 par un ou plusieurs cambrioleurs, à Delson, en banlieue de Montréal.

La victime, Robin Simard, seul enfant de M. Et Mme Robin Simard Léonce Simard, a quitté son domicile en courant et en criant « Aidez-moi, aidez-moi, je vais mourir ».

C'est un voisin, M. Kenneth Epps, âgé de 59 ans, qui a aperçu le garçonnet le premier et qui lui a porté secours. L'enfant fut transporté d'urgence à l'hôpital où il a succombé 10 heures plus tard. Il avait été blessé au ventre.

Meurtre d'un adolescent

Chasseurs de primes : sachez chasser ce 6/36!

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar



\$150,000 pour les deux enfants de la mère assassinée ?

par Bernard Morrier

Un chauffeur de taxi de Saint-Léonard, M. Claude McSweeney, vient de réclamer \$150,000 de la succession du mari de son ex-épouse, pour les dommages que les deux enfants de celle-ci auraient subis, le 3 juillet dernier, quand elle fut abattue en même temps que sa mère, dans une maison de Saint-Hubert.

Dans sa requête, McSweeney explique que, le 27 juillet dernier, il avait eu la garde légale des deux enfants nés de son mariage avec Gisèle Caza. Le couple avait divorcé en octobre 1977, tandis que l'épouse se remariait, en novembre 1978, à Jean-Paul Sicotte.

Apparemment, depuis 1979, Mme Caza-Sicotte, se disant fatiguée des sévices corporels que lui aurait fait subir son deuxième mari, avait avisé celui-ci de son intention de divorcer et était allée vivre avec sa mère, Mme Rita Lacroix, à Mascouche.

Mais, le 3 juillet dernier, Sicotte trouvait le moyen d'attirer son épouse et sa belle-mère au domicile de Saint-Hubert, où, dès leur arrivée, il aurait fait feu sur elles, tuant toutes les deux, pour ensuite s'enlever la vie.

Dans sa requête, M. McSweeney allègue qu'en sa qualité de tuteur des deux enfants mineurs de son ex-

épouse, il est en droit de réclamer pour ceux-ci un montant global de \$150,000 pour les dommages moraux subis par la perte de leur mère. Et comme c'est Jean-Paul Sicotte qui est responsable de ce malheur, c'est donc à sa succession qu'il demande de payer le tout.

LA TRANSPLANTATION DE CHEVEUX VIVANTS:
AUCUN RISQUE DE REJET

LA PRÉVENTION ET LA CORRECTION CHIRURGICALES DE LA CALVITIE SONT MAINTENANT POSSIBLES



Docteurs Bernard Blanchard md et Guy Blanchard md \$1.50

LES ÉDITIONS B.G.B.
94 est boul. HENRI-BOURASSA
MONTREAL H3L 1B5
Tél.: 382-5565

Traducteurs et réviseurs

(ou professionnels avec expérience en traduction)

- Génie (toutes les branches)
- Droit
- Finances
- Autres.

Faire parvenir votre curriculum vitae, au:

Dossier 3208
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Québec,
H3C 3C9

Centre de Services Sociaux Ville Marie



Opérateur - Programmeur

Poste d'une durée de six mois
Pouvoir opérer les ordinateurs IBM S32 et S34 et faire la programmation RPG II.

Veuillez communiquer avec

Eileen Shore
Centre de services sociaux
Ville Marie
Tél.: 989-1885

REPRÉSENTANT

Nous recherchons une personne pas comme les autres ... pour s'associer à une compagnie pas comme les autres...

Exigences minimales: 25 à 45 ans, marié, 12 ans de scolarité, énergique, ambitieux, bon jugement. Programme de formation intensif entièrement donné par la compagnie. Expérience de la vente non nécessaire. Revenu garanti plus boni et allocations de dépenses. Nos représentants du Québec ont eu une moyenne de revenus en 1978 excédant \$32,000.

Toute réponse tenue confidentielle. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3160
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9



Informatech
France-Québec

De type paragouvernemental, notre organisme qui possède une expérience et une place prépondérante dans le domaine de la diffusion de l'Information Scientifique et Technique de langue française au Québec est à la recherche

d'un(e)
AGENT D'INFORMATION

afin de développer et de coordonner la diffusion de l'information à l'intention de notre clientèle.

POSTE: À MONTRÉAL

FONCTION:
Sous l'autorité de la Direction Générale, l'Agent d'Information agit à titre de conseiller technique auprès de chacun des services. Il compile, analyse et fait la synthèse des sources d'informations externes, utiles aux besoins de l'organisme. Il rédige des rapports et documents devant faire l'objet d'une diffusion externe et interne.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire approprié au poste, et minimum de trois (3) années d'expérience. Le candidat idéal présentera une aptitude particulière à la rédaction de textes spécialisés. En outre, il témoignera de relations privilégiées avec les organes d'information.

TRAITEMENT:
Selon l'expérience et les qualifications du candidat. Programme complet d'avantages sociaux.

Toute candidature sera traitée confidentiellement et les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 15 septembre à:

Daniel Carroué
Directeur Général Adjoint
Informatech France-Québec
C.P. 160, Place Bonaventure
Montréal, H5A 1A7

DIRECTEUR RÉDACTEUR

En prévision de la retraite prochaine du directeur rédacteur, une revue commerciale rédigée et publiée mensuellement à Montréal depuis 1939, est à la recherche d'un directeur rédacteur. Le poste exige la rédaction d'éditoriaux pertinents au domaine des pièces automobile de remplacement. Facilité d'adaptation de textes de l'anglais au français. Préférence à tout postulant avec expérience de la mise en page, de la préparation d'une maquette et de la photo.

Toute réponse traitée confidentiellement.
Postez votre curriculum vitae, à:

Publications Commerciales françaises Ltée,
5020, de Salaberry,
suite 3,
Montréal, Québec,
H4J 1H9



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT SERVICE DE RECHERCHE

Il existe des postes vacants pour des économistes au Service de recherche: dans l'un des cas, l'économiste devra avoir une formation dans le domaine des ressources naturelles. Les fonctions consistent à préparer des travaux de recherche pour les membres des deux Chambres du Parlement, des comités et des délégations parlementaires.

Les nominations se feront dans l'échelle de salaire \$17,065 - \$26,197 suivant les qualifications et l'expérience. Les candidats devront posséder une maîtrise dans le domaine approprié et une expérience reliée. L'habileté à travailler dans les deux langues officielles est souhaitable.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et des noms, adresses et numéros de téléphone de trois répondants, doivent être adressées au:

**Directeur adjoint de l'administration et du personnel,
Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, Ontario,
K1A 0A9**

et nous parvenir au plus tard vendredi le 21 septembre 1979.
(Concours ouvert également aux hommes et aux femmes)

POSTE OUVERT AUX FEMMES ET AUX HOMMES

AGENT DES RELATIONS DU TRAVAIL

Notre association d'employeurs, oeuvrant dans le domaine de l'éducation, est à la recherche d'une personne ayant de l'expérience dans les relations du travail afin de combler de poste permanent dans le secteur du personnel non-enseignant.

LE POSTE:
Immédiatement après son engagement, l'Agent des relations du travail représentera notre Association à l'une ou l'autre des tables de négociations provinciales où des pourparlers sont présentement en cours. Suite à la signature de ces conventions collectives, la personne assistera les membres de l'Association dans l'interprétation et l'application des conventions. Le candidat choisi aura également certaines responsabilités dans des domaines connexes tels que l'arbitrage des griefs et la classification.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Les candidats doivent posséder une expérience pertinente dans la négociation des conventions collectives ou l'administration de celles-ci. La personne choisie doit faire preuve d'initiative, s'adapter facilement au travail en groupe et posséder une bonne connaissance orale et écrite du français et de l'anglais. Des études connexes à ce domaine pourront compenser pour un manque d'expérience.

RÉMUNÉRATION:
La rémunération sera proportionnelle à l'expérience et aux qualifications du candidat. De plus, nous offrons d'excellents avantages sociaux et des possibilités d'avancement.

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae avant le 10 septembre à la:

Quebec Association of Protestant School Boards
3647 rue Peel
Montréal, Québec
H3A 1X1

Compétence de monsieur David Wadsworth



COMMISSION SCOLAIRE DU LONG-SAULT

PERSONNEL DE CADRE DES ÉCOLES

OFFRE D'EMPLOI (2e concours)

POSTE:
Directeur d'école polyvalente secondaire classe III (enseignement général et professionnel Sec. II à V).

ENDROIT:
Polyvalente Lavigne, Lachute.

DATE D'ENTRÉE
EN FONCTION: OCTOBRE 1979

QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme universitaire terminal de 1er cycle - 16 ans de scolarité dans un champ de spécialisation approprié. Autorisation personnelle permanente d'enseigner du M.E.Q.

Huit (8) années d'expérience pertinente, dont trois (3) dans un emploi de cadre au secondaire.


SALAIRE:
Selon l'Arrêté en Conseil 2902-77 du M.E.Q.

NO. DU CONCOURS: DES-790824

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 21 septembre 1979 à l'adresse suivante:

Commission scolaire du Long-Sault
A/S Services du personnel
189 rue Mary,
Lachute, (Québec)
J8H 2C3

N.B. Prière de mentionner le numéro du concours sur l'enveloppe.



Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

TECHNICIEN-GRAPHISTE

Le Service des relations publiques de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée est à la recherche d'un candidat qui pourrait se joindre à son équipe de communications.

FONCTIONS

- Responsable de la photo-composition des textes destinés à la publication du journal Le Lingot, des brochures, fascicules et autres communications écrites de SécAl au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Responsable du montage des pages des publications pré-citées;
- Responsable de l'inventaire des fournitures nécessaires à la photo-composition.

EXIGENCES

- Le candidat sera préférablement détenteur d'un diplôme d'études collégiales en communications graphiques. Une expérience pertinente serait un atout.
- Il sera aussi familier avec les caractères et mesures typographiques, les techniques de montage des pages de journaux.
- Dynamisme et sens de l'initiative.
- Aptitude à travailler en équipe.

SALAIRE

- Selon expérience et qualifications.

ENDROIT

Usines de Jonquière, Service des relations publiques, Jonquière (secteur Arvida)

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 14 septembre 1979 à:

Monsieur Raymond Arcand
Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Case postale 370
Jonquière (secteur Arvida)
G7S 4K9

Maisons d'enseignement

Atelier d'expression plastique

- Peinture à l'huile.
- Histoire de la peinture.
- Sculpture.
- Fabrication de masques.
- Gravures sur bois.
- Techniques de matérialisation.

POUR INFORMATIONS: de 13 heures à 20 heures.
Tél.: 524-6871
Mlle Laroche



Cours autodidactique de français écrit

Écrire sans faute
Lettres, rapports, procès-verbaux, memos, notes

Sans aller à l'Université
L'Université vient à vous par courrier

Sans perdre de temps
Le café est un cours individualisé et informatisé (aucun diplôme n'est requis pour l'inscription)

Date limite d'inscription
21 septembre 1979

Téléphoner à: (514) 343-7393 ou envoyer le coupon-réponse à:

Université de Montréal
Café

C.P. 6211, succursale A
Montréal, (Québec)
H3C 3Y9

Je désire recevoir les renseignements et le formulaire d'inscription.

Nom/prénom _____

Adresse _____

D-31-8-79

Le sondage du CROP sera publié vers la fin septembre

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Les résultats du sondage CROP commandé par le gouvernement du Québec pour connaître la perception qu'ont les Québécois des relations fédérales-provinciales seront publiés vers la fin de septembre, a affirmé hier le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Or après avoir crié au scandale parce que le gouvernement avait commandé ce sondage, voilà que les partis d'opposition ne sont même plus intéressés à en connaître les résultats.

Cette attitude, pour le moins surprenante en régime parlementaire, a été clairement adoptée hier tant par le député libéral de Laurier, M. André Marchand, que par son collègue unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, qui ont à tour de rôle affirmé ne pas être intéressés à connaître les résultats de cette consultation.

En fait, ces deux députés, qui participaient à une séance de la commis-

sion parlementaire des engagements financiers, où M. Morin était appelé à défendre le bien-fondé de ce sondage, ont expliqué que le questionnaire était trop partisan et que les réponses des citoyens étaient par conséquent sans valeur.

Aux yeux de MM. Marchand et Fontaine, ce sondage ne sert qu'à permettre au gouvernement de mettre au point une question référendaire qui ait le moins de chance d'être battue et n'a donc pas de valeur scientifique.

Ils ont tous deux reproché au gouvernement d'avoir utilisé les fonds publics à des fins partisans et d'avoir notamment négligé d'inclure dans le questionnaire des questions relatives au fédéralisme renouvelé.

L'opposition a par ailleurs tenté, par un fastidieux chassé-croisé de dates, de prouver que M. Morin avait menti en affirmant au mois de mai dernier que son gouvernement n'avait pas commandé de sondage alors que, quelques jours plus tard, il demandait effectivement au Centre de recherche

sur l'opinion publique (CROP) de préparer cette consultation.

Il ressort de cet interrogatoire que le ministre a sans aucun doute péché par omission mais que, dans les faits, il n'a pas comme tel menti aux députés.

Pour le reste, la séance d'hier n'aura pas permis d'apprendre grand-chose de neuf. M. Morin a ré-expliqué que ce sondage contenait une centaine de questions, qu'il avait été administré auprès de 1000 répondants entre le 6 juin et le 6 juillet dernier, et qu'il coûtait environ \$60.000.

Pour l'instant, c'est M. Edouard Cloutier, un spécialiste de ce genre de questions, qui analyse les résultats et prépare le rapport qui sera rendu public.

Le ministre a enfin affirmé que le fait de dévoiler publiquement les résultats de cette consultation lui enlevait tout caractère partisan et qu'il aurait été bien plus nuisible à la démocratie que ce sondage, eut été payé par le Parti québécois et qu'on en eut gardé les résultats secrets.

La réforme du code de la route

Les médecins n'auront pas à dénoncer leurs patients

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, est disposé à modifier, et même à retirer s'il le faut, l'article 19 de son avant-projet de réforme du code de la route qui oblige un médecin et un optométriste à signaler au directeur du Bureau des véhicules automobiles toute déficience susceptible de rendre son patient inapte à conduire un véhicule automobile.

C'est ce que le ministre a lui-même déclaré hier en commission parlementaire devant la farouche opposition manifestée par la Corporation professionnelle des médecins contre ce qu'elle a décrit comme une mesure contraire aux intérêts de la médecine.

Le président de l'organisme, le Dr Augustin Roy, affirme que l'article proposé fait de chaque médecin de la province « un inspecteur délateur au service du Bureau des véhicules automobiles ».

M. Lessard a reproché aux médecins de faire volte-face et « d'avoir attendu à ce matin pour signifier votre désaccord ». M. Lessard a fait état d'une lettre signée par le Dr Roy, au nom du Collège des mé-

decins, en date du 31 août 1977, confirmant l'appui de cet organisme au projet d'inclure une telle mesure dans le futur code de la route.

« N'oubliez pas que c'est avec votre consentement que nous avons inclus cet article », a insisté le ministre, visiblement irrité par l'attitude de son interlocuteur.

Le Dr Roy a protesté que son groupe était en droit de modifier sa pensée et que de toute façon le texte tel que formulé dans le projet de réforme avait une portée élargie par rapport au texte soumis en consultation.

L'article 19 stipule qu'un médecin ou un optométriste doit informer le directeur général du nom, de l'adresse, de la date de naissance et, dans le cas du médecin, du diagnostic clinique de tout patient de 16 ans ou plus atteint d'une maladie visée au guide médical ou, dans tous les cas, lorsqu'il a des raisons sérieuses de croire, sur le plan médical, que ce patient peut constituer un risque en conduisant un véhicule routier.

La référence au guide médical constitue, pour le Dr Roy, un élargissement im-

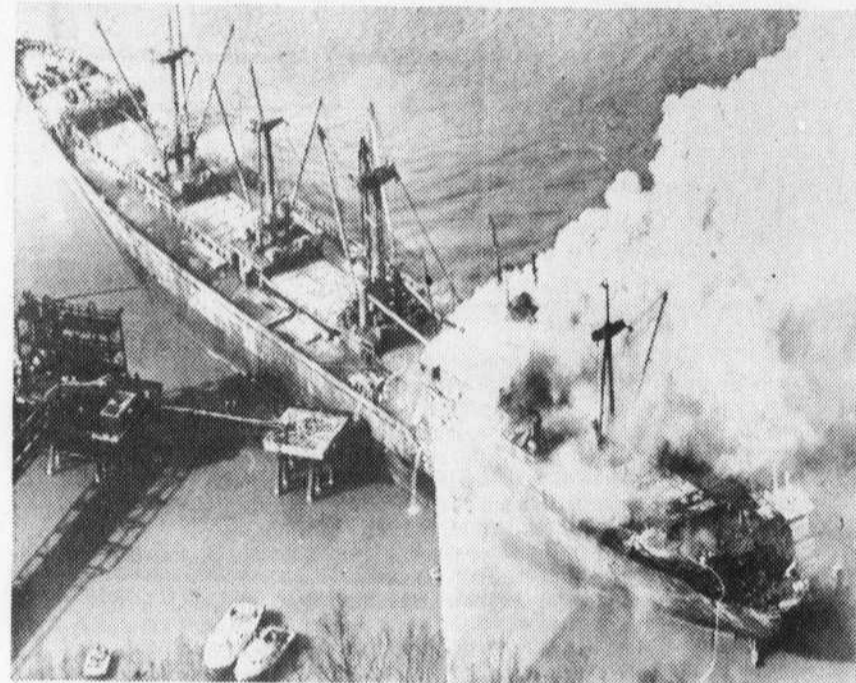
portant de la portée de la disposition contenue dans le code actuel.

Répétant que son groupe était prêt à collaborer avec le Bureau des véhicules automobiles au nom de l'intérêt public, le Dr Roy a suggéré la formation d'un comité consultatif — gouvernement, médecins, optométristes — pour cerner le sujet.

La Corporation professionnelle des optométristes, pour sa part, accepte de faire passer l'intérêt public avant l'intérêt privé du patient, comme l'a souligné son porte-parole, le Dr Michel Denault.

« Nous serions en faveur d'une déclaration obligatoire limitée à des risques clairement identifiés », a déclaré M. Denault. Selon M. Lessard, la disposition qui existe dans le présent code de la route a amené les médecins à produire une centaine de déclarations par année.

« Compte tenu des 3.5 millions d'automobilistes, il ne s'agit pas d'une moyenne très impressionnante », a observé le Dr Roy, convaincu qu'il existe d'autres moyens plus efficaces pour enrayer le fléau des pertes de vie sur les routes.



Le cargo péruvien Inca Tupac Yupanqui brûlait hier sur le Mississippi près de la raffinerie de Good Hope (Louisiane), après être entré en collision avec trois barges remplies de gaz butane amarrées au quai. Vingt-neuf personnes, des marins du cargo et des hommes travaillant tout près, ont été brûlés, dont une dizaine très grièvement. Plusieurs marins sont également portés disparus. (Photolaser AP)

La SAQ, N.-D.-des-Neiges, etc.

Plusieurs dossiers retardés par les grèves au palais de justice

Les activités, tant dans les cours civiles que criminelles, au palais de justice, ont été considérablement réduites hier, plusieurs membres de la fonction publique s'étant joints au mouvement de débrayage amorcé la veille par quelque 170 personnes affectées au pluriel, aux caisses et dossiers, au secrétariat criminel, ainsi qu'aux rôles civils et criminels. Hier, on comptait plus de 300 personnes

impliquées dans cet arrêt de travail, y compris 120 secrétaires judiciaires (ex-greffiers), 20 sténographes, 25 employés préposés aux salles de contrôle de l'enregistrement mécanique, qui n'étaient pas à leur poste.

Même si le personnel cadre a tenté d'assurer les services essentiels, à la Cour familiale, aux comparutions criminelles et à la Cour supérieure, plusieurs causes

ont dû être remises, tandis que nombre d'avocats, témoins ou accusés en liberté se sont vu attribuer de nouvelles dates pour la procédure les intéressant.

Ce qui crée le plus de problèmes, selon le directeur des greffes, M. Georges Lande, ce sont les dossiers qui ne sont pas mis à jour, car habituellement 4.000 procédures par jour sont acceptées. La confection des rôles pose également un problème sérieux mais celui-ci pourrait s'aggraver encore plus si l'arrêt de travail dure un ou deux jours de plus, comme c'est prévu pour aujourd'hui et mardi prochain.

Normalement, l'appel du rôle pour les affaires criminelles, impliquant des personnes incarcérées, était prévu pour aujourd'hui, mais on estimait hier que le tout devrait être reporté, notamment pour des raisons de sécurité, même si les gardiens ne sont pas impliqués dans ces débrayages à la chaîne. On craignait également hier qu'un certain nombre d'enquêtes préliminaires et de procès doivent être reportés, à la suite de ces mesures de pression.

Bien que les services essentiels puissent être maintenus durant un certain temps, ce qui permettrait le fonctionnement d'une dizaine de salles d'audience, contrairement aux 80 en temps normal, les grévistes ne sont pas sans savoir qu'à la longue, les activités pourraient devenir complètement paralysées, si l'arrêt de travail allait se poursuivre durant quelques jours encore.

L'été, aucun procès avec jury n'a lieu, mais une bonne quantité était prévue pour le mois de septembre et, hier, on ne savait pas trop ce qui pourrait survenir de ce côté.

Déjà hier, trois causes civiles importantes ont dû être reportées à une date indéterminée, telles des demandes d'injonction de la Société des alcools du Québec (SAQ) contre ses employés, de la Fraternité des policiers contre la Communauté urbaine de Montréal et des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Neiges contre la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Voir page 6: Palais

La Clinique des jeunes est mise sous tutelle

par Marie Laurier

La Clinique des jeunes de Montréal, rue Sainte-Famille, a été provisoirement mise sous tutelle hier par la direction du CLSC-Métro.

A l'issue d'une réunion du conseil d'administration, mercredi soir, on procédait, au déménagement immédiat de quelque 18.000 dossiers de cette clinique fondée en 1968 et qui s'occupe de problèmes sociaux et médicaux concernant la contraception, l'avortement, les maladies vénériennes, l'homosexualité, etc.

Cette décision n'a guère été prise par les huit employés de la clinique — conseillers et techniciens sociaux, infirmière et réceptionniste — qui s'interrogeaient encore hier soir sur les motifs véritables de cette soudaine irruption des autorités dans leurs locaux.

Mme Denise Béique, directrice générale du CLSC-Métro, a expliqué au DEVOIR qu'il devenait nécessaire, voire urgent de procéder au déménagement des dossiers « pour en préserver leur confidentialité ». A l'heure actuelle, a-t-elle indiqué, ils sont en lieu sûr dans les locaux du CLSC de la station de métro Guy et c'est à cet endroit que les patients de la Clinique des jeunes de la rue Sainte-Famille doivent se présenter « jusqu'à nouvel ordre ».

La directrice générale s'est toutefois catégoriquement refusée à préciser le motif véritable du transfert des classeurs, se contentant de répéter à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'un « conflit d'intérêts dont la gravité commandait la décision prise par le conseil d'administration ».

Par ailleurs, un comité ad hoc a été constitué parmi les membres du conseil d'administration du CLSC-Métro pour approfondir toutes les données de ce problème délicat et faire les recommandations qui s'imposent, « tout en espérant ne pas élabousser de réputations », a commenté Mme Béique.

La Clinique des jeunes de Montréal a été fondée en 1968 et au mois de décembre 1978 elle tombait sous la juridiction du CLSC-Métro pour devenir un établissement de santé et de services sociaux à caractère public.

L'administrateur de la clinique est M. Jacques Hendisz.

AUJOURD'HUI

A 9 h, à l'hôtel de ville de Longueuil, départ du rallye cycliste d'Estafette-Québec qui fera la promotion du désarmement dans diverses villes du Québec.

A 11 h, juste à côté de la Cité des jeunes, 400 bd Roche, à Vaudreuil, Mme Louise Guerrier, vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée de Vaudreuil-Soulanges, procédera à la levée de la première pelle de terre marquant le début des travaux de construction du futur centre d'accueil Dorion-Vaudreuil.

C'EST FERMÉ À LA SAQ parce que pour le gouvernement

D'ÉGAL À ÉGAL

signifie



G. Lachance* place des bouteilles de cidre dans les rayons d'un magasin Steinberg. Il est commis à l'emploi de Steinberg depuis 2 ans et demi. Son salaire: \$297.50 pour une semaine de 39 heures. Les profits nets de Steinberg ont été de \$26 millions en 1978. M. Lachance n'est pas en grève.



J. Laliberté* place des bouteilles dans un magasin de la Société des Alcools. Il est commis à l'emploi de la SAQ depuis 18 ans. Le salaire qu'on lui offre pour 1978: \$239, pour une semaine de 40 heures. Les profits nets de la SAQ en 1978 ont été de \$198 millions. M. Laliberté est en grève depuis 3 mois.

* Noms fictifs



Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ.

Le défi de l'immigration

Le ministre de l'Immigration du Québec a su relever avec compétence jusqu'ici l'énorme défi que suscite le problème des réfugiés d'Indochine. M. Jacques Couture, dès le début du drame indochinois, s'est montré attentif au sort des fugitifs, ne craignant pas d'offrir l'hospitalité du Québec avec un empiètement qui a d'abord paru excessif, compte tenu des moyens de cette société, mais dont on peut reconnaître aujourd'hui qu'il n'était pas démesuré. Certes, le ministre est entouré d'une équipe de fonctionnaires chevronnés qui peuvent au besoin mettre leur patron en garde contre une certaine propension à promettre plus qu'il ne peut donner. Mais depuis le début de la présente année, si l'on devait juger de l'efficacité et du rendement des ministres et de leur ministères, M. Couture et ses collaborateurs mériteraient une mention d'honneur. On doit d'autant plus le souligner que l'Immigration réalise avec discrétion une oeuvre essentielle au Québec.

river qu'une telle analyse soit partiellement juste. Mais, comme le souligne avec raison le ministre, l'arrivée d'immigrants dans la société québécoise est à long terme un important facteur de croissance économique et un apport à la diversité culturelle. Il est vrai qu'un réfugié peut coûter de \$4,000 à \$6,000 à l'Etat, cette somme couvrant les frais de transport, d'intégration et de séjour durant la première année. Mais, dans la plupart des cas, ceux-ci sont entrés sur le marché du travail au cours des 12 premiers mois. En termes économiques, ils sont producteurs et consommateurs. A ceux qui ces explications n'auraient pas convaincu, M. Couture propose une autre comparaison. De sa naissance jusqu'à son accession définitive au marché du travail, un citoyen québécois ne lui coûte plus cher à l'Etat qu'un immigrant en âge de travailler et de consommer.

per. Les Québécois ne sont pas plus racistes que les autres. Mais ils ne le sont pas moins non plus. Si donc cette société franchit sans trop d'incidents l'étape de l'intégration harmonieuse des immigrants venus d'Asie et des Antilles, elle aura progressé sur la voie de la maturité et de la civilisation.

M. Couture, dans son entrevue à la Presse Canadienne, fait en outre observer que les relations fonctionnelles entre son ministère et celui d'Ottawa ont été harmonieuses au chapitre de l'accueil aux réfugiés. Le ministre fait cette constatation au sujet des derniers mois et s'agissant des Indochinois. Mais il pourrait aussi porter le même jugement sur l'ensemble des opérations des ministères québécois et fédéral depuis qu'il est titulaire de ce portefeuille. Il a mis au point avec l'ancien ministre fédéral, M. Cullen, un régime de collaboration, voire de concertation, que le nouveau gouvernement n'a pas répudié. Pourquoi Québec et Ottawa ont-ils réussi dans ce domaine à établir un mode de coexistence non seulement pacifique mais également fructueuse?

La raison en est bien simple: la constitution autorise, le gouvernement central reconnaît et les autres provinces acceptent que le Québec assume en matière d'immigration des pouvoirs étendus qui lui confèrent une large autonomie. Dans la pratique, les accords passés entre Ottawa et Québec se sont révélés réalistes et ont été mis en oeuvre avec intelligence par les deux parties. Les autres provinces pourraient, si elles le réclamaient, obtenir le même statut; elles n'en veulent pas et préfèrent s'en remettre entièrement à Ottawa pour l'immigration; mais elles conviennent que le Québec, pour des raisons culturelles, est pleinement justifié d'exercer dans ce secteur une compétence qui lui est nécessaire. C'est là une forme de statut particulier qui, si elle était appliquée avec le même succès dans d'autres domaines, ouvrirait une troisième voie jalonnée de souverainetés et d'associations dans un cadre fédéral.

Michel ROY

Dans une interview qu'il accordait à la presse cette semaine, M. Couture montre comment les efforts particuliers consentis par le gouvernement depuis le début de l'été en faveur des réfugiés de la mer servent à long terme les objectifs sociaux, économiques et démographiques de notre politique d'immigration. Ces dernières années, le nombre des arrivées d'immigrants avait sensiblement fléchi, atteignant 14,000 ou 15,000, contre des sommets d'environ 30,000 par an il y a plus d'une décennie. Dans le même temps, l'accroissement naturel de la population s'est révélé très médiocre. En conséquence, faisant passer à 20,000 le nombre d'immigrants et réfugiés accueillis cette année, le Québec rétablit un équilibre nécessaire en même temps qu'il accomplit une action humanitaire.

Il y a plus. Le préjugé populaire veut que l'immigrant soit une lourde charge pour la société, un chômeur en puissance, un travailleur sous-payé ou occupant la place d'un citoyen en quête d'emploi. A très court terme, il peut ar-

Il ne fait donc aucun doute que l'apport de l'immigration est non seulement souhaitable mais nécessaire au Québec, avantageuse au plan démographique, profitable au plan économique, enrichissante au plan culturel. Il est hautement opportun que le ministre rappelle ces vérités alors que les Québécois font l'expérience d'une immigration dite « visible », c'est-à-dire constituée d'Asiatiques et de noirs. Le réalisme oblige à reconnaître que l'intégration est culturellement plus difficile pour ces derniers qu'elle ne le fut au cours des années d'après-guerre pour des milliers d'immigrants européens. Pour les Canadiens, l'accueil des immigrants visibles fait aussi naître des problèmes. C'est pourquoi, soucieux d'éviter des heurts et des chocs, les gouvernements ne peuvent pas ignorer cette dimension de l'immigration nouvelle, surtout lorsqu'elle se fait massive. La discrimination et les mauvais traitements que des Antillais ont subis au Canada, et des Haïtiens dans la région montréalaise, témoignent d'un problème d'adaptation culturelle auquel nulle société ne peut échapp-

MICHEL BOURDON!



LETTRES AU DEVOIR

Empoisonneur public en effet!

(Lettre adressée à M. Pierre Marois, député de Laporte et ministre d'Etat au Développement social)

J'ai été, bien sûr, satisfait de vous entendre dire de M. Donald C. Lowe, président de la Pratt & Whitney, qu'il est un « empoisonneur public » à propos du « chantage aux capitaux et à l'économie » qu'il fait en menaçant de démissionner en Ontario.

Reste que, comme vous savez sans doute, la Pratt & Whitney est un empoisonneur public depuis longtemps par le vacarme qui sort de cette usine à toute heure du jour et de la nuit, vacarme qui affecte la santé de milliers de citoyens. Ce matin encore, vers 7 h, j'ai été réveillé par le bruit des bancs d'essai des moteurs à turbine. (C'est à dire que c'est vers 7 h que j'ai pris conscience du tapage auquel je devrais pourtant être « habitué », comme on dit, puisque j'habite le quartier Bellevue depuis 20 ans.)

Il y a une quinzaine d'an-

nées, j'avais protesté par écrit, pour les mêmes raisons, auprès de la compagnie — United Aircraft à l'époque. Même pas un accusé de réception! Même attitude de la part des conseils municipaux de Longueuil et de Jacques-Cartier à qui j'avais envoyé copie. Mais votre prédécesseur, en quelque sorte, M. Eric Kierans, avait, lui, réagi immédiatement et envoyé une équipe de techniciens du ministère de la Santé faire enquête.

Je n'ai jamais été avisé des résultats de cette enquête mais, au bout de quelques mois, il y avait nette amélioration. (Je crois qu'on avait démenagé les installations les plus bruyantes à Saint-Hubert, ce qui n'était peut-être que changer le mal de place.)

Bref, pour moi et beaucoup d'autres, la Pratt serait bien aimable d'aller tonitruer ailleurs, en Transylvanie si ça lui chante, pour autant que les vampires acceptent ce polémique.

Et j'ose croire que l'Opéra-

tion solidariste économique, par son programme de création d'emplois communautaires, aidera les populations locales, qui ont souffert si longtemps, à recycler les installations de la Pratt en une industrie autogérée d'éoliennes, par exemple, ou tous les employés subalternes actuels — les autochtones, pour être précis — pourront être fières de travailler à la mise en valeur des énergies dites renouvelables.

Robert MILLET

P.S. — Un camarade de travail à qui je racontais la fanfare de ce matin offre le témoignage suivant: « J'habite Boucherville, à quelque cinq milles des installations de la Pratt & Whitney. A 7 h ce matin, 22 août 1979, moi aussi j'ai été réveillé par le bruit des turbines. Et c'est pas la première fois que la pollution made in Pratt & Whitney nous rejoint jusque chez nous, à Boucherville. » Longueuil, 22 août

INACTIVITÉ

Le culte du moi

par Robert Décaré

M. John Diefenbaker nous avait habitués, sa vie durant, à l'inhabituel. C'était mal le connaître que de croire qu'il ne reviendrait pas, sitôt disparu, nous rappeler qu'il n'était pas question qu'on profitât de sa absence pour l'oublier.

Il avait décidé, jusque dans les plus menus détails, des funérailles d'Etat qu'il considérait avoir amplement méritées. Pour ne rien laisser au hasard, ou à un gouvernement qui ne serait pas le sien, ou à des fonctionnaires qui ne lui seraient pas dévoués, il avait planifié, pas à pas, son long pèlerinage qui devait le conduire d'Ottawa à Saskatoon. L'histoire ne nous dit pas encore qui, de sa succession ou de l'Etat, assumerait les frais d'une mise en scène aussi coûteuse qu'extravagante. Une chose est certaine: si, par malheur, un premier ministre mourait dans l'exercice de ses fonctions, il faudrait beaucoup d'imagination et de sous pour lui donner des funérailles aussi spectaculaires.

Le vieux Lion des Prairies devait

aussi nous révéler, une fois disparu, que des amis avaient mis à sa disposition un fonds secret de fiducie, évalué à près d'un demi-million de dollars à la date de son décès, mais dont il ne se serait jamais servi. S'il n'y a rien de scandaleux dans cette révélation — Mackenzie King, Louis Saint-Laurent, Lester B. Pearson, Pierre E. Trudeau (sa fameuse piscine), sans oublier Claude Wagner qui, lui, ne devait même pas devenir chef de parti, et encore moins premier ministre, auraient bénéficié de semblables donations — dans la mesure où l'on veut que des gens de valeur mais sans valeurs se lancent dans l'aventure politique, il est quand même étonnant de voir que le vieux chef, si soucieux de la vérité quand il s'agissait des affaires des autres, avait été gêné de dévoiler une vérité qui le concernait et qui n'aurait scandalisé que les scrupuleux. Les aspirants au leadership seront au moins heureux d'apprendre que, tant chez les libéraux que chez les conservateurs, la fortune personnelle ne constitue pas un critère d'éligibilité. Peut-être l'une des dernières contributions de M. Diefenbaker à la vie politique canadienne

aura-t-elle été de démythifier, même à titre posthume et malgré lui, la constitution de fonds qui servent, en fin de compte, la démocratie, puisqu'ils permettent aux plus humbles d'aspirer aux plus hautes fonctions, et qui, loin d'être condamnés et gardés secrets, devraient être régis en fonction de critères définis, publiquement, par le gouvernement.

Mais là où, surtout, l'ancien premier ministre devait nous surprendre, c'est dans le culte du moi qu'il se vouait à lui-même et dont sa vie publique, pourtant toute entière consacrée, ces dernières années, à la propagation de son image, ne nous avait fait connaître que la tête de l'iceberg. Il légua la majeure partie de sa fortune au Centre Diefenbaker de l'Université de la Saskatchewan, où seront exposés, ses biens personnels et ses archives, et à la ville de Prince Albert, en vue de la construction d'un centre communautaire qui sera nommé « Centre communautaire Olive et John Diefenbaker ». Il légua sa maison de Rockliffe au gouvernement canadien « à la condition d'en faire un lieu historique et

de la transformer en musée où on exposera des lettres, documents et photographies du temps des pionniers des Prairies, de l'établissement des Canadiens de toutes les origines ethniques et qui soulignera la vie que j'ai consacrée afin que tous les Canadiens, sans égard à leurs origines ethniques, puissent jour des mêmes droits ». Somme toute, pour reprendre l'anecdote savoureuse et gentiment irrespectueuse, à propos du cœur du Frère André, il sera possible de retrouver, à Saskatoon, à Prince Albert et à Rockliffe, les coeurs du Lion des Prairies à l'âge de 25, 50 et 75 ans respectivement...

M. Diefenbaker a voulu, par son testament, devancer, sinon préjuger du jugement que l'histoire portera sur lui. C'est un jeu dangereux que de profiter de ses dernières volontés pour tenter de s'imposer à ceux qui restent, et l'histoire, si elle veut juger M. Diefenbaker de la manière souhaitée par ce dernier, devra faire abstraction d'un testament qui, loin de grandir l'homme, révèle ce qu'il avait de moins noble en lui.

IBREOPINION

Ouvrez les fenêtres!

par Pierre Vadeboncoeur

La stratégie est devenue trop travaillée, trop léchée, rigide, trop entièrement logique par rapport à ses prémisses. Cela finira par enrayer le mouvement. Il est devenu évident qu'on a besoin d'air.

Dans son principe, ce qui a été fait a été bien fait et les bases de la stratégie ministérielle relativement au référendum ne sont pas en cause. Seulement il faut aussi un certain espace vital et un certain risque. Autrement, on finit par en courir un, mais paradoxal et inversé. Un excès de prudence, et de calcul, et de volonté de s'en tenir pointilleusement à une définition générale du ton, des marges d'intervention et même du personnel souhaité pour appliquer cette politique, semble devoir conduire à un risque en effet, mais pas celui qu'on avait prévu: un autre, susceptible de nous jouer un tour inattendu. Il y a de cela bien des signes. Nul besoin de les énumérer: tout le monde peut les voir à l'oeil nu.

Mais dans l'action collective et même personnelle, rien n'est plus dif-

ficile que de s'auto-critiquer d'une manière efficace. D'ailleurs, c'est une chose par elle-même hasardeuse, parce qu'assez rares sont ceux qui peuvent le faire sans se laisser entraîner dans des extrémités contraires à celles dont on veut s'écarter, et l'on redoute toujours à juste titre la boule de neige dans ce genre de réactions-là.

Tout cela est donc délicat, c'est entendu, mais l'on en est néanmoins au point où il faut faire quelque chose d'énergie. Le parti manque d'air. La population aussi, devant ce qui s'en vient. Les militants respirent mal. Le peuple québécois n'est plus tout à fait le peuple québécois dans les images assez ternes projetées par la parole publique. Bientôt ce seront les libéraux qui parleront au nom des Québécois, — mais contre nous, en notre nom, pour notre défaite, à notre service, en nous offrant l'échec, pour notre salut par l'humiliation, pour notre avenir par la capitulation. Comme Pétain, si cette comparaison n'est pas trop grosse. Ce serait le comble mais cela pourrait finir par être le cas. Ils se seraient approprié la

défense des Québécois mais pour les perdre. Ils auraient pris le discours de la représentation, que quinze ans d'histoire ont pourtant confié à l'indépendantisme, et l'on sait ce qu'ils en feraient. Il y a en face quelqu'un de particulièrement doué pour le manège d'abouti qu'à l'annulation du discours social et même de sa propre pensée, sans qu'il y ait rien de tel. On devine où cela mène quand cela se fait histoire.

Donc, se retourner. Les mois passent vite. Quelques-uns s'en font au sujet des partielles. C'est un climat d'attente un peu trop anxieuse et un peu trop malsain qui fait qu'on leur accorde parfois une importance disproportionnée — ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas s'en occuper. Je m'en ferais pour autre chose mais pas trop pour ça. Cette autre chose est bien plus générale. Elle relève du calcul, si l'on y tient, mais d'un peu moins de calcul et d'un peu plus d'inspiration. Le calcul ne doit pas prendre toute la place, sans qu'il n'aveugle et ne calcule réellement plus rien. C'est comme la technocratie, qui est

une machine à voir qui finit inéluctablement par se boucher. Il faut autre chose pour sortir la raison raisonnée de ses ornières. Notamment il faut des gens qui parlent assez directement pour qu'on les entende, et un parti qui parle aussi. Pas nécessaire d'ébranler quoi que ce soit, ni de fausser des stratégies fondamentales. Mais enfin, il faut que ça sorte un peu. Il me semble qu'il y a, par les temps qui courent, un message que l'on n'entend plus que sous forme de résolutions d'assemblées, dûment accompagnées d'at-tendus et de considérants. Ce n'est pas assez pour un peuple qui a des oreilles, et de l'oreille.

C'est comme pour les candidats/idéaux. Ceux qui ont du verbe et du panache et par-dessus le marché quelque indépendance d'esprit ne seraient pas un luxe. Ils contribueraient en tout cas à stimuler l'espoir et ce ne serait pas mal, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est du moins mon humble sentiment dans le débat qu'on sait.

Propos d'actualité

Il y a un lien évident entre la volonté d'accueillir chez nous un certain nombre des innombrables réfugiés qu'on retrouve aux quatre coins du monde et le souci de garder à l'esprit la situation de ceux qui, justement, ne peuvent pas devenir réfugiés. Pourquoi ne peuvent-ils pas devenir réfugiés? Parce qu'ils sont emprisonnés dans leur pays ou qu'ils n'ont pas réussi à fuir un régime qu'ils réprouvent. Les réfugiés politiques qui nous arrivent nous rappellent que d'autres sont restés là-bas et souffrant de la répression, l'emprisonnement, la torture, non pas parce qu'ils ont commis des actes criminels, mais à cause de leurs idées. C'est là la négation des principes fondamentaux: la liberté de pensée et de la circulation des personnes.

Jacques COUTURE, ministre de l'Immigration (Discours fait à Montréal, le 16 juin 1979).

«Rencontres» est maintenu à l'horaire

Il y a déjà quelque temps, Wilfrid Lemoine, dans une entrevue accordée au DEVOIR, déclarait que les émissions « Rencontres » seraient supprimées de l'horaire de la télévision de Radio-Canada. Or je vous avais écrit quelque temps plus tôt pour vous dire que cette série serait maintenue à l'horaire.

Je vous reviens donc pour calmer des milliers d'auditeurs inquiets. « Rencontres » reprendra l'horaire régulier le mardi 18 septembre, à l'heure habituelle un peu tardive, soit à 23 h 20, après les nouvelles sportives.

Au cours de la saison prochaine, Marcel Brisebois rencontrera des gens aussi re-

marquables et intéressants que François Dolto, Georges Duby, Bernard-Henri Lévy, Jean Herbert, Gérard Arthaud, Paul Loyonnet, Pierre Chauvin, Paul-André Lesort, etc.

Cette série d'émissions religieuses au sens large du terme atteint un public d'au-delà de 100,000 téléspectateurs, ce qui est probablement plus que votre journal dont on dit avec raison, je crois, qu'il est le plus important publié au Canada, et cela en dépit de votre faible tirage.

Puis-je me permettre en terminant, de souligner qu'un reportage que j'ai réalisé récemment sur le Saint-Suaire et qui a déjà été télédiffusé et heu-

reusement fort apprécié, sera rediffusé le mardi 4 septembre, à 23 h 20. Tourné en USA, à Scotland Yard, à Paris et à Turin, ce film analyse selon les toutes dernières données scientifiques et religieuses cet objet que d'aucuns considèrent comme le plus étonnant de tous les objets connus, puisqu'il s'agit d'un négatif complet d'un cadavre vu de face et de dos datant vraisemblablement de 2,000 ans et provenant de Palestine; or ce cadavre est celui d'un crucifié.

Raymond BEAUGRAND-CHAMPAGNE, réalisateur de « Rencontres »

Montréal, 28 août

L'UN s'est suicidée

LE DEVOIR annonçait la triste nouvelle en ces termes dans son édition de vendredi dernier: L'UN accepte le leadership de Ryan dans la bataille du « non ».

Le parti autonomiste de Duplessis et de Johnson a toujours combattu les commis-voyageurs d'Ottawa. Que le jupon rouge de Rodrigue Biron dépasse, cela ne surprendra personne. Mais, que Maurice Bellemare devienne le valet du commis-voyageur d'Ottawa, Mister No, alias Claude Ryan, cela équivaut à un certificat de décès de l'Union nationale.

Maurice Duplessis est mort

et l'UN vient maintenant de tuer sa mémoire. Un parti autonomiste qui évolue devient souverainiste. Daniel Johnson disait: « Égalité ou indépendance. » Maurice Bellemare nous dit maintenant, avec Solange Chaput-Rolland: « Infériorité et dépendance. » L'UN régresse et se place à la remorque du commis-voyageur d'Ottawa.

Si l'Union nationale ne sait pas où se brancher, qu'elle exprime son malaise en préconisant l'abstention ou le refus de considérer la question référendaire. Qu'elle prépare ensuite SA solution au problème constitutionnel pour la

prochaine élection générale. Mais, qu'elle ne capitule pas devant les adversaires de Duplessis et de Johnson.

Il s'en va donc les fédéralistes. M. Clark est en haut, assis sur son trône. Mister No est à genoux devant M. Clark, et Maurice Bellemare est à quatre pattes devant Ryan. Très édifiant.

L'UN est morte. Ce qui reste n'est qu'une remorque du Parti libéral. Unionistes qui voulez évoluer, passez vite au souverainisme, sinon vous serez remorqués comme Maurice Bellemare.

Montréal, 29 juillet

L'opération du CTC au Nicaragua

(Lettre adressée à Bertrand de la Grange).

J'ai lu votre éditorial intitulé « Nicaragua: l'insouciance d'Ottawa », que j'ai trouvé très intéressant.

Je tiens cependant à attirer votre attention sur le fait que, si le gouvernement fédéral a effectivement traîné la patte en fait d'aide au Nicaragua, le Congrès du travail du Canada, lui, n'a pas perdu de temps pour lancer une campagne de secours d'urgence.

En quelques jours suivant la libération du Nicaragua, le CTC a réussi à recueillir un quart de million de dollars,

qu'il a promptement converti en 200,000 livres de matériel (nourriture, vêtements, médicaments, tentes) d'une valeur d'un demi million, qu'il a aussitôt fait transporter par avion à Managua où John Simonds, secrétaire exécutif du CTC, s'est assuré de sa distribution à ceux qui en avaient besoin.

La campagne Opération Solidarité du CTC continue et je pense qu'elle mérite d'être mentionnée.

Charles BEUER, coordonnateur du service des relations publiques du Congrès du travail du Canada

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65 par année, six mois \$36; trois mois \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois \$38; trois mois \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif deabonnement sans par la poste agrienne sur demande. Courrier de

LE DEVOIR est enregistré au numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Nez en moins...

Avant le siècle des lumières, l'ingénieur de Molière pouvait se demander « Si les enfants qu'on fait se font par l'oreille. » À l'ère nucléaire, femme avertie saura que c'est par le nez que point ne se font.

Une vingtaine d'universités nord-américaines poursuivent des recherches afin de mettre au point une méthode de contraception par voie nasale, sous forme d'aérosols. Cet atomiseur de poche à l'épreuve des nouveau-nés

verra le nez se muer en appendice non reproducteur.

L'aérosol natal — pardon, nasal — ne servira plus que la cause des rhumes de cerveau. Soit-disant redoutable ennemi de la couche d'ozone, l'aérosol menaçera maintenant les fabricants de couches. En souffriront aussi les marchands de mouchoirs en raison de tous les nez en moins.

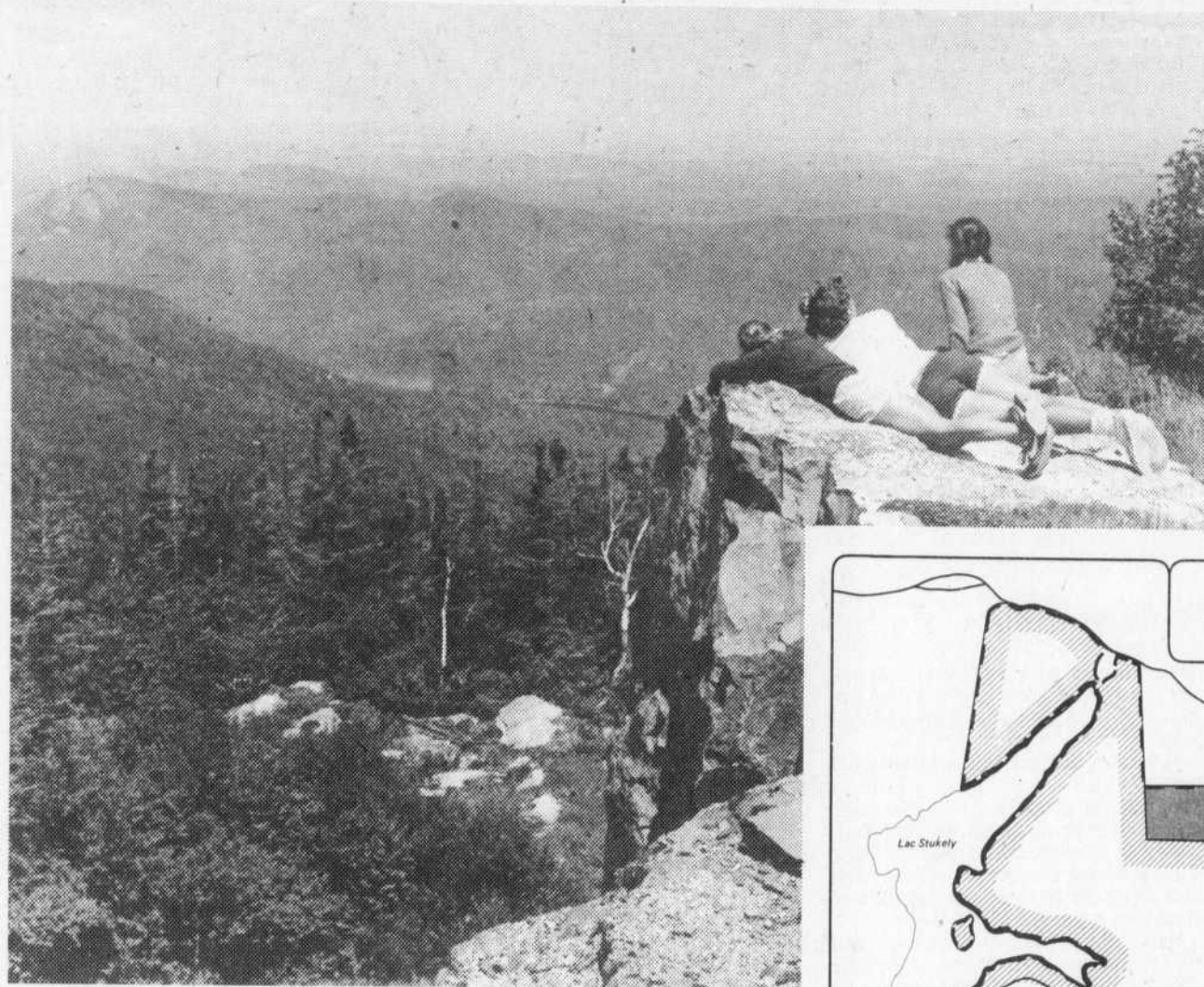
Les hommes d'affaires astucieux, dotés de flair, reniflent déjà d'autres dé-

bouchés. Foin des cycles de la méthode Ogino, ils sauront se recycler plutôt que de prendre leur pilule. Il y aura des gadgets à offrir aux futurs connaisseurs-priseurs, par exemple: une bonne bla-

avec le nez, la lutte de la contraception ouvre un nouveau front. On peut d'ores et déjà prévoir de nombreuses batailles... sous-narines!

Rolande ALLARD-LACERTE

Les jeux sont faits au mont Orford



que seuls les aménagements ou les équipements récréatifs, modifiant très peu le milieu, y seront tolérés. A titre d'exemple la randonnée pédestre, le ski de randonnée, la raquette, la baignade, le canotage, etc., seront des activités nettement privilégiées. Accessible au grand public, ce type d'activités favorise davantage les contacts simples et spontanés avec la nature. Les équipements plus élaborés, tels les installations pour le ski alpin, le terrain de golf, le Centre d'Art, la base de plein air Jouvence, l'hôtellerie, etc., se retrouveront donc à l'extérieur des limites du futur parc Orford, en raison de la nature des aménagements qu'ils requièrent et des objectifs différents qu'ils poursuivent. Le ministère entend reconvertir le territoire exclu du nouveau périmètre, sauf celui de la base de plein air, en « centre touristique », afin de donner à ce secteur un statut légal plus conforme à sa vocation touristique, récréative et com-

représentées en rouge. Sur un ton rassurant, le ministre, M. Yves L. Duhaime, a expliqué que ces zones-là allaient être respectées. Malheureusement, des copies de cette nouvelle carte de zonage ne furent pas distribuées lors de la conférence de presse; espérons que les journalistes l'ont photographiée et qu'ils vont la conserver en archive. Les conservacionnistes n'ont probablement pas pu la photographier mais l'ont facilement mémorisée puisqu'ils connaissent bien le territoire. Il serait très étonnant que le MTCP puisse respecter la zone de conservation du sommet du mont Orford lorsqu'il va réaliser le développement du versant ouest pour le ski alpin. Le MTCP, à ce moment là, pourrait être forcé de déclarer que les zones de conservation peuvent, dorénavant, être développées tout en protégeant l'environnement naturel.

Après les audiences, une fois les décisions rendues publiques, de nombreux organismes et citoyens jugent sommairement ces consultations comme étant inutiles et décevantes parce qu'ils n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement du bien fondé de toutes leurs recommandations. A mon avis, ils ont tort parce qu'il faut bien reconnaître qu'il n'est pas simple pour le gouvernement de prendre des décisions, tenant compte du spectre considérable de propositions soumises et souvent bien défendues. Les audiences sur le parc du mont Orford ont été utiles à bien des points de vue. La proposition ministérielle a été passablement remaniée, surtout si on tient compte de la controverse entourant la création d'un centre touristique. En tenant ces audiences, le MTCP a aussi acquis une plus grande collaboration des organismes et des citoyens, même si ceux-ci ne constituent pas un bloc homogène quant à leurs revendications. Il est évident que la qualité des recommandations du Gouvernement autocratique que celles des organismes et des citoyens va aller en s'améliorant dans l'élaboration des autres parcs du Québec, grâce à ce processus de consultation. Dans un avenir pas trop lointain, le Québec pourrait alors avoir un véritable réseau de parcs assurant la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

1) L'avenir du parc du mont Orford. LE DEVOIR, p. 5, 30 juillet 1979.
2) Agriculture et protection des milieux naturels. LE DEVOIR, p. 4, 23 décembre 1978.
3) Un bon projet de loi. LE DEVOIR, p. 4, 3 mai 1979.
4) Non au centre touristique du mont Orford. LE DEVOIR, p. 22, 23 mars 1979.

par
André Bouchard

L'auteur est conservateur du Jardin botanique de la Ville de Montréal et professeur d'écologie au département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal.

LORS d'une conférence de presse, tenue au parc du mont Orford, le 23 août 1979, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves L. Duhaime, a dévoilé les décisions prises par le gouvernement du Québec, à la suite des audiences publiques de la fin du mois de mars 1979.

Les audiences publiques avaient permis aux organismes et aux citoyens de se prononcer surtout sur trois aspects de la proposition ministérielle: la vocation et les limites du parc ainsi que la création d'un centre touristique.

Le gouvernement a retenu la vocation de parc de récréation, plutôt que celle de parc de conservation. Cette décision n'a rien d'étonnant puisque les audiences (1) avaient démontré qu'il existe bien une polarisation entre conservacionnistes et récréacionnistes quant à la vocation future de ce parc. Etant donné l'absence d'une véritable tradition de conservation de la nature, au Québec, il est assez facile pour le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) de retenir ce choix. D'ailleurs, les conservacionnistes auraient tort de continuer le débat sur cet aspect, en ce qui concerne le parc du mont Orford. Ils doivent plutôt diriger leurs énergies vers l'éducation populaire avec des associations de sciences naturelles. Toutefois, il est hautement souhaitable que le MTCP se décide à jouer son rôle dans l'interprétation de la nature, sinon nous nous retrouverons surtout avec un réseau de parcs de récréation. Il ne faut pas oublier qu'un des premiers objectifs de la nouvelle Loi sur les parcs, sanctionnée le 29 novembre 1977, demeure l'établissement de parcs de conservation pour assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions na-

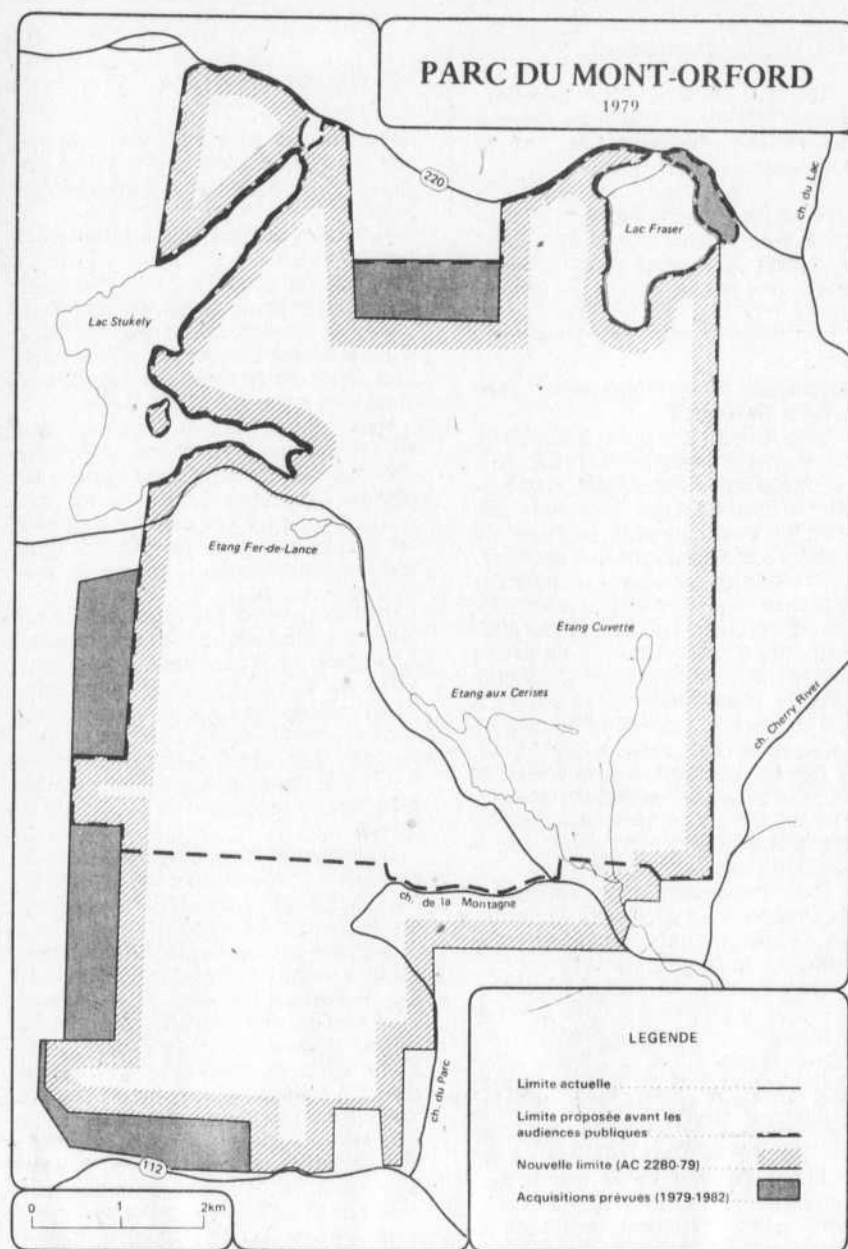
turelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel tout en les rendant accessibles au public.

A la suite des audiences publiques, le MTCP a ajouté quelques territoires à sa proposition ministérielle intitulée «le parc du Mont-Orford». Le ministre, lors de nouvelles acquisitions vont consolider le parc du Mont-Orford. Le ministre, lors de la conférence de presse, a fait remarquer que les municipalités avaient un rôle à jouer dans la protection des territoires adjacents au parc du mont Orford et qu'elles avaient les outils légaux pour le faire.

Plusieurs organismes et citoyens avaient réclamé la protection des marais du lac Brompton. Le MTCP a donc décidé, au lieu d'exproprier ce secteur, de créer une réserve faunique, il est difficile d'évaluer cette solution compte tenu du peu d'information que nous avons sur les mesures de protection qui seront mises en vigueur. Il n'en demeure pas moins qu'il est normal que le MTCP n'exproprie pas tous les territoires à être protégés. D'autres législations, telles que la Loi sur la protection du territoire agricole (2), la Loi sur les biens culturels (arrondissement naturel) ou la future Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (3), peuvent per-

mettre une protection adéquate des ressources naturelles sans devoir nécessairement les exproprier.

Avec l'adoption de la Loi sur les parcs, en novembre 1977, le MTCP héritait de quatre parcs qui ne répondaient pas entièrement à la définition d'un parc de conservation pas plus qu'à la définition d'un parc de récréation. Il était donc acceptable que le MTCP procède à des réajustements. Dans le cas du parc du mont Orford, la proposition ministérielle, publiée avant les audiences, montrait bien ce malaise à inclure dans un parc des infrastructures telles que le centre de ski alpin, le golf et le centre d'art. La création du centre touristique devait satisfaire deux objectifs: d'abord enlever du parc des infrastructures qui ne doivent pas faire partie d'un parc de récréation selon l'orientation de la nouvelle loi et ensuite permettre un plus grand développement de ce secteur par les industries hôtelière et touristique. Des 47 organismes et citoyens ayant présenté des mémoires, seulement quatre organismes, la Compagnie de gestion Orford Inc., Estrimont Inc., la Société d'aménagement du mont Orford (SAMO) et S.R.J. Consultants Inc. se sont prononcés publiquement pour la création de ce centre touristique. Dans la préparation de la proposition ministérielle, le MTCP avait donc surtout tenu compte de ces intérêts privés. Devant l'opposition générale, le MTCP a donc retiré sa proposition; ainsi, la superficie du parc du mont Orford ne passera pas de 57 km² à 44 km². Il est maintenant acquis que l'industrie hôtelière ne se partagera pas ces terrains avec les autres industries touristiques. Le MTCP semble donc enfin adopter le principe voulant que les activités récréatives intensives se retrouvent en pé-



riphérie du parc, favorisant ainsi, le développement touristique et économique avec la participation de l'entreprise privée (4).

La décision, rendue Publique lors de la conférence de Presse, de développer le versant ouest du mont Orford pour le ski alpin, étonne, compte tenu de l'argumentation présentée par le MTCP dans sa proposition ministérielle. Nous pouvions alors lire: « Cette proposition sous-entend

merciale... Cette proposition permet en outre de respecter les grands principes de conservation de la nature à l'intérieur des parcs, en même temps qu'elle favorise la relance du tourisme, dans ce cas-ci de la zone Magog-Orford. » Depuis la publication de cette proposition ministérielle, les audiences ont heureusement réussi à empêcher la création du centre touristique. Cependant, le MTCP a décidé quand même de développer le versant ouest du mont Orford pour le ski alpin, bien que « seuls les aménagements ou les équipements récréatifs modifiant très peu le milieu » doivent être tolérés dans les nouveaux parcs de récréation. De plus, dans le communiqué de presse du 23 août 1979, on peut même lire que cette décision ne va nullement à l'encontre de la philosophie de conservation qui doit prévaloir même à l'intérieur des parcs de récréation. Les conservacionnistes ont plus que jamais raison d'être inquiets lorsqu'un territoire devient un parc de récréation plutôt qu'un parc de conservation. Cet important changement d'orientation s'est fait avec le même ministre, le même ministère et la même loi. Maintenant, nous comprenons mieux le peu de protection qu'offre le statut de « parc de récréation » malgré la propagande écologiste du MTCP.

Lors de la conférence de presse, nous avons appris que la « préoccupation de conservation se traduira d'ailleurs par un zonage qui rencontrera les vœux exprimés par certains groupes ». En effet, une carte présentée par le ministre, montrait de généreuses zones de conservation,

De mauvais voyages

(Lettre adressée à M. Léo Bourgeois, Autobus Drummondville Ltée).

Voilà plus de six ans que j'utilise régulièrement votre transporteur entre Montréal et Victoriaville. J'en ai vu de toutes les sortes.

Bien qu'on ne s'attende pas, sur une ligne secondaire, à avoir un service digne des grands centres, cela n'exuse pas néanmoins la simple négligence, c'est-à-dire des vitres cassées, la malpropreté (et je suis poli) ainsi que des vibrations assourdissantes provenant du toit et du plancher de l'autobus. Et de plus un chauffeur-chauffard qui à cause d'un excès de vitesse prend l'accotement et se ramasse à demi dans le fossé. Heureusement pour lui et pour nous, tout a bien fini.

Voilà en bref le récit de mes mésaventures lors de mes deux derniers voyages à bord des Autobus Bourgeois (fin de semaine du 4 août).

Vous avez beau jeu, vous êtes le seul transporteur à desservir la ligne Montréal-Victoriaville. Et je doute fort que l'argument de la non-rentabilité puisse être invoqué ici. Car vos autobus sont le plus souvent pleins; j'ai même vu à l'occasion des passagers faire le voyage debout. Et même si c'était le cas, un meilleur service attirerait d'avantage de passagers.

La tragédie de Sainte-Rosalie est un simple accident. Soit, personne n'oserait vous blâmer, mais le service lui est toujours aussi « pourri ».

Il est plus que temps de regarder la situation en face et de remédier à cet état de chose déplorable. Vous conviendrez avec moi je l'espère, qu'il est pour vous le temps d'agir.

Marie PATRY

Victoriaville, 15 août

MEMOIRAGE

Les Franco-Ontariens interpellent Toronto

(Nous recevons de l'Association canadienne-française de l'Ontario la déclaration suivante.)

Le Comité provincial d'appui à la population francophone de la région de Penetanguishene (Ontario) désire rappeler que, le 14 juillet dernier, dans une entrevue accordée au DEVOIR dans le but de faire comprendre aux Québécois son profond sentiment d'appartenance au Canada, Bill Davis déclarait que l'Ontario voudrait voir inscrire dans la constitution la reconnaissance des deux langues officielles sur le plan fédéral, de même que le droit à l'éducation dans une ou l'autre des deux langues officielles. Il affirmait même: « Je crois que, fondamentalement, la préservation d'une langue et d'une cul-

ture se fait par le système d'éducation ».

Le 7 août, c'était au tour de Thomas Wells de flatter les Québécois dans LE DEVOIR. En réponse aux accusations d'indifférence de la part du gouvernement ontarien, le ministre affirmait: « Cette critique était fondée si l'on songe à ce qui se passait avant. Mais je crois que le temps est venu de se ressaisir, d'abandonner le passé, de reconnaître que les jeux ont changé ».

Or, lorsqu'on voit l'état des choses dans le dossier de Penetang et la peur du gouvernement d'y intervenir vigoureusement, il est légitime de se demander qu'est-ce qui a changé et de mettre en doute ou bien la bonne foi, ou bien la volonté politique de M. Davis.

Pour le moins, nous nous devons d'informer nos frères du Québec sur la réalité de notre oppression, ici en Ontario, et de faire appel à leur vigilance en cette période pré-référendaire afin qu'ils ne soient pas lurrés par les propos de nos politiciens. Les Canadiens des autres provinces devront aussi faire preuve d'un grand sens critique face aux déclarations de celui qui se veut le défenseur du fédéralisme.

En effet, la réalité est toute autre pour la minorité francophone de l'Ontario. Les progrès dont parlent MM. Davis et Wells en matière d'éducation en langue française ne nous apparaissent pas comme un changement d'attitude de la part du gouvernement, mais plutôt

comme le fruit des luttes constantes menées par les Franco-Ontariens pour le respect de leurs droits les plus fondamentaux. A notre avis, la situation actuelle à Penetanguishene ne fait que renforcer cette hypothèse.

Le premier ministre Davis aura beau dire qu'il ne peut agir dans une affaire où l'autonomie locale d'un conseil scolaire est en jeu, le fait demeure qu'il a déjà créé un précédent en ce sens avec l'intervention de son gouvernement lors du conflit scolaire de Windsor-Essex et que rien ne l'empêche de répéter un tel geste.

Si M. Davis est intègre et conséquent, la population de Penetang devrait obtenir son école immédiatement. Dans le cas contraire, nous devons conclure à son indifférence.

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,

TARIFS d'abonnement scolaire

- LE DEVOIR vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.
- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même sa bande dessinée, ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

Veillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus \$..... pour un abonnement scolaire de...

mois à compter du.....

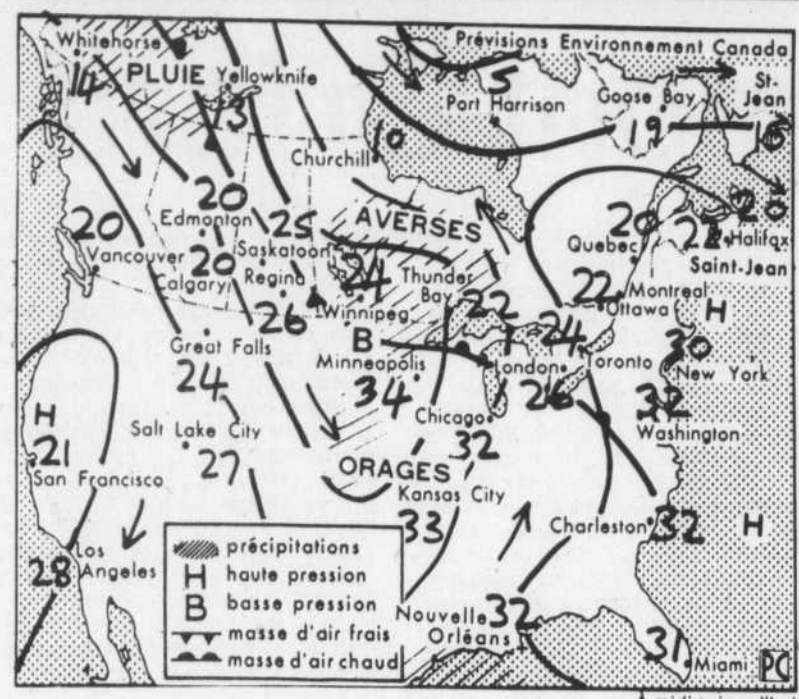
Nom.....

Adresse.....

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COTÉ APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
6 mois	\$36.00	\$39.00	\$3.00
7 mois	\$40.00	\$46.50	\$6.50
8 mois	\$45.00	\$52.50	\$7.50
9 mois	\$50.00	\$60.00	\$10.00
10 mois	\$55.00	\$66.00	\$11.00

Être mieux informé à meilleur compte

AMÉRIQUE



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Rivière-du-Lièvre, Pontiac-Gatineau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 17. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses.

Laurentides, Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 24. Aperçu pour samedi: nuageux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 22. Aperçu pour samedi: nuageux.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour samedi: ennuagement.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ciel variable. Maximum 20. Aperçu pour samedi: ennuagement.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum 18. Aperçu pour samedi: beau.



Hamel

ainsi deux teintes de bleu: celui de Nordair, le bleu pâle et celui de Quebecair, le bleu foncé. On se propose également de lancer un concours pour le choix du nom de la nouvelle compagnie. (La raison sociale de Quebecair ne sera « vendable » à la majorité des clients de Nordair, située en Ontario.)

Le président de Quebecair reconnaît qu'il existe une « émulation très poussée » entre son groupe et le tandem Lizotte-Gagnon. Il demeure confiant d'en arriver à un compromis. « Nous devons faire preuve de souplesse et de réalisme dans nos discussions », a dit M. Hamel.

Il ne faut pas oublier que si Ottawa décidera du futur propriétaire de 86% des actions de Nordair (présentement la propriété d'Air Canada), c'est le groupe Lizotte-Gagnon qui possède le gros bout du bâton pour acquérir Nordair et remporter la deuxième manche. D'abord M. Lizotte et ses cadres supérieurs sont reconnus pour la très haute qualité de gestionnaires dans le domaine du transport aérien. Leur refus de travailler avec le nouveau propriétaire de Nordair causait de grandes difficultés sérieuses à celui-ci. Aussi, M. Jacques Gagnon et les Caisses d'entraide possèdent toujours 11% de Nordair. Personne ne peut les obliger à vendre. Or, sans ce bloc d'actions, il serait impossible de fusionner Nordair et Quebecair, ce qui empêcherait les deux entreprises d'être vraiment rentables et efficaces. Donc le duo Lizotte-Gagnon fera partie du compromis qui devra être trouvé pour satisfaire les exigences du ministère des Transports du Canada. Le ministre, M. Dan Mazankowsky, cherche une solution pour réconcilier un peu tout le monde.

M. Hamel a dit qu'il n'aurait pu supporter financièrement pour une longue période le coût des actions de Quebecair. Voilà pourquoi il négocie depuis plusieurs mois avec la Société d'investissements Desjardins (SID), associée à la Fédération de Québec des Caisses populaires, pour la vente à ce groupe d'une participation dans

Quebecair et éventuellement dans Quebecair-Nordair.

Hier, avaient pris place aux côtés de M. Hamel, le président de la SID et le vice-président exécutif, MM. Guy Bernier et Paul Gauthier. Le premier deviendra prochainement membre du conseil d'administration de Quebecair.

Les Caisses populaires n'apportent pas seulement des capitaux mais aussi un allié ontarien dont on a besoin pour satisfaire Ottawa. Les Ontario Credit Unions seraient disposées à investir dans le transport aérien régional. De son côté, M. Lizotte est toujours à la recherche d'un partenaire ontarien.

Les Caisses populaires québécoises et ontariennes deviendraient ainsi actionnaires d'une compagnie de gestion contrôlant les deux entreprises: les Investissements Alfred Hamel Inc.

Dans cette querelle, les dirigeants de Quebecair ont découvert les vertus de la participation financière des employés au capital-actions de la compagnie. En effet, M. Hamel a indiqué hier que le personnel pourra devenir actionnaire de « Les Investissements Alfred Hamel Inc. ». Il a voulu ainsi imiter le président de Nordair qui a déjà mis sur pied les « Placements AF. Lizotte » qui offre aux employés de la firme de Dorval la possibilité d'acheter des actions de leur future entreprise. « Je suis convaincu qu'il y aura autant d'employés-actionnaires chez Quebecair qu'il y en aura chez Nordair », a lancé M. Hamel. Cet engagement subit pour la participation financière du personnel vise à se doter d'un atout supplémentaire par rapport aux exigences d'Ottawa.

Aux bureaux de Nordair, on a réagi assez strictement à la proposition de M. Hamel de participer à des négociations. Un porte-parole a mentionné que M. Lizotte avait lui-même invité tous les groupes intéressés à discuter d'un plan commun. Aussi le 24 août, M. Hamel et des représentants des Caisses d'entraide rencontrèrent M. Lizotte. Cette réunion n'a pas eu de suite.

On n'apprécie pas tellement la manœuvre visant à copier également le président de Nordair en créant une société ouverte aux capitaux des employés. « Voilà une autre idée qu'on vient chercher chez nous », a-t-on déclaré, soulignant que plus de 400 employés ont déjà accepté de souscrire du capital de « Placements A-F. Lizotte Inc. ».

Et qu'advient-il d'Air Canada? « Il semble qu'Ottawa ne les voit pas tellement dans le portrait », a dit M. Hamel. Il a parlé avec le p.-d.-g. de la firme de la Place Ville-Marie qui lui aurait dit que ce n'est au propriétaire de Nordair de décider s'il veut d'Air Canada comme associé.

La prochaine décision est de savoir

maintenant qui de M. Hamel ou de M. Lizotte prendra le téléphone pour inviter l'autre à discuter et présenter dans les meilleurs délais une proposition commune?

M. Hamel a déclaré également qu'il avait eu des entretiens avec le président de Eastern Provincial Airways. Celui-ci a déjà mentionné qu'il voulait acheter Nordair. Cependant, EPA n'a pas les ressources financières pour réussir la manœuvre à moins de fusionner complètement avec Nordair et payer la note avec la caisse de Nordair. Or, M. Gagnon, avec ses 11%, ne laisserait pas se réaliser une telle fusion.

Pour M. Hamel, la compagnie terre-neuvienne a deux possibilités: prendre une participation dans la nouvelle compagnie comme les autres associés ou encore se vendre à la nouvelle compagnie et devenir actionnaire de celle-ci.

EPA est une petite entreprise par rapport à Quebecair ou Nordair. Ses opérations sont peu rentables. Elle devra accepter le principe d'un mariage de raison à un moment ou l'autre. Voilà pourquoi tant les gens de Nordair que ceux de Quebecair ne sont pas pressés d'acheter attendant que la firme des Maritimes ait la langue bien longue. Mais cette acquisition presque inévitable fera grimper le titre à la Bourse qui se transigeait hier à \$9 après avoir gagné plus de \$2.50 au cours des trois derniers mois.

Référendum

qu'on a relancé M. Lougheed pour le convaincre à convertir, alors que les autres rencontres étaient prévues depuis plusieurs jours.

M. Clark a affirmé qu'il ne proposerait pas de « plan » à M. Lougheed sur la question controversée de la hausse du prix du pétrole sur le marché canadien.

« Je lui présenterai les grandes lignes d'une politique énergétique nationale qui peut servir les objectifs des provinces et du pays », a précisé M. Clark.

Mais il est évident qu'il tentera d'empêcher que ne s'envenime la bataille Ontario-Alberta autour des bénéfices du pétrole. « Personne ne peut aborder ces sujets sans parler des profits des provinces productrices et des compagnies pétrolières multinationales », précise le premier ministre.

C'est au sommet interprovincial de La Malbaie à la mi-août que les hostilités ont commencé. M. Davis avait suggéré que les profits dus à la prochaine augmentation du prix du baril de pétrole, au-delà de la hausse de \$1.00 déjà prévue pour janvier prochain, soient remis à l'ensemble des Canadiens et non seulement à l'Alberta, par la création d'un fonds fédéral spécial.

M. Lougheed avait vivement renvoyé l'Ontario à l'orthodoxie constitutionnelle qui fait des provinces les seuls maîtres des ressources naturelles.

La guerre a repris de plus belle cette semaine à Calgary au congrès de l'Association du Barreau canadien, où le ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Melvin Leitch, et le trésorier de l'Ontario, M. Frank Miller, se sont lancés des comptes publics à propos de leurs profits respectifs tirés du pétrole canadien.

Même si plusieurs rumeurs, et certains alimentés par des ministres, veulent que le cabinet fédéral ait définitivement décidé de démembrer l'agence gouvernementale Petro-Canada pour ne lui conserver qu'un mince rôle de négociateur international, M. Clark a refusé hier, comme chaque jour de la semaine, de donner des précisions. Le ministre de l'Énergie, M. Raymond Hnatyshyn en dira plus long la semaine prochaine, a promis M. Clark, quand il dévoilera le mandat et l'échéancier des fiduciaires qui doivent étudier le sort de Petro-Canada.

Le seul communiqué émis par le cabinet à la fin de la retraite de Jasper en était un de ferme propos de réduction des dépenses gouvernementales. M. Clark a dévoilé un mécanisme de réforme des responsabilités ministérielles qui, en décentralisant les décisions, rend chacun des ministres en charge de l'austérité chez lui. Au lieu de consentir à chaque ministère un budget annuel, toujours dépassé et toujours suivi de demandes de crédits supplémentaires, on a confié à certains comités du cabinet la responsabilité de la gestion d'une « enveloppe de ressources » touchant plusieurs ministères à la fois. Les arbitrages se feront à l'intérieur de chacune des neuf enveloppes, et les dépassements, qui ne seront autorisés que sur intervention du cabinet principal, ne surviendront que de façon très exceptionnelle. Les neuf enveloppes sont les suivantes: transferts fiscaux aux provinces, dette publique, développement économique, affaires sociales, justice et affaires légales, défense, affaires extérieures, parlement, services gouvernementaux.

Au cours de la réunion de Jasper, les responsables des comités ont pris connaissance de leurs enveloppes respectives et s'approprient maintenant à les étudier avec les intérêts avant les décisions budgétaires finales qui devraient avoir lieu à la fin de septembre. Ces enveloppes seront déterminées pour une période de quatre ans, avec révision annuelle. Les dépenses du gouvernement sont cette année de \$52.6 milliards et M. Clark a évidemment refusé d'indiquer, avant la présentation du budget, à quel rythme elles croîtront l'année prochaine. « Nous voulons mettre fin à l'époque où les ministres avaient la responsabilité de dépenser et où seul le président du Conseil du trésor s'occupait d'imposer des restrictions », de dire M. Clark, selon lequel le nouveau système devrait calmer en grande partie les inquiétudes du Vérificateur général du Canada à propos du contrôle des dépenses gouvernementales.

Cuba

rivé mercredi à La Havane, tentera de maintenir au non-alignement ses principes originaux, estime-t-on de source diplomatique dans la capitale cubaine.

Les milieux diplomatiques soulignent que l'arrivée, 6 jours avant le début du 6ème sommet des chefs d'États non alignés, du dirigeant yougoslave, dernier survivant des fondateurs du mouvement, avait pour seul objet de discuter de l'orientation de celui-ci au moment où le président cubain Fidel Castro apparaît comme la seule personnalité susceptible d'aspirer à en prendre la direction.

Le chef de l'État cubain, soulignent les observateurs, pourra jouer un rôle prépondérant lors des trois années à venir au cours desquelles Cuba, sans hôte du sixième sommet, doit exercer la présidence du mouvement.

Cuba aborde ce sommet avec une position nettement offensive en proposant un document de base qui, pour plusieurs pays (Argentine, Égypte, Indonésie, Malaisie, Pérou, Singapour, etc.), écarte le mouvement de ses principes originaux, en l'orientant vers un rapprochement tacite avec l'Union soviétique.

L'enjeu du sommet, estime-t-on dans les milieux autorisés, consiste soit à condamner uniquement l'impérialisme, c'est-à-dire les États-Unis, comme le proposent Cuba et ses alliés, soit « les deux impérialismes », ce qui inclut l'Union soviétique.

L'offensive cubaine a pu s'exprimer mardi, lors de la réunion des experts consacrée à la question de la représentation du Cambodge. En obtenant le transfert de cette question au niveau des ministres des Affaires étrangères, Cuba, favorable à la reconnaissance des dirigeants pro-tienamien, a remporté un succès, estimant les observateurs.

Pour la majorité des délégations, le Cambodge doit continuer à être représenté par le régime déposé de M. Pol Pot (khmer rouge) sans droit de parole, comme l'a décidé l'ONU.

Cette affaire a mis en question le système d'adoption des décisions par consensus général, qui permet à une minorité de pays de s'imposer en dernier ressort. Cependant, estime-t-on dans les milieux de la conférence, à côté des pays « actifs » existe une « majorité silencieuse » qui ne pèse pas dans la direction des débats.

Face au projet cubain de déclaration finale, l'Égypte rédige actuellement un document qui réfute point par point les thèses cubaines. L'Égypte, estime-t-on, en butte à l'hostilité du monde arabe après le traité de paix avec Israël, se trouve dans une position délicate pour exercer une influence de poids.

En outre, l'Indonésie devrait présenter un avant-projet de résolution, qui, selon les observateurs, tenterait d'imposer l'un des points jugés fondamentaux par Belgrade: le concept d'indépendance « contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme, l'apartheid, l'exploitation, et toute forme de domination ou d'hégémonie », ce dernier terme, indique-t-on, visant l'Union soviétique dans une formulation utilisée par la Chine.

Cuba devait présenter hier lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères, une nouvelle version de son document original, « corrigée » à la lumière des discussions préliminaires qui se poursuivent maintenant au sein du mouvement depuis plus d'un an.

Entre-temps, une recommandation proposant l'admission de sept nouveaux candidats à l'intégration au sein du mouvement des non-alignés — Iran, Pakistan, Bolivie, Surinam, Grenade, Nicaragua et Front patriotique du Zimbabwe — a été adoptée hier après-midi par acclamation à La Havane par les ministres des Affaires étrangères du mouvement.

Chacun de ces pays, dont l'admission avait déjà été proposée la veille par le bureau de coordination au niveau des ambassadeurs, a été successivement ovationné par l'assemblée des ministres. Cette recommandation devrait être sans nul doute adoptée définitivement lundi prochain lors de l'ouverture du sommet

Opposition

Chaque président, il y en a généralement deux par comité, et même de simples membres deviennent des porte-parole du caucus. On veut ainsi donner l'impression que le parti est une équipe et non pas seulement l'ombre d'une forte personnalité celle de M. Trudeau. Il semble d'ailleurs que le chef libéral a bien l'intention de limiter ses interventions au strict minimum, afin, comme on dit, « de donner la chance à tous ses concurrents ».

Enfin, certains comités, parmi les plus actifs au cours de l'été, ont vraiment avancé dans la mise à jour des politiques libérales. Les comités sur l'énergie et sur les relations fédérales-provinciales, par exemple, semblent prêts à faire face aux deux grandes questions de la rentrée politique à Ottawa: un débat sur l'énergie et le référendum du Québec. Si le caucus réussit ainsi à bâtir des politiques crédibles sur les grandes questions de l'heure, M. Trudeau prétend que les Libéraux n'auront plus qu'à « laisser les conservateurs s'essouffler à vouloir les rattraper ». Ça n'est peut-être pas évident mais cela devrait au moins faire taire une des plus graves critiques qu'on adressait aux libéraux dans leurs dernières années de pouvoir: à savoir qu'usés par 16 années de gouvernement, ils n'étaient plus considérés comme de « bons gestionnaires », capables de faire face, avec originalité, aux grandes questions du moment.

Le bilan des 100 premiers jours du caucus libéral à Ottawa semble, somme toute, plutôt positif. M. Trudeau en est d'ailleurs assez satisfait pour promettre d'en faire le sujet de sa prochaine lettre aux dirigeants du parti. Reste qu'on s'interroge encore sur l'utilisation qu'on fera des travaux entrepris dans les comités du caucus.

Parmi ceux qui sont les plus avancés, on souhaite prendre l'initiative et rendre publique ces nouvelles politiques, sans attendre que le gouvernement dévoile ses cartes. « Il y a le danger, explique un des présidents, d'ouvrir la porte aux critiques des conservateurs ou même d'être obligés d'en changer de temps à autre, devant l'évolution de la conjoncture ». Une chose est certaine, la plupart des porte-parole promettent de ne pas être démunis lorsqu'il s'agira de proposer des alternatives aux projets du gouvernement Clark.

Le travail des comités pose une autre question, plus fondamentale celle-là, celle de savoir comment on associera la base à ces travaux. Le danger est en effet de laisser le caucus des députés bâtir finalement un nouveau programme du Parti libéral, de le faire valoir par le congrès national en 1980, et de laisser les militants sur leur faim.

« Il y a beaucoup à faire avec les non-élus. Sans eux on n'est pas vraiment un caucus national », rappelle un député de l'Ouest, où il n'y a plus que trois députés pour quatre provinces.

Lorsqu'un comité est représenté aux Communes, le relais peut se faire facilement avec la base. « Nous sommes des synthétiseurs », affirme un député, laissant entendre qu'il retourne à ses militants pour les associer à sa réflexion. Mais la majorité des comités n'ont pas de représentants au caucus libéral. Qui plus est, le déséquilibre régional de la représentation libérale risque de biaiser ses politiques au point qu'il risque de s'aliéner des régions entières, l'ouest notamment.

M. Trudeau a promis à ses militants que « les groupes de travail parlementaires constitueront autant de tribunes où vous pourrez faire valoir vos idées ». Mais comment? Certains comités ont commencé à recruter des groupes de réflexion à l'extérieur de la députation, mais on sent bien que ce n'est pas suffisant.

Plusieurs députés libéraux poussent ainsi l'idée de congrès politiques d'orientation, sur une base régionale d'abord, sur une base nationale au cours de l'an prochain. Il s'en tiendra, à Winnipeg et en Colombie-Britannique. Les libéraux de l'Ontario et du Québec considèrent que

Michaud

élections générales.

Quant à M. Deschamps, qui était à l'étranger depuis six ans, ayant dirigé d'abord la Maison du Québec à Bruxelles avant d'être muté à Paris, on convenait, à Québec, de ses qualités d'administrateur mais on lui reprochait de n'être pas assez prompt à défendre la cause souverainiste.

En cette période référendaire, on préférait nettement compter à Paris sur un homme qui puisse donner la réplique à M. Gérard Pelletier et faire valoir sur toutes les tribunes disponibles la cause de la souveraineté-association.

En plus d'être un ami de longue date du premier ministre — une amitié qui remonte au temps où ils étaient tous deux députés libéraux — M. Michaud fut candidat péquiste aux élections générales de

LES JOUEUX RASSEMBLÉS



1973 et dirigea pendant trois ans le quotidien indépendantiste *Le Jour*.

Au surplus, M. Michaud a une longue expérience en matière de diplomatie québécoise. En effet, de 1970 à 1973, il fut commissaire général à la coopération avec l'extérieur et chargé de mission auprès du premier ministre d'alors, M. Robert Bourassa. En 1977, il fut délégué du Québec aux organisations internationales avant de devenir, à partir de 1978, conseiller du premier ministre aux Affaires internationales.

Pour cet homme, qui aura 50 ans en février cette nomination à Paris constitue donc, au moins pour l'instant, l'aboutissement d'une carrière axée depuis plusieurs années sur les rapports entre le Québec et l'étranger.

Quant à son successeur auprès de M. Lévesque, ce sera M. Jean Chapdelaine qui, bien qu'ayant atteint l'âge de la retraite, a accepté de rejoindre le cabinet du premier ministre à titre de conseiller aux affaires internationales.

La nomination de M. Michaud a jusqu'ici suscité peu de commentaires, sinon celui de M. Claude Ryan, chef de l'opposition qui a fait savoir, dans un communiqué émis hier, qu'il s'agissait là d'un geste guidé par « la partisanerie et le favoritisme ».

Le communiqué du chef libéral souligne l'importance des rapports franco-québécois et affirme, en termes couverts, que M. Michaud n'a pas la compétence nécessaire pour remplir la fonction de délégué général à Paris.

« M. Michaud est en effet un personnage de commerce agréable, mais de peu de substance, qui n'apportera rien de neuf au dossier des rapports entre la France et le Québec », a déclaré M. Ryan.

leurs caucus respectifs, en septembre, peuvent tenir lieu de congrès d'orientation, mais les membres du parti eux-mêmes en seront absents.

M. Trudeau semble favoriser des groupes de réflexion parallèles au caucus. Signalant l'existence de groupes de libéraux qui se sont formés spontanément pour discuter des affaires et des politiques de son parti, le chef de l'opposition commentait ainsi: « Je ne me serais jamais joint au Parti libéral si des préoccupations de ce genre n'avaient pas trouvé à s'exprimer en dehors des cadres officiels du parti ».

Privés soudainement des fonctionnaires et des conseillers ministériels qui travaillent, finalement, pour le parti, le caucus libéral doit maintenant se contenter d'à peine \$400,000 et d'une quinzaine de postes pour tout son service de recherche. Le caucus de l'Ontario avait une idée originale: mettre en commun les ressources des députés pour améliorer la qualité de ce service. Mais certains membres du caucus, en particulier les députés ruraux, rechignent à laisser aller leur personnel dans le pool général du caucus. Pourtant les libéraux savent que, sans recherches, et dans le feu de l'action parlementaire, eux aussi, « s'essouffent » très vite. Un jeune membre du caucus a pour sa part une vision bien simple de ce problème: « au gouvernement, on pique les idées des fonctionnaires. Dans l'opposition, celles des universitaires ». Encore faut-il que le Parti libéral se rapproche, justement, des milieux académiques. C'est peut-être pour les ramener au parti que M. Trudeau souhaite aujourd'hui qu'il soit plus ouvert aux idées nouvelles... (à suivre)

des chefs d'État.

Quatre autres pays — Philippines, Costa Rica, Sainte-Lucie et Dominique — ont fait par ailleurs l'objet au cours de la même séance, d'une autre recommandation, demandant leur admission parmi les non-alignés avec le statut d'observateur.

Festival

naigre surtout au moment des discours d'inauguration de Serge Losique, un discours interrompu par deux manifestants qui avaient réussi à s'infiltrer dans le théâtre et qui profitèrent de l'occasion pour brandir un bannière sur laquelle était inscrite « impérialisme culturel ». Impassible, Monsieur Losique accueillit le geste avec un sourire légèrement cynique, déclarant: « tout ça c'est très bon pour le cinéma ».

Après ces premières minutes d'émotion, la cérémonie d'ouverture se poursuivit dans le calme et la diplomatie. Devant une salle pleine et chuchotante, Serge Losique présenta alors les membres du jury. Près de par le réalisateur italien Sergio Leone, le jury de 1979 se distingue des jurys antérieurs par l'absence étonnante des femmes et la présence de trois remarquables barbus, le cinéaste René Clément, Sergio Leone et le dramaturge Gratien Gélinas. S'ajoute à cette liste pour le moins virile le critique et historien Arthur Knight, l'écrivain Mordocai Richler, ainsi que les cinéastes Ted Kotcheff, et Bernhard Wicki. Après cette présentation sommaire et peu spectaculaire, Claude Charon vint se joindre à Serge Losique pour proclamer l'ouverture officielle du troisième festival des films du monde de Montréal; Rappelons que le gouvernement du Québec soutient financièrement cet événement par des subventions totalisant 235,000 dollars.

La cérémonie d'ouverture courte et sans formalités se termine par la présentation d'un film japonais de deux heures intitulé Ogin Sams, un choix que plusieurs jugèrent un peu trop ardu pour un début de festival. Outre les présences discrètes de Louis O'Neill, Jean Drapeau, Robert Charlebois, Jean-Claude Brialy et Guy Lapointe, les vedettes internationales se faisaient rares hier soir. Dans le foyer de la salle Maisonneuve, Claude Charon s'installa calmement un verre quelques minutes après le début de la projection, déclara que les heurts qui venaient de se produire entre une certaine faction du cinéma québécois et les organisateurs du festival étaient « inévitables ». « C'est impossible de faire le consensus dans ce milieu-là déclara-t-il. Déplorant la maigre présentation de films québécois au cours du festival, il concéda néanmoins que ce n'était pas le rôle du gouvernement québécois de forcer la main aux producteurs indépendants. « Il est important que le cinéma québécois se hisse au niveau international par sa propre force ». En guise de conclusion, Monsieur Charon qui n'avait pas l'air pressé de retourner dans la salle de projection, déclara qu'il ne croyait pas aux festivals télé-commandés par le gouvernement et que l'impérialisme culturel n'intéressait ni les gens de son parti.

Palais

Suite de la page 3

Par sa demande d'injonction, qui constitue un tournant marquant dans ce conflit, la SAQ voulait empêcher les grévistes d'empêcher l'accès du public à ses 357 magasins à travers la province en limitant notamment le nombre de piqueteurs. Le Syndicat des employés de la SAQ a aussitôt annoncé qu'il répliquait par une autre demande d'injonction destinée cette fois à faire interdire à la SAQ « d'utiliser des scabs », selon l'expression du président, M. Ronald Asselin. Le mouvement de débrayage des fonctionnaires du palais de justice a toutefois empêché l'inscription de cette requête.

Par ailleurs, l'injonction demandée par un groupe de citoyens du quartier Notre-Dame-des-Neiges qui souhaitent obtenir la suspension de la révocation du statut confessionnel de leur école, n'a pu être entendue hier tel que prévu. Les requérants ont l'intention de revenir devant les tribunaux mardi afin de demander non pas une injonction interlocutoire mais une injonction provisoire qui pourrait être rapidement accordée ou refusée. Les citoyens ont aussi déposé devant les tribunaux une requête visant à contester la constitutionnalité de la révocation du statut catholique de l'école Notre-Dame-des-Neiges, accordée récemment par le Conseil supérieur de l'éducation à la demande du comité de parents de la petite école primaire. Les classes vont donc débiter dans un climat d'incertitude la semaine prochaine.

Écrasement dans le Nord: 9 tués

FROBISHER BAY (CP) — Neuf personnes ont péri hier dans l'écrasement d'un bi-moteur de Havilland Twin Otter qui cherchait à se poser à Frobisher Bay, sur l'île de Baffin.

Un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada, le sergent Murray Renne, a déclaré que six des victimes étaient employés par la compagnie Southeastern Commonwealth Drilling et faisaient route vers Montréal après 28 jours de forage dans le détroit de Davis.

Le pilote et le co-pilote de l'appareil ont trouvé la mort dans l'écrasement, de même qu'un autre passager. L'identité des victimes n'a pas été dévoilée. Les parents n'ayant pas encore été avisés de la tragédie.

AU FIL DES MOTS

La langue allemande

par Louis-Paul Béguin

Scandalisé par le premier article sur le mythe nazi, un lecteur m'accuse de rejeter sur la langue allemande les crimes des Nazis. J'en suis resté abasourdi: il ne me serait jamais venu à l'esprit qu'on ait pu conclure de mon étude assez rapide du vocabulaire nazi que c'était la langue allemande que j'en rendais responsable. J'ai pris l'exemple de l'allemand pour montrer comment on peut manipuler un peuple par la propagande, par les mots, quelle que soit la langue.

Tous les connaisseurs le disent: l'allemand est une langue d'une très grande profondeur. Wagner disait que jamais les Français ne pourraient comprendre la poésie allemande et la musique qui en découle, ni les sons mystérieux des bois et des immenses forêts allemandes. L'allemand est difficile, mais c'est une langue qui attire: le français n'a pas sa profondeur, son sérieux, sa gravité. (Il l'emporte toutefois par sa transparence.) Les « obs-

taques » de l'allemand, pour un francophone, ou un anglophone, sont de deux sortes: la structure de la phrase qui diffère de la « structure logique », et les déclinaisons. La phrase prend un aspect bizarre, du moins pour nous. Il faut faire attention à la règle allemande qui demande que, si le sujet ne commence pas la proposition, le verbe doit le précéder: lundi, allons nous à la maison. Autre façon particulière d'ordonner les termes de la phrase: j'ai une pomme aujourd'hui mangée. Le rejet du verbe à la fin des phrases fait que parfois s'accumulent plusieurs mots assez loin du sujet. La déclinaison des articles (quatre cas: nominatif, génitif, datif et accusatif) pose un autre problème. Mais la grande richesse de l'allemand, sa facilité à former des mots selon les besoins, et enfin la prononciation qui n'est pas difficile (bien moins difficile que l'anglais et plus systématique), en font une langue incomparable. Cette force de l'allemand (son pouvoir presque magique, l'évocation qu'il permet du mythe de la nature, de laquelle il reste proche, moins intellectuel que le français, moins changeant que l'anglais), n'est pas assez utilisée dans le monde, pas assez mentionnée.

Voilà le drame allemand, qui a frappé la langue de Goethe, de Heine, de Marx et de Freud. Drame causé par des fanatiques qui auraient pu aussi bien servir du français ou de l'anglais s'ils étaient nés en France ou en Angleterre. L'allemand a aussi inspiré des pacifistes célèbres, comme Einstein, Stresemann, Brandt (prix Nobel de la Paix-1971).

Appel de Carter aux juifs et aux noirs

ATLANTA (AFP) — Le président Carter a lancé hier un appel aux communautés juives et noires américaines pour qu'elles surmontent leurs divergences, réapparues avec une acuité accrue après « l'affaire Young » et les prises de contacts de plusieurs dirigeants noirs avec l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP).

Le chef de la Maison Blanche, parlant à Atlanta (Géorgie), a par ailleurs affirmé solennellement que le départ de M. Andrew Young de son poste d'ambassadeur à l'ONU n'altérera en aucune façon la politique américaine en faveur des droits de l'homme et de la justice sociale. « L'attachement à la justice sociale et aux droits de l'homme dont Andy Young a fait preuve continuera à nous guider dans les mois et les années à venir », a déclaré M. Carter, qui a fait un vibrant éloge de l'action diplomatique aux Nations unies du représentant américain démissionnaire.

« Chaque Américain a le droit de débattre de tous les sujets, y compris de politique étrangère. Cependant, des vues politiques divergentes (...) ne doivent pas se traduire par des divisions profondes et portant à conséquence entre groupes de citoyens de notre société », a affirmé le président américain.

Noirs et juifs américains, a poursuivi M. Carter, ont subi trop de persécutions pour aggraver encore d'une façon ou

d'une autre cette situation.

M. Carter a d'autre part catégoriquement démenti les informations selon lesquelles les services de renseignement américains auraient espionné M. Andrew Young, allant jusqu'à dissimuler des micros dans son appartement new-yorkais.

Le président, qui a posé la première pierre d'une chapelle à l'université méthodiste « Emery » d'Atlanta, a plaidé pour un retour au respect des valeurs fondamentales américaines. « L'essence de l'Amérique ne repose pas sur sa richesse matérielle ou sa puissance militaire, mais sur des valeurs intangibles comme l'attachement à la liberté, la recherche de la justice et la dévotion aux droits de l'homme et à la paix du monde », a-t-il souligné.

M. Carter avait auparavant participé à un symposium sur l'état des recherches pour le développement de sources d'énergie de remplacement. Le président américain a, à cette occasion, promis au secteur privé que le gouvernement fédéral n'interviendra que d'une façon mineure dans la production des carburants de synthèse.

Hier après-midi, M. Carter a poursuivi en Floride sa campagne en vue de faire prendre conscience aux Américains de la réalité de la crise énergétique et de la nécessité de conserver par tous les moyens possibles, l'énergie.

L'inculpation de deux suspects de l'IRA vient à propos pour Dublin

DUBLIN (d'après AFP et Reuter) — L'inculpation, hier, de deux Irlandais soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat contre lord Mountbatten arrive à point pour aider le gouvernement irlandais dans une passe difficile, soulignent les observateurs.

Les deux hommes, accusés d'appartenir à l'IRA provisoire, qui a revendiqué l'attentat de lundi, ont été inculpés par un tribunal spécial de Dublin moins de 72 heures après l'attentat.

Le gouvernement de Dublin peut maintenant espérer que la presse anglaise, dont les critiques reflètent sans nul doute l'opinion du gouvernement britannique, va mettre une sourdine à ses attaques. Depuis lundi, les journaux britanniques soulignent dans des termes violents teintés parfois de racisme ce qu'ils qualifient « d'incapacité » et de « complaisance » du gouvernement irlandais face au terrorisme de l'IRA.

Les journaux ont également souligné que le premier ministre irlandais, M. Jack Lynch, n'a pas cru devoir interrompre ses vacances au Portugal pour faire face à la crise. Ils affirment que les autorités irlandaises ont toujours refusé l'extradition des membres de l'IRA provisoire inculpés que Dublin considère comme des « activistes politiques ».

Dublin a eu beau jeu de répliquer mercredi, par la voix de son vice-premier ministre, que le jour même de l'attentat contre lord Mountbatten, un autre attentat, revendiqué aussi par l'IRA provisoire, avait coûté la vie à 18 soldats britanniques, en territoire anglais, à la frontière entre l'Ulster et la République irlandaise, quadrillé depuis dix ans par les troupes britanniques.

On n'est pas loin de penser à Dublin que Londres cherche un bouc émissaire pour calmer l'indignation populaire britannique face à un terrorisme qui n'a pas pu être jugé par les Anglais.

Néanmoins, M. Jack Lynch a avancé de quelques heures

son retour à Dublin, où il a trouvé à son arrivée mercredi après-midi, une invitation du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, pour venir discuter à Londres « de cette tragique affaire et de ses implications ».

On indique dans les milieux officiels britanniques que Londres souhaite plusieurs concessions de Dublin, parmi lesquelles l'autorisation pour la police d'Ulster d'interroger en territoire irlandais des suspects, et la réorganisation du dispositif de sécurité conjoint à la frontière des deux Irlandes.

Dublin a fait savoir hier après-midi que M. Lynch acceptait cette rencontre, mais les observateurs estiment douteux que le gouvernement irlandais accepte toutes les demandes de Londres, notamment celle portant sur la présence de la gendarmerie d'Ulster, le « RUC », en territoire irlandais.

Ces demandes, qui ne sont pas nouvelles, avaient été formulées dès juin dernier par le gouvernement conservateur. Une autre exigence de Londres, qui demande l'extradition des terroristes inculpés pour des attentats en Ulster, s'est toujours heurtée au refus de Dublin qui, tout en les condamnant, leur accorde le statut de « politique », et refuse de les extraditer aux termes de la convention de La Haye.

En attendant le premier ministre britannique a été réaffirmé la sollicitude de Londres pour l'Ulster où Mme Thatcher a passé la journée de mercredi. Elle a visité au cours d'un séjour surprise les parachutistes blessés dans l'attentat de lundi et s'est montrée dans les rues de Bel-

fast, et à la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud.

Par ailleurs, M. Lynch, qui s'adressait à la presse après avoir assisté à la levée du corps de lord Mountbatten, rapatrié hier à Londres, a annoncé qu'il se rendrait aux obèques officielles de l'ancien vice-roi des Indes, et qu'il avait accepté de rencontrer à cette occasion Mme Thatcher.

Il a expliqué que le principe de cette rencontre avait été arrêté en juin, mais que la date n'en avait pas encore été fixée jusqu'à cette semaine. Le premier ministre de l'Eire a ajouté qu'il s'attendait à passer en revue plusieurs sujets dont, « inévitablement, les conséquences de cette horrible tragédie qui figureront au premier rang ».

M. Lynch a toutefois averti qu'il n'envisageait pas de changements immédiats dans la législation anti-terroriste d'Irlande. Il a ajouté que le gouvernement britannique avait exprimé sa « complète satisfaction » quant à la législation actuelle.

Enfin, le gouvernement britannique a annoncé hier soir un renforcement considérable de la Royal Ulster Constabulary (RUC), la police nord-irlandaise. Ses effectifs seront portés, en l'espace de quelques mois, de 6500 à 7500 hommes.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

« Le renforcement approuvé aujourd'hui reflète la détermination du gouvernement d'assurer que la RUC bénéficie du soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche », déclare un communiqué officiel. Les membres de la RUC, en grande partie des protestants, constituent un des principaux objectifs des attentats de l'IRA.

Dayan rencontre des Cisjordanais pro-OLP

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a fait éclater une nouvelle bombe politique en révélant, hier que depuis plus d'une semaine il a entretenu des conversations suivies avec des éléments politiques palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

Le ministre, qui a tenu une réunion d'information à l'intention des fonctionnaires de son département, a précisé hier que sa rencontre, mercredi, avec le président du Croissant rouge de Gaza, le Dr. Hayder Abd-el Shafi, connu pour ses « positions extrémistes pro-OLP », n'était pas la première du genre et qu'il poursuivra ses entretiens avec des Palestiniens des territoires occupés malgré les vives critiques des divers milieux politiques.

Le ministre a rencontré, la semaine dernière, d'autres notables palestiniens, dont certains s'identifient totalement à l'Organisation de libération de la Palestine. M. Dayan n'a pas toutefois indiqué leurs noms. Ces entretiens qui visent « à prendre le pouls des Palestiniens de toutes les tendances » sont entrepris malgré le mécontentement, formellement exprimé, du ministre de l'Intérieur, M. Yossef Bourq, chef de la délégation israélienne pour les négociations sur l'autonomie.

Le Dr Shafi, dans une interview à Jérusalem Post, a qualifié l'entretien de « théorique et académique », tout en admettant que la paix et la normalisation avaient été évoquées. Il a ajouté qu'il a précisé à M. Dayan, répondant à ses questions, que « Gaza voulait faire partie, avec la Cisjordanie, d'un Etat palestinien indépendant qui ne saurait, même dans une première phase, être lié à la Jordanie, et aurait avec Israël des frontières ouvertes, indispensables à la vie de la région, lorsqu'un

accord serait conclu avec l'OLP ».

Selon un ministre cité par le Post (qui ne donne pas son nom), M. Dayan a estimé qu'au moment où des problèmes de fond allaient être atteints dans les négociations sur l'autonomie, il y avait plus d'intérêt à approcher un par un les partisans de l'OLP, que de discuter avec les modérés, ces derniers ayant peu de prendre position.

Bien que M. Dayan se défende de « négocier » avec des personnalités palestiniennes, on voit mal comment les échanges de vue qu'il a eus avec ses interlocuteurs peuvent être autrement interprétés que comme une série de sondages concernant l'autonomie projetée.

M. Dayan a déclaré lui-même à ses collaborateurs hier « L'autonomie ne sera pas réalisée sans la participation des palestiniens ».

Les initiatives du ministre ont provoqué depuis mercredi soir une série de réactions, aussi bien dans les milieux politiques israéliens que dans les territoires occupés. La radio israélienne a précisé à ce sujet que « tandis que le ministre de la Défense Ezer Weizman était au courant de ces entretiens, le premier ministre Menahem Begin n'en avait pas été informé ».

L'ancien ministre travailliste, M. Schlomo Hillel a déclaré, quant à lui, que « les conséquences politiques de cette rencontre de Dayan avec des éléments connus pour leur allégeance à l'OLP seraient d'une extrême gravité ».

Pour M. Moshe Arens, président de la commission parlementaire sur les Affaires étrangères et la sécurité, cet entretien va à l'encontre des efforts menés par Israël pour empêcher une reconnaissance de l'OLP dans le monde.

« En plein milieu de notre campagne politique avec les

Etats-Unis, dans laquelle nous leur demandons de ne pas parler à l'OLP, voilà que Dayan lui-même parle avec un homme de l'OLP », s'est exclamé M. Arens.

Par ailleurs, M. Boutros Ghali, ministre égyptien des Affaires étrangères a estimé mercredi que « dans un délai de cinq à six mois l'OLP donnera son accord tacite à la participation des habitants de Cisjordanie et de Gaza aux négociations sur l'avenir de ces territoires ».

Mulder acquitté dans l'affaire des «fonds secrets» à Pretoria

PRETORIA (d'après Reuter et AFP) — M. Connie Mulder, ancien ministre sud-africain de l'Information accusé d'avoir refusé de témoigner devant une commission d'enquête judiciaire sur l'affaire des « fonds secrets » utilisés par son ministère pour la propagande internationale, a été acquitté hier par la Cour suprême sud-africaine.

Selon le juge W.G. Boshoff, M. Mulder n'a enfreint aucune loi, parce que la commission d'enquête, présidée par le juge Rudolf Erasmus, l'ayant déjà interrogé, n'avait pas le droit de l'obliger à témoigner une deuxième fois.

Le ressort des débats du procès, qui a duré deux jours, que

le juge Erasmus voulait obtenir de M. Mulder des données sur un projet d'acquisition de deux journaux américains: le Washington Star et le Sacramento Union.

La commission est chargée d'une enquête approfondie sur les millions de rands affectés, semble-t-il, à dorer le blason du gouvernement à l'intérieur et à l'étranger. Ce procès terminé, M. Mulder pourrait songer à un retour sur la scène politique, estime-t-on de source proche de l'ancien ministre de l'Information.

Il se penchera sur son avenir politique et décidera s'il faut ou non rechercher l'appui de l'aile droite du Parti national au pouvoir pour s'opposer à la

nouvelle attitude du premier ministre Botha à l'égard de la politique raciale, précise-t-on de même source. Le chef du gouvernement a récemment évoqué en termes imprécis l'éventualité d'une certaine libéralisation au profit de la majorité noire du pays.

D'autre part, le Parti national, au pouvoir en Afrique du Sud depuis 1948, a remporté deux élections partielles mais avec des majorités considérablement réduites, indiquent les résultats publiés hier.

Malgré les efforts du premier ministre, M. Pieter Botha, pour promouvoir une version plus libérale de la politique d'apartheid et faire oublier l'affaire Rhoddie, le Parti national a perdu un nombre considérable de voix sur sa droite et sur sa gauche.

Ces résultats illustrent le malaise de l'opinion publique blanche au lendemain du scandale dans lequel fut impliquée M. Esehel Rhoddie, ancien secrétaire du ministère de l'Information, récemment extradé de France.

Moscou accepterait qu'on change SALT-2

MOSCOU (AFP) — M. Alexei Kossyguine aurait « tacitement accepté » mercredi quatre propositions modifiant les termes du traité SALT-2 parmi lesquelles figure une limitation de la production du bombardier « Backfire », au cours d'un entretien au Kremlin avec des sénateurs américains, apprenait-on hier à Moscou de source sénatoriale américaine.

Les sénateurs américains ont proposé notamment que la limitation de la production du bombardier « Backfire » soit inscrite formellement dans le traité SALT-2 et la partie soviétique n'a pas « répondu négativement », ajoute-t-on de même source.

L'agence Tass a rendu compte des entretiens entre le chef du gouvernement soviétique et les sénateurs sans faire mention de ces propositions. Les sénateurs ont souligné la nécessité de « continuer à chercher des solutions acceptables pour les deux parties concernant les problèmes de la limitation des armements.

Au cours d'une conférence de presse hier, le sénateur Joseph Biden (démocrate, Delaware) a notamment indiqué qu'une des « questions épineuses » abordées par les parlementaires avec leurs interlocuteurs soviétiques et notamment avec M. Kossyguine a été celle du bombardier Backfire.

M. Leonid Brejnev s'est engagé à Vienne lors de la signature du traité à une « limitation » de sa production,

mais ce point n'a pas été précisé dans le traité. Les sénateurs n'ont pu obtenir qu'une « modification » interviennent en ce sens. « Il est évident que cela ne se produira pas », a déclaré le sénateur Carl Levin (démocrate du Michigan).

Les parlementaires se sont en revanche déclarés convaincus que les dirigeants soviétiques ont compris la nécessité pour les sénateurs d'exprimer, des « réserves » sur l'application du traité, et M. Biden a notamment précisé: « J'ai l'impression très sûre que l'URSS s'attend à ce que nous allons faire et l'accepter... L'URSS ne va pas pour autant abroger le traité à cause de cela et avalera ces réserves ».

De son côté le sénateur Carl Levin (démocrate du Michigan) a déclaré qu'il avait à plusieurs reprises demandé en vain la confirmation écrite des déclarations de M. Brejnev à Vienne sur le Backfire.

La préparation de SALT-3 a été également au centre des conversations des sénateurs. Ils ont aussi, ont-ils précisé hier, présenté à leurs interlocuteurs une liste de 79 personnes, comprenant des dissidents emprisonnés ou à qui un visa d'émigration est refusé.

Outre les sénateurs Biden et Levin, la délégation, qui a quitté Moscou hier soir, comprenait les sénateurs David Boren (démocrate Oklahoma), William Bradley (démocrate New-Jersey), David Prior (démocrate Arkansas), et Richard Lugar (républicain Indiana).

Le pétrole du Sinai remis avec retard?

TEL AVIV (Reuter) — Israël pourrait bien revoir le calendrier établi pour la restitution à l'Égypte des champs pétroliers d'Alma, dans le Sinai, à moins que les deux pays ne parviennent à un accord sur la question de l'approvisionnement en pétrole d'Israël après l'évacuation.

Le ministre israélien de l'Énergie, M. Yitzhak Modai, a tenu ces propos aux journalistes hier après avoir discuté de ce délicat problème à Abou Rodeis (Sinai) avec le ministre égyptien du Pétrole, M. Ahmed Hillaal.

Israël voudrait pouvoir acheter annuellement deux millions de tonnes de pétrole égyptien. Mais Le Caire n'est disposé à lui en vendre qu'un million et demi par an.

Les deux pays divergent également sur la question des prix: l'Égypte demanderait sept dollars de plus par baril qu'Israël n'est disposé à payer en fonction des prix mondiaux, a expliqué M. Modai.

« Ces divergences pourraient perturber le calendrier pour la restitution des champs

pétroliers », a poursuivi le ministre israélien, en ajoutant qu'il espérait que le problème serait réglé lorsque le président Sadate et M. Benahed Begin se rencontreront la semaine prochaine à Haïfa.

Israël doit normalement remettre les champs pétroliers à l'Égypte dans les trois mois et des progrès ont été réalisés sur les détails techniques de cette restitution, a indiqué M. Modai. Cependant, l'Etat hébreu ne pourra pas renoncer à la question vitale que constitue pour lui un approvisionnement permanent en pétrole.

Dans les discussions à Abou Rodeis, hier, Israël a accepté de remettre à l'Égypte, sans compensation, les installations de forage existant à Alma. Par contre, Israël va demander à l'Égypte de lui rembourser la plate-forme de forage maritime.

Israël pourrait obtenir l'an prochain des droits pour effectuer des recherches pétrolières dans la rive égyptienne de la Mer Rouge, annonçant-on hier de source autorisée israélienne.

Liban: Waldheim dépêche un envoyé

NATIONS UNIES (Reuter) — Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, à l'intention de dépêcher un envoyé spécial au Liban qui pourrait être M. Ivor Richard, ancien représentant britannique aux Nations unies.

Devant le Conseil de sécurité hier, M. Waldheim a lancé un appel à toutes les parties concernées par la situation au Sud-Liban pour que le cessez-le-feu récemment instauré devienne permanent.

Il a également annoncé qu'il s'apprêtait à prendre de nouvelles initiatives pour restaurer la souveraineté du gouvernement libanais sur le sud du pays.

Le secrétaire général n'a pas donné de précisions, mais l'on sait à New-York que M. Waldheim a depuis quelque temps l'intention de déléguer sur place M. Ivor Richard. On indique de source bien informée que M. Waldheim n'a pas encore terminé ses consultations privées avec des membres du Conseil de sécurité sur ce sujet.

Dans son intervention devant le Conseil de sécurité, M. Waldheim a évoqué l'intensification des combats au Sud-Liban qui « provoque en outre la plus grande inépuisable et la plus grande attention ».

M. Waldheim a ajouté: « Je ne pense pas que les raids préventifs décidés par Israël soient acceptables et se justifient vraiment dans les circonstances présentes ». Il a également déploré les pertes enregistrées par la Force intermédiaire des Nations unies au Liban (F.I.N.U.L.) qui se montent à trois morts et quatorze blessés depuis le 14 août.

Aucune résolution n'a été soumise au cours du débat, qui a débuté mercredi, et a pris fin hier soir sur un nouvel appel de l'ambassadeur américain, Andrew Young, qui assume la présidence du Conseil pour le mois d'août.



LA PAMPA

GASTRONOMIE ARGENTINE

RÉSERVATIONS: 251-9177 2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL (ENTRE SUPERBOULE ET ONTARIO)

Benihana 32

GRILLADES JAPONAISES

Spectaculaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre plaisir est ravi.

Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ça soir

Au deuxième étage

BILL WONG'S

7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.



SPORTS



Les Canadiens ont fait l'acquisition hier du gardien de but Denis Herron des Penguins de Pittsburgh, qui comblera le vide laissé par le départ de Ken Dryden. (Photolaser CP)

Le Canadien obtient Denis Herron

Le Canadien de Montréal a annoncé hier qu'il avait obtenu les services du gardien de but Denis Herron, des Penguins de Pittsburgh, en échange du joueur d'avant Pat Hughes, du gardien de but Robert Holland des ligues mineures et de considérations futures.

Herron, qui a gardé les buts régulièrement dans des clubs de la Ligue nationale depuis cinq ans, deux années avec Kansas City, les trois dernie-

res avec Pittsburgh, a joué 56 parties avec les Penguins la saison dernière et a accordé 180 buts pour une moyenne de 3.37. Il n'a aucun blanchissage à son actif la saison dernière.

Les Canadiens comptent ainsi le vide laissé dans leur alignement par le départ de Ken Dryden, qui a obtenu une moyenne de 2.30 la saison dernière. Depuis la décision de Dryden d'abandonner le hockey professionnel, les Canadiens ne comptaient plus

qu'un seul gardien, Michel Larocque, qui a joué 34 des 80 parties régulières pour une moyenne de 2.84.

La direction du Canadien n'a pas encore précisé quels étaient ses projets quant à ses gardiens de but, et n'a pas indiqué si Herron alternerait avec Larocque devant les filets ou encore si l'un de ces deux gardiens réchaufferait le banc plus souvent qu'à son tour.

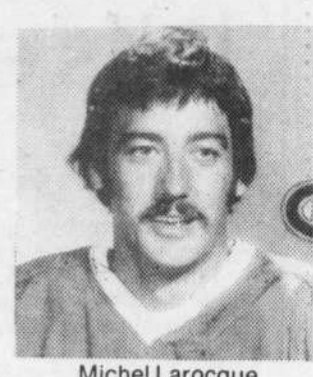
Pat Hughes a participé à 41

des parties du Canadien la saison dernière et a compté neuf buts. Il a participé à huit autres buts pour un total de points de 17 et 22 minutes de punitions. Il a compté le point gagnant une fois la saison dernière. Dans les éliminatoires, il a compté une fois et mis deux aides à son compte.

Holland, un ancien du Montréal Junior de la Ligue junior majeure du Québec, a fait ses armes dans le hockey

professionnel avec les Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse en 1977-78. La saison dernière, il a joué 43 parties avec les Voyageurs, et a une moyenne devant les filets de 3.89, et deux blanchissages.

Herron, un bon ami de Michel Larocque, a joué plus de 55 parties dans trois de ses cinq saisons avec la LNH. En 1975-76, il a joué 64 parties avec le club de Kansas City, pour une moyenne de 4.03.



Michel Larocque

En plus de faire appel à Atkinson, Bernazard et Bass Les Expos rapatrient Dale Murray

par Richard Milo

Les Expos n'oublient pas: ils ont rapatrié hier le lanceur droitier Dale Murray des Mets de New York, le même Murray qu'ils avaient échangé aux Reds, en 1976, dans la transaction qui a amené Tony Perez à Montréal, et le même Murray qui a réussi l'incroyable exploit de lancer 247 manches et un tiers consécutives sans accorder un seul circuit, de 1974 à 1976.

Murray, 29 ans, a concédé un circuit à Bob Watson, des Astros, le 18 août 1974 avant de récidiver, deux ans plus tard, le 20 août 1976, face à Bobby Murcer, des Giants de San Francisco. Il s'agit bien sûr d'un record des temps modernes. Il faut voyager dans le temps, jusqu'en 1921, pour retrouver un lanceur ayant été aussi avarié de circuit: un certain Epa Rixey, des Reds, qui n'a donné qu'un seul circuit en 301 manches...

Les Expos ont payé \$20,000, le prix du repêchage, pour récupérer Murray, 48, huit parties protégées et une moyenne de points mérités de 4.82 à New York, en 1979. Il prêterait main forte aux artilleurs de l'équipe qui auront à lancer 36 parties, dont sept programmes doubles, en septembre. Il sera en uniforme lors de la série de trois face aux Reds, au Stade olympique.

Considéré comme le releveur numéro un des Expos, en 1976, Murray, 6'3", 205 lbs, avait connu une bonne saison, en 1975, remportant 15 victoires contre huit revers, avec une moyenne de points mérités de 3.97. Il avait cependant faibli, l'année suivante, ne gagnant que quatre victoires contre neuf revers. Il a été échangé aux Reds en compagnie de Woodie Fryman en retour de Perez et Will McEaney. Les Expos ont depuis rapatrié Fryman, mais toujours pas McEaney, 3-5 et 3.97, en 1977.

Murray a protégé 51 parties dans les Majeures, atteignant un sommet personnel avec 13 victoires protégées, en 1976. Murcer — il en a réussi 23 cette année-là — est le seul à

avoir cogné un circuit contre lui, en 113 manches, en 1976. Il possédait, à l'époque, une excellente balle rapide qui tombait en arrivant au marbre.

Il s'agit du troisième ancien Expo rapatrié par l'équipe en 1979. Les Expos en ont fait autant, en début d'année, en réobtenant les services de Jerry White et Rodney Scott des Cubs de Chicago.

Fait à noter, les Expos n'auront pas à céder un seul joueur pour lui faire une place dans l'alignement, puisque tous les clubs du baseball sont autorisés à porter à 40 le nombre de joueurs disponibles, en septembre. Ils ont déjà annoncé, mercredi, le rappel de Bill Atkinson, un lanceur droitier,

Tony Bernazard et Randy Bass, des Bears de Denver. Bass, un premier but, a cogné 35 circuits et produit 104 points à Denver. Il a maintenu une excellente moyenne de .331.

Les Expos occupent toujours le deuxième rang dans l'est, à trois parties des Pirates qui commenceront, ce soir, une série à San Francisco pendant que les Reds seront en ville.

Les Reds ont remporté six victoires en neuf parties face aux Expos, en saison. Ils ont cependant subi deux échecs en trois partis au Stade olympique. Ils ont maintenant une priorité d'une partie et demie sur les Astros de Houston, dans l'ouest.

Après les Reds, les Expos jouent un programme double contre les Mets de New York, lundi, et un match simple, mardi. Ils entreprendront ensuite un voyage de cinq parties qui les mènera à Chicago et à Saint-Louis.

EXPOS... Dale Murray est né au Texas. On le surnomme donc, à l'époque, Tex Murray... Dan Schatzeder (9-4), Dave Palmer (11-8) et Steve Rogers (11-8) seront opposés au cours du week-end à Fred Norman (10-10), Tom Seaver (13-5) et Mike LaCoss (14-5). Rogers n'a remporté qu'une seule victoire à ses six derniers départs. Sa moyenne de points mérités s'élève maintenant à 2.87...

Aucune surprise à Flushing Meadows

FLUSHING MEADOW (AFP) — Aucune surprise n'a marqué la 3ème journée de l'Open des Etats-Unis de tennis, à Flushing Meadows.

Aussi bien chez les messieurs que chez les dames, les têtes de série se sont facilement imposés à leurs adversaires dans des parties comptant principalement pour le 2ème tour de la compétition.

Chez les hommes, noblesse oblige, le Suédois Bjorn Borg, tête de série numéro un, a été le premier à se qualifier pour le tour suivant en prenant aisément la mesure de l'Américain David Carter par 6-1, 6-1, 6-1, dans une rencontre qui a duré un peu plus d'une heure.

De même, les trois joueurs Sud-Américains en lice, les Argentins Guillermo Vilas et Jose Luis Clerc, ainsi que le Paraguayen Victor Pecci, ont passé avec facilité le cap du 2ème tour. Vilas a battu le Bolivien Ramiro Benavides 6-1, 6-1, 6-0 et Clerc a vaincu l'Américain Mel Purcell 6-2, 7-6, 6-4. Quant à Pecci, il a triomphé sans

l'ombre d'une difficulté de l'Equatorien Andres Gomez 6-2, 6-2, 6-4.

A signaler encore, la victoire du Porto-Ricain Francisco Gonzales sur le vétéran Australien Ross Case en cinq sets par 5-7, 3-6, 6-2, 7-5, 6-2, à l'issue d'un match comptant pour le 1er tour, et qui dura deux heures et demi.

Le Sud-Africain Kevin Curen, qui avait créé la surprise en éliminant l'Italien Adriano Panatta mardi, s'est pour sa part incliné devant l'Américain Keith Richardson 7-5, 6-4, 7-5, et le Britannique Buster Mottram a battu logiquement le vieillissant Tchecoslovaque Jan Kodes 6-3, 7-6, 6-2.

Dans ces rencontres comptant pour le 1er tour, l'Américain Roscoe Tanner (no. 5) a battu l'Australien John Marks 6-4, 6-2, 6-0, et son compatriote Brian Gottfried (no. 11) s'est imposé devant Van Winitzky (EU) 6-4, 6-2, 6-4. Un autre Américain Stan Smith a disposé du Français Pascal Portes 6-2, 6-3, 6-4.

Tennis: la Coupe du défi WCT de retour à Montréal

La Coupe du Défi WCT de \$320,000, l'une des « dix couronnes du tennis », sera disputée du 4 au 9 décembre prochain à l'Arena Maurice-Richard, à proximité des installations olympiques à Montréal.

Le joueur numéro un au monde, le Suédois Bjorn Borg, ainsi qu'Ilie Nastase, gagnant de la fantastique somme de \$550,000 au cours des quatre Coupes du Défi précédentes, sont les premières étoiles mondiales des huit attendues pour ce prestigieux tournoi, à confirmer leur participation à la compétition, où le gagnant peut mériter une bourse totale de \$180,000, la plus importante dans le monde du tennis professionnel.

WCT a conclu cette semaine une entente avec le promoteur canadien Les Entreprises de la classe mondiale Ltée, afin que ce prestigieux tournoi se déroule à Montréal. Les Coupes du Défi précédentes avaient eu lieu à Hawaii, Las Vegas, à deux reprises, et en Jamaïque. Le directeur de WCT, M. Lamar Hunt, en confirmant

l'entente entre son organisme et M. Gerry Goldberg et Merv Kerman des Entreprises de la classe mondiale Ltée a fait montre de la satisfaction qui régnait sur l'idée de revenir à Montréal.

« Montréal est une vraie ville de ligues majeures et méritait un autre championnat majeur de tennis. Sans l'ombre d'un doute, Montréal est l'un des meilleurs marchés



Bjorn Borg

sportifs en Amérique du Nord ».

WCT négocie présentement avec six autres joueurs de haut calibre international afin de compléter les effectifs de la super-brigade de champions qui se disputent la Coupe du Défi, jouée selon le principe « tout-au-vainqueur ». Cela signifie qu'un joueur qui ne remporterait aucun match n'aurait droit à aucune bourse. Cet aspect implique une compétition plus féroce encore.

Les huit participants seront répartis en groupes égaux. Chaque manche préliminaire de la compétition à la ronde sera dotée de \$10,000, qui iront au vainqueur. Les deux joueurs ayant obtenu la meilleure fiche dans leur groupe respectif se disputent les demi-finales, chacune dotée de \$50,000. Les deux gagnants des demi-finales iront ensuite en finale, où le vainqueur empochera \$100,000.

Si le gagnant n'a perdu aucun match, il rentrera chez lui avec \$180,000. Un joueur ayant perdu une manche préliminaire de la compétition à la ronde peut quand même remporter la finale et le tournoi, de même que \$170,000.

Le Roumain Ilie Nastase demeure le « maître », en Coupe du Défi, où depuis la création du tournoi, en 1976, il a remporté des bourses totalisant \$550,000 en 19 matchs, soit \$28,947 par match!

WCT enregistrera sur ruban magnétoscopique la série de 15 matchs et la distribuera pour programmation sur 15 semaines parmi les réseaux de télévision majeurs nord-américains.

BASEBALL

Ligue Nationale			
Mercredi			
Montréal 5, Houston 3	Oakland 6, Toronto 4	Cincinnati 7, Philadelphie 6	St-Louis 5, San Francisco 1
San Diego 3, Chicago 1	Atlanta 2, New York 4		
Hier			
St-Louis à San Francisco	Chicago à Los Angeles		
Aujourd'hui			
Lanceurs prévus			
Cincinnati, Norman (10-10) à Montréal, Schatzeder (9-4), 19 h 35	Philadelphie, Lerch (7-11) à Atlanta, Brizzolara (6-8), 19 h 35	New York, Swan (12-10) à Houston, Forsch (8-6), 20 h 35	St-Louis, Denny (7-10) à San Diego, Shirley (6-13), 22 h
Chicago, Krukow (9-9) ou Caudill (0-5) à Los Angeles, Sutcliffe (12-9), 22 h 30	Pittsburgh, Kison (9-7) à San Francisco, Curtis (9-8), 22 h 35		

LIGUE NATIONALE			
Section Est			
PITTSBURGH	g	p	moy. diff.
MONTRÉAL	77	54	.588 —
CHICAGO	71	54	.568 3
ST-LOUIS	70	59	.543 6
PHILADELPHIE	69	60	.535 7
NEW YORK	65	67	.492 12½
	52	77	.403 24
Section Ouest			
CINCINNATI	77	57	.575 —
HOUSTON	75	58	.564 1½
LOS ANGELES	61	71	.462 15
SAN FRANCISCO	59	73	.447 17½
SAN DIEGO	57	77	.425 20
ATLANTA	53	79	.402 23

LIGUE AMÉRICAINNE			
Section Est			
BALTIMORE	g	p	moy. diff.
MILWAUKEE	86	44	.662 —
BOSTON	80	54	.597 8
NEW YORK	77	52	.597 8½
DETROIT	71	58	.550 14½
CLEVELAND	72	61	.541 15½
TORONTO	68	65	.511 19½
	42	90	.318 45
Section Ouest			
CALIFORNIE	71	62	.534 —
KANSAS CITY	70	62	.530 ½
MINNESOTA	68	63	.519 2
TEXAS	63	70	.474 8
CHICAGO	57	74	.435 13
SEATTLE	56	78	.418 15½
OAKLAND	43	91	.321 28½

Deuxième médaille d'or pour Helen Vanderburgh à Tokyo

TOKYO (AFP et Reuter) — Les Canadiennes Helen Vanderburgh et Kelly Kryczka ont remporté hier l'épreuve du double de la première Coupe du monde de nage synchronisée, à Tokyo. Mlle Vanderburgh avait remporté le titre individuel, mercredi.

Les Américaines Michelle Barone et Linda Shelley ont pris la médaille d'argent. La médaille de bronze est revenue aux Japonaises Yasuko Unekasi et Kinuyo Okada.

C'est demain que débiteront les compétitions de natation de la première Coupe du monde de natation, à la piscine olympique Yogi, de Tokyo. Deux-cents nageurs, parmi lesquels plusieurs recordmen mondiaux, participent aux épreuves. Il y aura des équipes de la Suède, d'Union soviétique, du Canada, des Etats-Unis, d'Australie et

du Japon, ainsi que des sélections d'Europe et d'Amérique latine.

En l'absence des meilleurs nageurs d'Europe, puisque la RDA a décidé de ne pas participer et que l'URSS n'envoie qu'une équipe de réserve, l'attention se portera sur les Américains qui ont délégué l'essentiel des vedettes de leur natation féminine.

Ainsi, retrouve-t-on Tracy Caulkins, cinq fois médaillée d'or aux premiers championnats mondiaux à Berlin l'an dernier; Mary Meagher, gagnante du 200 mètres-papillon des Jeux panaméricains et surtout première mondiale de la spécialité en deux minutes neuf secondes 77; et deux autres détenteuses de records du monde, Cynthia Woodhead sur 200 m-libre en une minute 58 secondes 53 et Linda Jezek sur 200 mètres-

dos en deux minutes onze secondes 97.

L'Australienne a déjà battu l'Américaine aux premiers championnats du monde, où ces deux nageuses de seize ans, s'étaient rencontrées. Mais depuis, Linehan n'est plus qu'à huit centièmes de seconde du record de Wickham. D'ailleurs, l'Américaine a prévenu: « C'est pour moi l'occasion » de la battre, attendez-vous au record, si nous nageons au coude à coude ».

FOOTBALL

Ligue Canadienne			
Mercredi			
Ottawa 31, Montréal 29			
Mardi			
Edmonton 28, Toronto 13	Winnipeg 30, Saskatchewan 1	C.-Britannique 18, Calgary 17	
Les meneurs			
Section Est			
Sunter, Tor.	g	p	pts
Sweet, Mt.	0	13	12
Organ, Ott.	0	18	9
Lumsden, Tor.	2	5	8
Gabriel, Ott.	6	0	0
Section Ouest			
C.-Britannique	8	6	1
Edmonton	7	5	2
Calgary	5	2	0
Winnipeg	2	5	0
Saskatchewan	7	2	7

Ligue Nationale			
Samedi			
Detroit à Tampa Bay			
Dimanche			
Giants de NY à Philadelphie	San Francisco au Minnesota	Houston à Washington	Miami à Buffalo
Dallas à St-Louis	Atlanta à New York	Green Bay à Chicago	Baltimore à Kansas City
Oakland à Los Angeles	San Diego à Seattle	Cincinnati à Denver	Lundi
Pittsburgh en N.-Angleterre			

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave. McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est. St-Paul, Vieux Montréal

les architectes

LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINE à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, MtL
270-1141

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-8743
Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron Marc Charbonneau
Robert Caron
Emilien Brail, c.r. — conseil

SECRETARE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9, 200
Montréal, Québec H2R 1B6

Marchez. Ça vous fera une belle jambe.
PARTICIPATION
Marchez. Dès aujourd'hui.

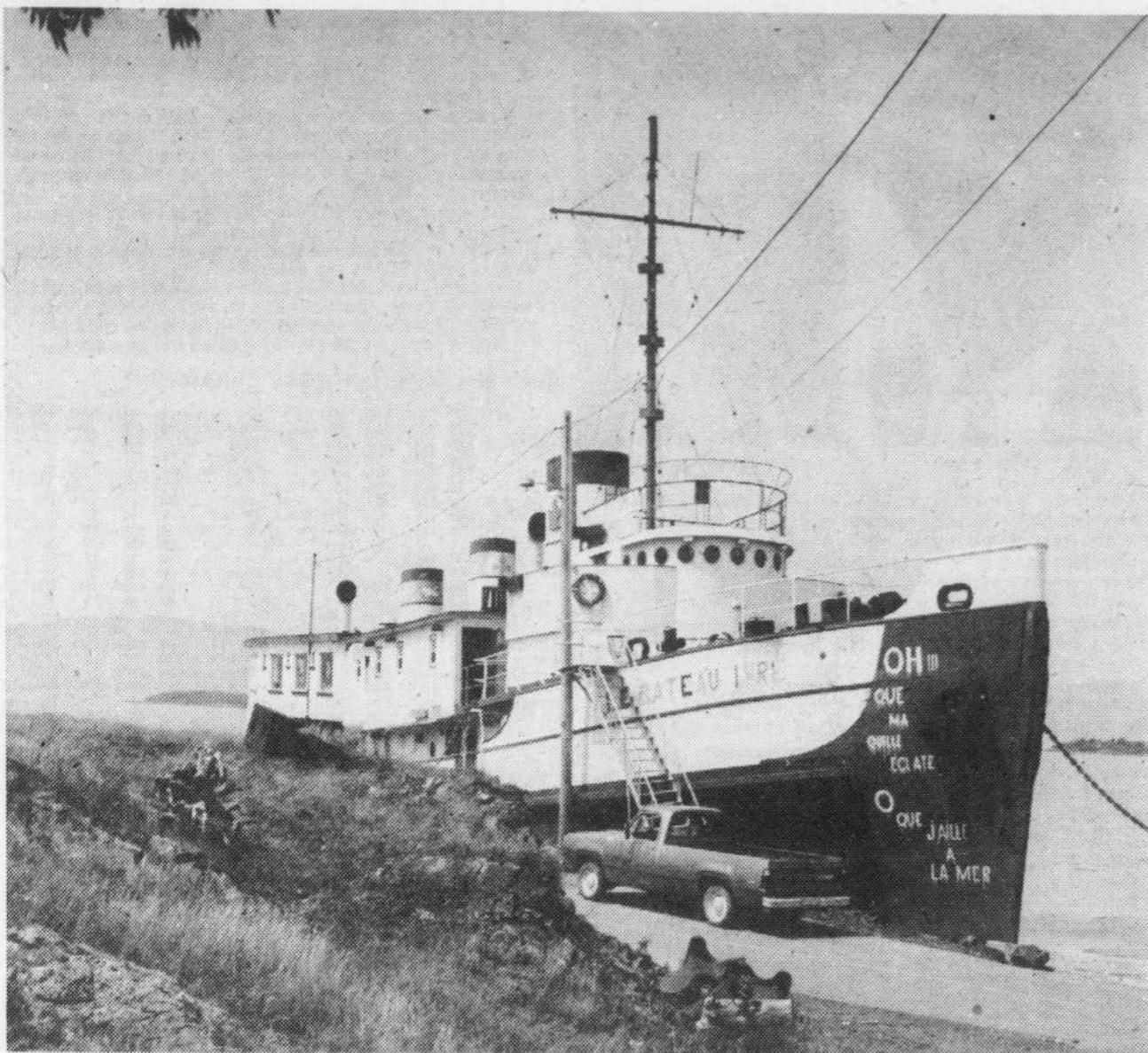
COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
MARTIGNETTI, Antonio	3647, Fleury est Montréal-Nord	1 Épicerie
FOURNIER, André	9163, 24e Avenue Montréal	1 Épicerie
VENNE, Robert	3833, rue Ste-Catherine est, Montréal	1 Taverne
(Suite à une vente) MANODALY, Alahrakia "Supermarché Dad & Frères Inc."	2535, Jean Talon est, Montréal	1 Épicerie
(Suite à une vente) BERNIER, Léo	7707, Broadway LaSalle	1 Épicerie
PATEL, Keshavbhai	6950, St-Jacques ouest, Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
LEGARÉ, Denis "LE BAR PAPIPEAU INC." (Incorporation)	1962, Papineau Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
DUNBERRY, Jean Albert "TAVERNE AUTONIN INC." (Incorporation)	5022, boul. Décarie Montréal	1 Taverne
BEDROS, Demiana "REBLOS, Maria" "SALLE DE DANSE PASPEBIAC INC."	12547, 14e avenue Montréal 4255, St-Denis Montréal	1 Épicerie Demande additionnelle d'un Restaurant à des Heures différentes
BUTTINO, Emilio (Suite à une vente) BLAU, Nomy (Suite à une vente) PAQUETTE, Michel "CLAUDE HURTUBISE" BOYAJIAN, Rachel	5270, Jean Talon est, St-Léonard 3250, Forest Hill Montréal 412, 3e Avenue Verdun 1610, de Salaberry Montréal	1 Restaurant 1 Épicerie 1 Épicerie 1 Épicerie
TREMBLAY, René "SAMBO INC." (Annulation de deux restaurants)	5666, Sherbrooke est, Montréal	Autorisation de danse et spectacles dans 2 Bars Demande additionnelle de 6 permis de Réceptions
COSTA, James "A FRANCESCO VIVENTI" (suite à une vente) PANTAZES, Costantinos "BRASSERIE LE GRAND BOCK INC."	2251, Delorimier Montréal 893, Ste-Catherine ouest, Montréal	1 Épicerie Autorisation d'exploiter des oeuvres musicales dans la Brasserie, 1 Épicerie
HYMSON, Murray Paul "LA PLANCHE À PAIN LTÉE" BLAU, Nomy "LA PLANCHE À PAIN LTÉE" PAYETTE, Pierre "LAURENTE PAYETTE & CHANTAL COOPER" GRUNDMAN, Irving "SALON DE QUILLES LAURENTIN LIMÉE/LAURENTIN LIMÉE LIMITED" TSATOLIMAS, Konstantinos "RESTAURANT PLACE ST MICHEL LTD/RESTAURANT PLACE ST MICHEL LTÉE" (Suite à une vente) KHOURI, Souad	1502, Ste-Catherine ouest, Montréal 1502, Ste-Catherine ouest, Montréal 6084, Laurendeau Montréal 5252, Paré Montréal 3737, Crémazie est, Montréal 436, Bélanger est, Montréal 3874, Boul. St-Laurent, Montréal	1 Restaurant 1 Restaurant 1 Épicerie Relocalisation du Restaurant - Relocalisation et Changement de capacité du Bar. 1 Restaurant
MASSA, Berta & Manuel Pereira	3874, Boul. St-Laurent, Montréal	1 bar avec danse

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

Marchez. Ça vous fera une belle jambe.
PARTICIPATION
Marchez. Dès aujourd'hui.



Le «Bateau ivre», l'original restaurant de l'île aux Grues. (Photo Jacques Coulon)

Flâneries dans les îles

par Jacques Coulon

POUR qui aime la mer et ses paysages toujours changeants, il n'est pas besoin d'aller jusqu'en Gaspésie ou au Nouveau-Brunswick. Le Bas-Saint-Laurent, à partir de Montmagny, est une région merveilleuse où l'on retrouve encore de charmants hôtels de villégiature offrant une cuisine soignée.

Région variée dont on ne se lasse pas, à cause surtout de l'immensité du fleuve que les marées, l'heure du jour, la clarté du ciel ou les coups de vent modèrent continuellement. Et puis il y a les îles, nombreuses le long des côtes. Des oasis de pleine nature, d'accès facile, où l'on est presque étonné de découvrir autant de calme, d'espace et de solitude. Face à Montmagny, souvent noyées dans une brume légère, une quarantaine d'îles s'étendent sur plus de 30 kilomètres jusqu'à l'île aux Coudres. Toutes ou presque sont accessibles, si vous en avez vraiment envie, mais quelques-unes seulement sont habitées. Ce qui d'ailleurs fait le charme de la municipalité de Montmagny, c'est qu'elle se trouve au bord du fleuve, face aux îles aux Grues et aux Oies, à la Grosse-Île, etc. et qu'un festival s'y tient chaque automne à l'époque de la chasse. C'est en effet sur les battures des îles et dans les vastes jonchaies qui s'étendent à l'embouchure de la rivière aux Vases (qui traverse Montmagny) que des milliers d'oiseaux se rassemblent avant la longue migration hivernale. Montmagny et les îles peuvent être le but d'une agréable excursion avant la fin de la belle saison.

Au fait, si vous passez par Montmagny, ne manquez pas d'aller goûter la cuisine du Manoir des Erables — allez-y pour souper, de préférence. Le manoir, caché dans un bouquet d'érables, fut bâti en 1813 puis reconstruit de 1812 à 1814. On peut y loger ou dans les motels situés un peu en arrière. C'est le patron qui est aux fourneaux, comme on dit, et vous y prendrez un excellent repas pour \$12 (plus le vin ou l'apéritif, bien entendu).

Mais revenons aux îles. Basses, pratiquement sans relief, à l'exception de quelques buttes, entourées de battures de joncs et de rochers où picorent toutes sortes d'oiseaux, dès que la mer se retire. Bien sûr, il y a relativement peu de choses à voir dans les îles aux Grues et aux Oies — on peut facilement passer de l'une à l'autre à pied, à marée basse — mais c'est un endroit rêvé pour passer une ou deux journées ensoleillées, en pleine nature. Rien faire, simplement flâner et se balader le long des grèves, parler avec les insulaires qu'on rencontre imman-

quablement au magasin général de la paroisse Saint-Antoine, un minuscule village avec, au centre, une église beaucoup trop grande, comme à l'Île-Verte, vestiges des temps où l'île était plus habitée.

Il y a deux hôtels à l'île aux Grues, l'Auberge des Dunes et l'Auberge de l'île blanche, cette dernière située au centre du village. On peut, bien sûr, y prendre des repas, tout comme au «Bateau ivre», restaurant installé dans un vieux «steamer» qui est venu finir ses jours en 1967 sur la grève nord de l'île. Le «Bateau ivre» a changé de propriétaire il y a un an ou deux, et le menu qu'on y offre semble être de qualité bien que nous n'ayons pas eu le temps d'en faire la preuve. La salle à manger, qui occupe les deux niveaux du pont principal, est sympathique et aménagée avec goût. Cependant, si vous allez dans l'île pour la journée, emportez donc de quoi casser la croûte en plein air.

Du quai de Montmagny, on se rend dans les îles à bord du traversier «La Marjolaine» — qui transporte aussi les automobiles — pour \$1. Ou bien vous pouvez vous adresser aux frères Paul et Jean-Marc Lachance, pourvoyeurs et organisateurs d'excursions, qui vous conduiront dans leur propre bateau. Les frères Lachance, qui sont nés dans les îles, vous expliqueront qu'il en existe exactement 43 dans les parages. Ils ont passé leur vie à naviguer sur le fleuve, dans les chenaux, et vous diront tout ce que vous voulez savoir. À l'extrémité ouest de ce chapelet d'îles et d'îlots se trouve la Grosse île, où tant d'immigrants irlandais périrent du typhus vers le milieu du siècle dernier. Il reste d'intéressants bâtiments dans l'île mais, malheureusement, celle-ci est d'accès difficile: il faut obtenir une permission spéciale et les passeurs demandent \$30 par personne pour l'aller-retour.

Au débarcadère de l'île aux Grues, un homme vous proposera peut-être son taxi si vous êtes à pied... une vieille camionnette aménagée dans laquelle vous pourrez faire le tour de l'île pour \$1. L'île aux Grues, dont la colonisation est très ancienne, avait été cédée au sieur de Montmagny, second gouverneur de la Nouvelle-France. Au début du siècle, elle abritait une population importante. On y récoltait de grandes quantités de foie que l'on vendait sur la terre ferme. Aujourd'hui, il semble qu'il n'y ait plus guère qu'une quarantaine de familles qui y vivent en permanence. Si vous disposez d'un peu de temps,

profitez de votre passage dans la région pour pousser jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli ou même Kamouraska. Ceux qui ne sont pas allés dans ce village de sculpteurs depuis plusieurs années, trouveront quelques changements: il y a plus d'artistes et Maurice Leclerc a fondé, en 1975, le Musée des

Anciens Canadiens qui abrite une magnifique collection d'œuvres des grands noms de Saint-Jean-Port-Joli. Suivez, bien sûr, la vieille route, celle qui longe le fleuve. En chemin, vous pouvez arrêter au Musée maritime Bernier, à l'Îlet-sur-Mer, ouvert jusqu'à la mi-octobre.

L'apport des ethnies au tourisme montréalais

par Paul Simier

Le tourisme n'est pas seulement un phénomène que l'on évalue en termes de rentrées ou de sorties de devises. Le tourisme n'est pas seulement un ensemble d'importants mouvements de populations. Le tourisme est aussi un important véhicule d'images et de valeurs culturelles.

C'est d'ailleurs ce qui motive le choix d'une destination plutôt qu'une autre. Et c'est en particulier ce qui a amené nombre de responsables québécois du tourisme à se définir en mettant de l'avant la spécificité du Québec en Amérique du Nord.

Cette spécificité culturelle aura par exemple, été souvent notée même au cours de la conférence (économique) sur le tourisme de novembre 1978 à Sherbrooke. Mais c'est à l'Association technique du tourisme et au Comité de promotion du tourisme culturel que l'on doit «un projet de déclaration québécoise du tourisme culturel». Un texte élaboré il y a un an et demi, et qui a depuis fait le tour du monde, amenant à ses penseurs une multitude de réactions et de suggestions. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a retenu le texte québécois comme base de discussions pour sa future charte

mondiale du tourisme. De Yougoslavie, d'Égypte, du Ghana, de Paris, de Grand-Mère ou de Québec, diverses personnalités impliquées dans l'organisation du tourisme local, régional ou international ont apporté leur encouragement aux promoteurs de cette déclaration. On y disait que le tourisme est un facteur d'éducation et qu'il importe dès lors que l'on mette l'accent sur l'éducation et l'information tant du visiteur que du visité.

On y disait aussi que les biens culturels et les vestiges des civilisations constituent un attrait pour le touriste.

On y disait encore que la culture actuelle peut faire l'objet principal de l'animation touristique, tout comme la découverte et la «lecture» des paysages façonnés par l'homme à travers le temps.

On y disait enfin que le droit au tourisme et le droit au respect des populations visitées se conjuguent et que le tourisme pratiqué indéfiniment, dans son état actuel, constitue une menace pour l'équilibre écologique de surfaces importantes du globe.

On pourrait rapprocher ces considérations de celle faite par les ministres de l'Environnement des pays membres de l'OCDE, qui en arrivaient à la conclusion que le tourisme

«connaît une croissance rapide sans accroissement notable des ressources touristiques. Il existe dès lors un risque réel — déjà évident dans de nombreuses régions — que le tourisme détruise ses propres ressources.»

De son côté, la Conférence mondiale sur le tourisme de l'OMT note «qu'il apparaît nécessaire que l'on aborde courageusement la véritable nature du tourisme et que l'on s'efforce de situer dans leur juste contexte certains de ses aspects, aussi bien économiques que sociaux, éducatifs, culturels et politiques. Il est essentiel de rappeler que, pendant des années, le tourisme n'a été considéré que comme une «aventure commerciale».

Le comité québécois de promotion du tourisme culturel propose en tout cas une action au-delà des mots et des définitions. Dans des opérations visant la concertation et l'information de tous les intervenants dans le tourisme, le CPTC cherche à ce que chaque intervenant intègre les valeurs culturelles du tourisme dans la conception de tout voyage.

Le 14 septembre, lors de la troisième journée du tourisme culturel, le CPTC s'efforcera de souligner les liens étroits qui existent entre tourisme et culture, l'importance de la rencontre du visiteur et du visité, et l'intérêt de connaître et de valoriser le patrimoine

culturel et naturel.

En retenant l'idée-force qui veut que l'animation touristique reste basée sur la culture actuelle de chaque population, cette journée va essayer de démontrer la spécificité culturelle du Québec dans le multiculturalisme. Pour une fois, on laissera un peu de côté les tourterelles et tartes au sucre, danses carrées et violoneux, pour s'intéresser à la culture du Québec par les ethnies plus récemment installées ici. On devisera plus précisément sur la «contribution des groupes ethniques au tourisme montréalais». On assistera à des productions de spectacles folkloriques par un groupe ethnique. On discutera aussi sur les possibilités de circuits touristiques axés sur la réalité des groupes ethniques.

Tout ceci amènera certainement les participants à ce colloque à chercher la meilleure formulation à la déclaration québécoise du tourisme culturel. Mais le plus important se passera certainement au niveau de la réalité des circuits touristiques, car on ne fait pas de tourisme économique, social ou culturel. Quand on fait du tourisme, on part de chez soi. Cette seule démarche constitue un acte à la fois économique, social et culturel. Reste à savoir quelle importance on accorde à la découverte véritable du milieu visité. Et ceci tout autant que l'affaire de l'organisateur de voyages, constitue le problème du voyageur lui-même. C'est une «simple» question de prise de conscience et de comportement. Mais ce n'est pas peu...

L'Angleterre à bon marché

Une association de 110 hôtels britanniques indépendants et économiques, Minotels, vient juste de faire paraître son guide pour ceux qui veulent visiter la Grande-Bretagne à bon marché en 1979-80.

Ces hôtels qui vont du grand édifice à 80 chambres à l'auberge campagnarde de sept ou huit chambres proposent des nuitées à prix moyen de \$16 par personne par jour incluant le petit déjeuner anglais, le service et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En tout Minotels totalise plus de 4.000 chambres réparties entre le Cornouailles, le sud-ouest de l'Angleterre, le Dundonnell et le nord-ouest de l'Écosse. On peut écrire à Minotels, 11 Palmira Mansions, Church Road, Hove, East Sussex, BN3 2GA, England pour obtenir le guide.

TERRE SAINTE ET ROME

Circuit de 2 semaines visitant les lieux Saints

Jérusalem - Bethléem - Nazareth - Tibériade - Haïfa - Tel-Aviv

ROME Audience Publique de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

DÉPARTS: 27 septembre et 25 octobre 1979

NOËL À JÉRUSALEM: départ le 20 décembre 1979

PRIX DU VOYAGE: \$1,699.00

Dépliant détaillé sur demande

Renseignements — Inscriptions

VOYAGES — MISSIONS LTÉE

235, boul. Dorchester est, Suite 202, MONTREAL, Qué. H2X 1N8
Tél.: 861-8331

192, sud, rue Dorchester, QUÉBEC, Qué. G1K 5Y9
Tél.: 522-2036

Permis No. 12755419-1181

Sunquest

Hawaii	\$879
2 semaines à partir de.....	
Las Vegas	\$369
Spécial fin de semaine à partir de.....	
Californie Avion/Auto	\$479
7 jours 6 nuits à partir de.....	
Acapulco	\$349
1 semaine à partir de.....	
Agadir	\$419
2 semaines à partir de.....	
Agadir	\$839
2 semaines à partir de..... (Incluant 2 repas par jour)	
Portugal	\$549 et +
2 semaines et plus en Algarve à partir de.....	
(Tous ces prix sont par personne sur base de 2 par chambre)	

AGENCE DE VOYAGES

ATLAS

1821 est. rue Sherbrooke, Montréal H2K 1B4
Tél. 527-8881

TATA
ATC
TAPSC

Permis du Québec
Les prix indiqués sont minimums et peuvent varier selon le taux de change, la date de départ ou le coût du pétrole.

DEUX TOURS DE SEPTEMBRE TOUJOURS POPULAIRES...

21 SEPTEMBRE

GRÈCE AVEC CROISIÈRE

Athènes, les îles, puis Istanbul et possibilité de retour par la Yougoslavie

À compter de **\$1554** plus avion transatlantique

23 SEPTEMBRE

FRANCE - ITALIE - SUISSE

Direction: François NICAISE

\$1569 plus avion transatlantique

INSCRIPTIONS URGENTES

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255 Université, Suite 1220, Montréal, Qué. H3B 3W9
Téléphone: 861-2485

Détenant d'un permis du Québec 1979
"Qui dit voyages, dit Malavoy"

L'EXTRÊME-ORIENT

Voyage accompagné de Montréal

24 jours — 1er au 25 novembre

JAPON — 6 jours: Tokyo-Hakone-Toba-Kyoto
HONG KONG — Kowloon et les Nouveaux Territoires
BALI — L'île des Dieux
SINGAPOUR — La rencontre de l'Orient et de l'Occident
BANGKOK — Les temples, les palais, les klongs
MANILLE — La capitale des Philippines
HONOLULU — Sur la plage de Waikiki, le Royal Hawaiian

PRIX — Billet d'avion \$1551 can.
Arrangements terrestres \$1675 U.S.

Détenant d'un permis du Québec

CP Air

Voyez votre agent de voyages

VISITEZ L'EUROPE EN... AUTOMOBILE

OU EUROCAMPER — TOURMOBILE

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité,
Assurance internationale
Permis de conduire international, etc.

Réservations billets d'avion pour PARIS \$374

CCF - PARIS - Réservation 30 jours à l'avance

BILLET D'AVION TOUTES DESTINATIONS DEPUIS 25 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
«Touring Club de France»
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

LA TERRE SAINTE ET ROME

Inoubliable circuit de 15 jours.
Départs tous les mois en 1979 et 1980.

Jérusalem. Bethléem. Nazareth. Haïfa. Tel Aviv. Plus Rome, avec audience Papale.

- Hôtels de première classe (quatre étoiles)
- 24 repas
- Visites
- Tous les transferts

\$1,691 Can., par personne, (en chambre double) tarif aérien compris*. Départs une fois par mois à partir du 27 septembre. Départs spéciaux pour Noël et Pâques.

Départs garantis: minimum 10 personnes. Pour renseignements et réservations, voyez votre agent de voyages.

Sur les ailes de

British airways

Permis du Québec

*Tant basse saison - prix sujets à changement

voyages SELECT Itée

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU Q.

620, RUE CATHCART, SUITE 555
Station métro McGill

Montréal H3B 1M1 | Tél.: 514-866-3345

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI OUVERT DE 9h à 18h
JEUDI DE 9h à 20h

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Un bond de 10% des importations

Chute du surplus commercial en juin

OTTAWA (CP) — Un bond de plus de 10% du côté des importations a réduit le surplus commercial du Canada à \$77 millions au cours du mois dernier. En juin, le commerce extérieur canadien s'est soldé par un excédent positif de \$206 millions.

L'amenuisement du surplus commercial provient d'une progression de 10,2% des achats à l'étranger alors que les ventes canadiennes n'augmentaient qu'au rythme de 7,1%. Les exportations ont atteint \$5,1 milliards alors que les importations se chiffraient à \$5,1 milliards le mois dernier.

Une détérioration de la ba-

lance commerciale signifie que le Canada aura plus de difficultés à équilibrer sa balance des paiements avec l'étranger. Il faut en effet exporter plus qu'on achète pour payer les frais d'intérêt et les dividendes aux compagnies-mères qui possèdent plus de la moitié des entreprises canadiennes.

Le ministre du Commerce, M. Michael Wilson, a qualifié hier de désappointant le surplus minime du commerce extérieur canadien, enregistré le mois dernier, mais a ajouté que ce pourrait être la dernière fois que le Canada payera pour accroître les chances de progrès économique à l'étranger.

Dans une entrevue accordée

depuis son bureau de comté de Toronto, M. Wilson a admis que le surplus de \$77 millions de juillet était moins bon que ce qu'il avait espéré.

Des chiffres, estime-t-il, montrent clairement que le Canada ne pourra pas afficher la performance de l'an dernier.

Voyant le bon côté de la situation, le ministre a souligné qu'une bonne partie de l'argent dépensé à l'étranger avait servi à acquérir de la machinerie et de l'équipement lourds, introuvables au Canada.

Une fois les usines ainsi équipées, ajoute-t-il, elles devraient produire plus, embaucher plus de travailleurs et

relancer l'économie.

La poussée des importations le mois dernier accrédite sa théorie, déclare-t-il, mais il souhaite regarder de plus près les statistiques avant de se prononcer plus en détail.

Selon les données préliminaires de Statistiques Canada, les importations ont crû de 10,2% en juillet pour atteindre \$5,1 milliards, les exportations n'ont monté que de 7,1% et valaient en tout \$5,17 milliards.

Chez les libéraux, le porte-parole financier Herb Gray a accusé le gouvernement de ne pas reconnaître la gravité de la situation dans laquelle le Ca-

nada semble s'installer.

Une foule de mesures peuvent être prises par les Tories, croit-il, pour renforcer l'industrie afin qu'elle encaisse les effets de la récession américaine mais le PLC n'en donnera pas de détails avant que le gouvernement fasse des propositions concrètes.

M. Crosbie a déjà évalué que le surplus du commerce extérieur sera de \$2,1 milliards à la fin de l'année par rapport au record de \$3,5 milliards en 1978.

Une deuxième série de chiffres publiés hier par l'agence fédérale laisse voir une légère amélioration du déficit touristique par rapport à l'année dernière.

Jusqu'au 30 juin, les Canadiens avaient dépensé \$1,27 milliard de plus à l'étranger que ce que les touristes d'ailleurs avaient dépensés au Canada. Pendant les six premiers mois de 1978, ce déficit avait été de \$1,34 milliard.

M. Wilson se dit encouragé par les chiffres du tourisme et convaincu que ce sera encore mieux pour juillet et août.

La disponibilité de l'essence au Canada, ajoute-t-il, y attire les visiteurs US tandis que la pénurie aux USA incite les Canadiens à prendre leurs vacances au pays.

Les hôtels et motels du Canada ont rapporté avoir rempli tout l'été a-t-il dit.

Pétrole: décision cruciale de l'ONE pour les indépendants

L'Office national de l'énergie doit prendre aujourd'hui une décision qui aura une importance capitale pour l'avenir du secteur indépendant du pétrole dans la province de Québec.

Cette décision a trait à une demande d'échange de 500.000 barils de pétrole brut entre une société américaine et un tandem constitué du groupe français Elf et du groupe québécois Pébec.

Dans le cadre de cet échange, Elf Aquitaine du Canada, producteur de brut, exporterait du pétrole canadien à la hauteur de la frontière albertaine tandis qu'une quantité équivalente de brut serait retournée à Elf Hydrocarbures du Québec Ltée via l'oléoduc Portland-Montréal.

La moitié de ces 500.000 barils serait destinée à Pébec, une société commerciale québécoise regroupant les distributeurs indépendants les plus dynamiques du Québec.

Cette livraison est d'une importance capitale pour compléter nos approvisionnements pour la saison prochaine, a déclaré M. Jacques Gendron, président de Pébec, qui compte près de 80 sociétés, tous marchands indépendants de pétrole à travers la province.

« Mais la décision de l'O.N.E. est surtout importante pour nous dans la mesure où elle indiquera s'il est permis à un groupe québécois indépendant de constituer un secteur de force dans l'industrie pétrolière et d'y maintenir une saine concurrence au profit du consommateur.

« La pénurie de l'hiver dernier nous a forcés d'activer la réalisation de certains projets comme celui d'assurer graduellement notre propre approvisionnement.

« Dans cette association avec Elf, a ajouté M. Gendron, pour la première fois le secteur

indépendant du Québec tente de montrer le nez jusqu'aux puits.

« Notre objectif est précisément de pouvoir nous alimenter à même les puits. Malheureusement, pour l'instant, on nous dit que l'oléoduc Sarnia-Montréal est utilisé à pleine capacité par les grandes sociétés et ne peut être mis au service de Pébec pour transporter jusqu'à nous du pétrole de l'ouest. D'autre part, il a été impossible de trouver la capacité de raffinage requise à Sarnia, d'où nous aurions pu ramener le pétrole par bateau. C'est pourquoi nous devons avoir recours au "swap".

« Si l'Office ne donne pas droit à la demande Elf-Pébec, c'est donc dire qu'il cantonnera officiellement Pébec dans la dépendance des majeures pour son approvisionnement et empêchera la concurrence que Pébec peut apporter dans le marché.

« Ce sera plus que jamais donner aux grandes sociétés pétrolières droit de vie ou de mort sur le secteur indépendant du pétrole, seule présence québécoise dans cette industrie.

« Au total, le Québec compte près de 750 distributeurs indépendants de pétrole qui détiennent 60 pour cent du marché de l'huile à chauffage au Québec.

M. Gendron a expliqué que la requête d'Elf-Pébec constitue un précédent pour l'Office national de l'énergie puisque, comme Pébec, Elf ne dispose pas de capacité de raffinage dans l'est du pays. L'O.N.E. a donc pour la première fois à se pencher sur une demande d'échange de la part de non raffinés.

Le groupe a cependant pris des arrangements avec des raffineurs locaux pour traiter le brut qui serait acheminé de Portland à Montréal.

L'économie au bord de la récession

Première baisse du PNB depuis 76

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis la mi-1976 le Produit national brut a baissé au cours du deuxième trimestre de cette année au Canada, révèlent les chiffres publiés hier par le bureau fédéral de la statistique.

Calculée sur une base annuelle, la production nationale de biens et services a faibli de 2,8% par rapport au même trimestre de l'année dernière.

Cette indication d'un ralentissement de l'activité économique du pays survient après un premier trimestre étonnamment bon, où l'économie

avait progressé au rythme annuel de 6,8%. Mais les autorités gouvernementales faisaient remarquer que cette croissance était anormalement forte et que l'économie ne pourrait pas suivre ce train-là durant le reste de l'année.

La valeur totale des biens et services produits au cours du deuxième trimestre s'établit à \$253,78 milliards, contre \$248,03 milliards pour le trimestre précédent. Bien que le deuxième trimestre marque une hausse de 2,3%, la valeur de la production a diminué compte tenu de l'inflation.

D'après le bureau de la statistique, une grande partie de la baisse provient d'un recul des exportations. L'économie américaine s'étant affaiblie, nos voisins ont diminué leurs achats de biens produits chez nous.

Les consommateurs ont dépensé moins d'argent que durant le premier trimestre, les entreprises ont réduit leurs investissements dans l'outillage et le matériel et liquidé une partie des stocks accumulés dans leurs entrepôts.

Ces facteurs conjugués ont forcé les industries à réduire

leur production, ce qui a provoqué une baisse de toute la production canadienne.

Officiellement le pays n'est pas en récession, phénomène que les économistes définissent comme étant deux trimestres consécutifs sans aucun progrès de l'économie.

Il n'en va pas de même aux États-Unis, où les autorités ont déclaré, cette semaine, que le pays était bel et bien installé dans la récession. D'après les économistes de l'Administration, la question qui se pose est de savoir quelle sera la durée et l'ampleur du phénomène.

Au Canada, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a dit que la situation était très grave, vu que c'était le pire trimestre depuis trois ans.

« Le premier ministre doit agir immédiatement, afin d'éviter une forte hausse du chômage cet hiver », a-t-il déclaré.

Quelques minutes après la publication des chiffres officiels de l'économie, M. Broadbent a réuni les journalistes. Il a attribué les mauvais résultats principalement à la mauvaise situation économique aux États-Unis, et invité le gouvernement à prendre des mesures pour que notre pays ne connaisse pas le sort qui est fait aux Américains.

Il a recommandé, entre autres mesures, un allègement fiscal pour les personnes à faible et moyens revenus, une baisse de un pour cent des taux d'intérêt, un programme de travaux publics pour améliorer le réseau de transports du pays, et l'annulation de la hausse de \$1 du prix du baril de pétrole prévue pour le 1er janvier.

De son côté, le critique en matière de finance au sein du Parti libéral, M. Herb Gray, a refusé de proposer des mesures pour maintenir l'économie en marche. Mais, a-t-il dit aux journalistes, le pays semble glisser vers une récession et il est peut-être trop tard pour agir efficacement d'ici la rentrée des parlementaires en octobre.

Brascan tient à la «50»

Que le mystérieux investisseur qui accumule présentement des actions de John Labatt se tienne pour dit, la compagnie Brascan n'entend pas céder son rôle de principal actionnaire des brasseries de la bière « 50 ».

Tel est l'avertissement qu'a servi hier le président du conseil d'administration de Brascan, M. Trevor Eytan dans un communiqué remis à la presse. Brascan détient 29% des actions de Labatt. Cependant ce titre a progressé de plusieurs points à la Bourse au cours des dernières semaines sous les rumeurs d'une éventuelle prise de contrôle soit par la société Edper Investments ou encore par Brascan. Hier, il a fermé à \$25.

Mais la société de gestion des frères Peter et Edward Bronfman de même que de leur nouvelle filiale, Brascan ont nié vouloir accroître leur participation dans Labatt.

« Brascan n'a pas l'intention de céder son titre de principal actionnaire de Labatt » affirme M. Eytan ajoutant qu'il se joindrait au conseil d'administration de la compagnie de London, Ontario avec M. Peter Bronfman au cours de l'assemblée annuelle qui doit avoir lieu la semaine prochaine.

M. Eytan a déclaré également que Brascan défendrait fortement son titre d'actionnaire majoritaire de Labatt si ce titre venait à lui être contesté.

Labatt est une entreprise particulièrement intéressante en raison d'une heureuse diversification de ses activités dans le domaine agro-alimentaire. Ses principales filiales sont Catelli-Habitant, les farines Five Rose, la minoterie Ogilvie, les chocolats Saïles N'Chuckles Turtles, et Laura Secord, les vins Château Gal et des entreprises laitières (Lai-

teries Lafrenière dans le Nord-Ouest québécois). L'entreprise possède également 45% de la franchise des Blues Jays de Toronto dans la ligue de baseball américaine.

Brascan Limited a annoncé hier que les bénéfices nets pour le second trimestre de 1979 se sont chiffrés à \$1,8 million soit \$0.04 par action ordinaire.

Brascan a fait remarquer qu'une comparaison de ces chiffres avec ceux de l'exercice du second trimestre de l'exercice précédent pourrait prêter à confusion. En effet, les chiffres de 1978 comprennent les bénéfices en Cruzeiros venant de la société Light, la compagnie d'électricité brésilienne que Brascan a vendue à la fin de l'exercice précédent.

Les bénéfices du premier semestre de l'exercice n'ont pas répondu aux prévisions premières, mais les bénéfices du second semestre devraient indiquer une sensible amélioration par rapport au semestre précédent. Les résultats pour le premier semestre de l'exercice portent le coût intégral, de \$5,1 millions, des dépenses relatives à l'offre faite à Woolworth.

Le revenu net pour le premier semestre de l'exercice de 1979 s'est chiffré à \$11,6 millions ou \$0,39 par action ordinaire, contre \$6,8 millions ou \$0,21 par action ordinaire pour les exploitations permanentes au cours du premier trimestre de 1978. Le revenu provenant de l'exploitation de Light-Servicos de Eletricidade S.A. —, maintenant abandonnée, a augmenté le revenu annoncé lors du premier semestre de l'exercice de 1978 de \$59,4 millions. Ce revenu est donc passé à \$66,2 millions (soit \$2,49 par action ordinaire).

Le revenu net pour le premier semestre de l'exercice de 1979 s'est chiffré à \$11,6 millions ou \$0,39 par action ordinaire, contre \$6,8 millions ou \$0,21 par action ordinaire pour les exploitations permanentes au cours du premier trimestre de 1978. Le revenu provenant de l'exploitation de Light-Servicos de Eletricidade S.A. —, maintenant abandonnée, a augmenté le revenu annoncé lors du premier semestre de l'exercice de 1978 de \$59,4 millions. Ce revenu est donc passé à \$66,2 millions (soit \$2,49 par action ordinaire).

B. Royale: faible croissance des gains

La Banque Royale du Canada a annoncé que son solde des revenus après impôts pour le troisième trimestre s'éleva à \$66 millions ou \$1,53 par action, soit une progression de 4% par rapport à un bénéfice de \$1,47 par action il y a un an.

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice le bénéfice est de \$5,10 par action ou \$186,6 millions, soit 18% de plus qu'il y a un an.

Le bénéfice du troisième trimestre provient à \$35 millions

des opérations canadiennes, ou 8% de moins qu'il y a un an, et à \$21 millions des opérations internationales, soit une progression de 31%.

Le président et chef de la direction de la Banque M. Rowland C. Frazee, a révélé que l'actif total au 31 juillet 1979 s'élevait à \$49,7 milliards, soit 28% de plus qu'il y a un an. Le total des dépôts s'élève à \$44,8 milliards, soit une progression de 27%. Les dépôts en dollars canadiens ont

augmenté de 18%, et les dépôts en devises étrangères, exprimés en dollars canadiens, se sont accrûs de 43%.

M. Frazee a déclaré que la croissance rapide des dépôts en devises étrangères s'explique principalement par la consolidation initiale de certaines filiales. Pour le troisième trimestre, l'actif moyen comprend plus de \$400 millions provenant de la consolidation de filiales britanniques, notamment la Royal Bank of Canada (London Limited), la Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Ltd. et la Western Trust & Savings Ltd. Le bilan de la Banque comprend environ \$950 millions d'éléments d'actif provenant de sa nouvelle filiale d'Allemagne, la BN Bank.

« Le revenu net provenant de l'écart des intérêts calculé sur une base d'équivalence fiscale, a fléchi à \$2,61 par tranche de \$100 d'actif, contre \$2,70 au trimestre précédent et \$2,91 au troisième trimestre de l'an dernier à poursuivi M. Frazee. L'écart des intérêts sur nos activités au Canada s'est retréci, le coût des dépôts particulièrement des dépôts à terme, ayant augmenté plus rapidement que le rendement de l'actif.

« Les catégories à faible marge telles que les prêts hypothécaires, dont le taux d'intérêt a été inférieur au taux de base, ont aussi connu une croissance rapide. Et outre, bien que l'écart des intérêts sur nos opérations en devises étrangères ait été plus favorable, la progression relative plus rapide des catégories à faible marge a réduit l'écart global.

Les dépenses autres que les intérêts pour le troisième trimestre s'élevèrent à \$288,9 millions, soit 18,6% de plus qu'il y

a un an. Cette augmentation est inférieure à celle de l'actif moyen, faisant passer le ratio par tranche de \$100 d'actif de \$2,55 l'an dernier à \$2,41 mais ce poste s'est accru plus rapidement qu'au cours des trimestres précédents: par rapport à l'an dernier, il a augmenté de 15% pour les activités canadiennes, et de 40% pour les opérations internationales.

Compte tenu des provisions pour impôts et de l'équivalence fiscale, le solde des revenus après impôts est de 47c par tranche de \$100 d'actif pour le troisième trimestre, soit le même niveau qu'au trimestre précédent, mais une baisse par rapport au 56c du troisième trimestre de l'an dernier.

Le total des revenus du troisième trimestre s'élève à \$1,283,6 millions contre \$870,4 millions il y a un an. Les dépenses totales du troisième trimestre s'élevèrent à \$1,225,8 millions contre \$786,5 millions il y a un an.

INITIATION A L'ASTRONOMIE

A. ACKER.

C'est pour tous les amis de l'astronomie qu'est publiée la deuxième édition de cet ouvrage d'initiation, écrit à partir de cours donnés par l'auteur. Le panorama général de notre univers y est présenté, et les lois fondamentales qui régissent les positions et mouvements des astres, ainsi que leurs caractéristiques physiques et leur évolution dans le temps, sont décrites en n'utilisant que des termes et des calculs simples, illustrés par de nombreuses figures. Plusieurs exercices sont indiqués, et les données numériques fournies tant pour le système solaire que pour les étoiles et les galaxies sont sélectionnées parmi les plus récentes et les plus sûres basées sur les nouvelles découvertes en astrophysique et les résultats des dernières expéditions spatiales. Tous les astres, de masses, dimensions, morphologies, divers découverts par les observations les plus récentes ou soupçonnés par les théories modernes, sont décrits et placés dans une échelle correcte dans le temps et l'espace (protostelle, nébuleuse planétaire, pulsar, trou noir, quasar, galaxie, etc.).

MASSON, 1979, 2e éd., 160 pages, 186 figures \$14,40

Veuillez m'expédier... ex. de l'INITIATION A L'ASTRONOMIE au prix de \$14,40.

CHÈQUE MANDAT-POSTE

Paiement ci-joint à l'ordre de **SOMABEC**, 275 Sylva Clapin, Case Postale 295, St-Hyacinthe, Qué. J2S 5T5

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de **TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.** a déclaré un dividende trimestriel de \$0,20 par action sur les actions ordinaires classe "A" et classe "B" payable le 15 octobre 1979 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 30 septembre 1979.

Par Ordre du Conseil
Thérèse de Grandpré
Secrétaire

Montréal, le 29 août 1979

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.	DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 851-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde	MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2800, C.P. 153 Montréal H5B 1E8 Tél.: 281-1555 Société nationale Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax. Affiliation internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 - 274-2797
AUDET, GOSSELIN, LAPORTE, MOREAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C.C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A. Robert Moreau, M.S.C.C.A. Carol Lapointe, C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4 382-3080	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 - 851-8081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.	ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa Therford Mines, Hull, Buckingham 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2691
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209	BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE Comptables Agréés Guy Bouchard, c.a. Paul Viau, c.a. Paul Duhamel, c.a. 59 rue St-Jacques, Mt. 284-1117	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumais, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Vileneuve, C.A. Jean-Réal Charrette, C.A. Michel Duquette, C.A. 561 est, boul. Crémazie Montréal H2M 1L8 - 384-1430	MACGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MACGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Bennett, C.A. C.C. Bismuth, C.A. C.W. Basseger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camarand, C.A. H.M. Caron, C.A. H.J. Carrère, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Deslisle, C.A. M.M. Domanski, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Germain, C.A. G. Gingras, C.A. J.P. Graveline, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Lemoges, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. J.J. Pascoot, C.A. R. Paillé, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureaux à St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, To- ronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Van- couver, Victoria	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 3730 est, boul. Crémazie Montréal, Québec, H2A 1B4 376-5010 715 Carré Victoria Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	MESSIER, BOURGEOIS & CIE MADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C.C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A. Robert Houde, B.C.A. Guy Duimet, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C.C.A. André Morin, L.S.C.C.A. Yvon Marois, C.A. Gilles Blondin, C.A. Blaise Marvive, C.A. 50, Place Crémazie suite 921 Montréal H2P 2T6 - 384-1020	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde 1, Place Ville-Marie 861-8531
COGAM, LANDORI & DUBÉ Comptables Agréés COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE Comptables Agréés Guy Charette, C.A. Hubert Mercier, C.A. Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Berni, C.A. Normand Bisson, C.A. Raymond Proulx, C.A. 1, Place Ville-Marie Suite 2220 (514) 868-9911 Montréal H3B 3M4	HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques ouest 800 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal Repentigny Iles de la Madeleine	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 668 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 225, rue Notre-Dame ouest Montréal, Québec H2Y 1T4 Téléphone (514) 844-4442 Bureaux à Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Bee-Comesu
COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE Comptables Agréés Guy Charette, C.A. Hubert Mercier, C.A. Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Berni, C.A. Normand Bisson, C.A. Raymond Proulx, C.A. 1, Place Ville-Marie Suite 2220 (514) 868-9911 Montréal H3B 3M4	LALIBERTÉ, LANÇOT, MORIN & ASSOCIÉS COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9792	LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Roy - Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153	PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés 1320 Boul. Graham Suite 100 Montréal, H3P 3C8 Tél.: 735-4647
PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 - 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Yagis, C.A. Morton S. Spector, C.A. Marvin H. Teller, C.A. Barry A. Tassenbaum, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Datchman, C.A. Babai D. Levine, C.A. Forrest J. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Jack Altman, C.A. Robert H. Zitrer, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. 833-1112		

Keith Jarrett: le concert de Montréal

par Nathalie Petrowski

Keith Jarrett était en forme. Personne, même pas ceux qui ont été échaudés lors de sa dernière colère à la salle Claude-Champagne où Jarrett refusa carrément de regarder son piano, n'auraient pu en douter mercredi soir dernier. Keith Jarrett était également de bonne humeur: un miracle quand on sait qu'à la toute dernière minute, il apprenait du directeur de la Place des arts qu'il ne pourrait jouer sur le grand Steinway de Hambourg réservé aux invités de

marque et aux solistes de l'OSM et qu'il devrait à la place se contenter d'un Steinway américain légèrement désaccordé. Mais Jarrett, figure controversé de la musique moderne, passant aussi bien pour un génie que pour un imposteur, avait décidé cette fois-ci que rien ni personne ne saurait froisser ses bonnes dispositions. Ceux qui craignaient voir resurgir les caprices d'une prima donna à la tête enflée, furent vite rassurés.

A peine visible dans le hangar triste et gris de la salle Wilfrid-Pelletier, qui, pour l'occasion, s'était déshabillé

jusqu'au béton, Jarrett le maître de l'improvisation, ne déçut personne. En jeans et en espadrilles, assis et souvent debout, en communion intime et intense avec son piano, Jarrett démontra une fois de plus et d'une façon souvent athlétique, son génie incontestable au piano, tant au niveau technique qu'au niveau imaginaire. Précis et méthodique, Jarrett arrive à l'heure et entre en scène sans dire un mot. A peine assis, le train part et ne s'arrête qu'une heure plus tard, sans la moindre hésitation, sans la moindre interruption non plus. Jarrett ne dé-



Keith Jarrett

leur et se comporte comme l'Elton John d'un public snob et sophistiqué.

Tout au long de ses labours, les muscles de ses doigts et de ses bras sont à ce point tendus qu'on s'attend à les voir éclater d'un moment à l'autre; un moment qui d'ailleurs ne viendra pas parce qu'au delà d'une virtuosité qu'il affiche avec un peu trop de panache, Jarrett fait preuve d'une technique et d'un contrôle musculaire et musical étourdissants. Ses doigts crochus qui labourent le clavier avec acharnement, sont en béton armé, à l'épreuve de l'usure et de l'épuisement.

Dès les premiers accords de la deuxième partie du concert, on sent que Jarrett a enfin exorcisé plusieurs de ses frustrations et qu'il est sur le point d'abandonner le marathon. Le souffle ici n'est

plus haletant mais lumineux et évanescent. Au lieu de devancer l'improvisation ou de l'accueillir un peu trop brutalement, Jarrett se laisse aller au hasard de ses courbes et de ses renflements. La magie que l'on croyait compromise par un ego trop débordant opère enfin tandis que Jarrett, le pianiste alpiniste, franchit le dernier palier du nirvana. Dans la salle, les gens applaudissent frénétiquement ce cadeau tombé des nues: Les rappels qui suivent sont teintés d'une gravité mystique surtout lorsque Jarrett interprète une petite sonate pour flûte et clavier de Bach, s'éclipsant pour une fois devant un plus grand que lui. Quand la lumière s'allume, tout est revenu dans l'ordre. Ceux qui avaient envie de croire à l'imposture, n'ont plus qu'à s'incliner.

colle ses doigts du clavier que pour une fraction de seconde, le temps de produire des sonorités bizarres avec les cordes du piano. La musique éternellement changeante, tantôt agaçante tantôt envoiement, passe par toute la gamme de l'émotion humaine et par tous les styles de l'histoire musicale, aussi bien impressionniste que rock, aussi bien avant-gardiste que primitivement commerciale. La première partie du concert est souvent pénible. En terrain inconnu, Jarrett développe des réflexes de défense et de prétention qui parfois le rendent insupportable. Ses premières improvisations sont saccadées et souvent exaspérables. Jarrett n'arrête pas de gigoter sur son siège, se lève, se rassemble, pousse des petits cris de dou-

Ballet national

Le Ballet national du Canada inaugure par ses spectacles des 6, 7, 8 et 9 septembre à la Place des arts une tournée pan-canadienne qui le conduira dans huit villes du pays. Il présentera à Montréal le *Lac des cygnes*, version Eric Bruhn, dans des nouveaux décors et costumes de Desmond Heely, du 6 au 8 septembre. A ce jour seuls les Britanniques ont pu apprécier les qualités de cette nouvelle production inaugurée au Covent Garden de Londres le mois dernier. Le 9 septembre, la compagnie torontoise présentera des oeuvres en un acte soit, *Les Sylphides* (Chopin/Fokine), *Washington Square* de James Kudelka et *Elite Syncopation* de Kenneth MacMillan. Les billets sont de \$7 à \$15.

ECOLE DE MIME-CORPOREL DU QUART-SOUS

L'ECOLE DE MIME-CORPOREL DU QUART-SOUS, INC. ANNEE SCOLAIRE 1979-80 offre quatre sessions de cours:
SESSION 1 (10/9/79 au 25/10/79); SESSION 2 (5/11/79 au 20/12/79);
SESSION 3 (7/1/80 au 6/3/80); SESSION 4 (24/3/80 au 22/5/80)
sous la direction artistique de JÉRÔME ASSELINE et DENISE BOULANGER.
Renseignements au Théâtre de Quart-Sous, 100 est Avenue des Pins, Montréal.
Tel.: 843-3009 et 845-7278

CRÊPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT

LA BOLÉE

83 sortes de crêpes bretonnes
Également variété d'omelettes, salades, poissons, viandes, etc., etc.

Une première au Canada!
Betty vous propose "croque-mord" le chien-chaud breton servi avec repas d'affaires du lun. au ven. midi
Pascal vous propose une variété de délicieuses gaufres de Pont-Aven
Recommandé par Gault-Millau

825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

14 ANS

Quel éblouissement! Quelles images! Quelle mise en scène!
Et que ça change des merdouilles dont on est affligé semaine après semaine.
Plaisir des yeux, plaisir sensuel avant tout.
Magnifiquement interprétés.
Un film parfait.

SERGE DUSSAULT, La Presse
"L'Innocent" un succès magnifique
MARTIN MALINA, Montreal Star

Dans le dernier film de Visconti, le désir et la passion effacent et surpassent toute autre énergie humaine.
Laura Antonelli incarne parfaitement les moments de tension du film, d'un érotisme luxuriant. La femme la plus admirable du cinéma d'aujourd'hui.
- NEWSWEEK

Un des films les plus beaux et les plus disciplinés qu'il ait jamais réalisés.
Splendide joué par Giancarlo Giannini et Laura Antonelli, dont le visage enfantin et le corps voluptueux expliquent les contrastes du film.
- N.Y. TIMES

Un CLASSIQUE. Le dernier film Luchino Visconti déploie en abondance un étalage de luxe aristocratique, de licence sexuelle et d'hérésie sophistiquée. Luchino Visconti a le courage de poursuivre ses chimères.
- N.Y. POST

Le film le plus exaltant et le plus sensuel de Visconti superbement exécuté, dramatiquement dirigé.
- VOGUE

GIANCARLO GIANNINI
LAURA ANTONELLI
JENNIFER O'NEILL

L'Innocent
VERSION FRANÇAISE

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.00 - 9.30
Sam.-Dim.: 2.00
4.30 - 7.00 - 9.30

UN FILM CHOC, COURONNE DE 12 GRANDS PRIX INTERNATIONAUX!

Nino Manfredi

PAIN ET CHOCOLAT

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Sem.: 7.20 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.00
5.20 - 7.20 - 9.20

gilles vigneaault

Avec les mots du dimanche

Soirées de chansons du 13 au 30 septembre

tnm

84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
Réservations: 861 0563

Elisée 1
35 MILTON / 842-6053

POUR TOUS

TOUS LES CRITIQUES SONT UNANIMES:
ALLONSANFAN EST UN FILM A VOIR ABSOLUMENT!

"Terrible, prophétique, dérangeant...!"
- Mireille Amiel (Cinéma)

"Mastroianni est admirable."
- L'Express

"Un film flamboyant, somptueux dans la longue tradition du cinéma historique en passant par Visconti et Rosellini."
- Louis Marcellino (Le Point)

MARCELLO MASTROIANNI LAURA BETTI
MIMSY FARMER LEA MASSARI

À L'AFFICHE

14 ANS

Quel éblouissement! Quelles images! Quelle mise en scène!
Et que ça change des merdouilles dont on est affligé semaine après semaine.
Plaisir des yeux, plaisir sensuel avant tout.
Magnifiquement interprétés.
Un film parfait.

SERGE DUSSAULT, La Presse
"L'Innocent" un succès magnifique
MARTIN MALINA, Montreal Star

Dans le dernier film de Visconti, le désir et la passion effacent et surpassent toute autre énergie humaine.
Laura Antonelli incarne parfaitement les moments de tension du film, d'un érotisme luxuriant. La femme la plus admirable du cinéma d'aujourd'hui.
- NEWSWEEK

Un des films les plus beaux et les plus disciplinés qu'il ait jamais réalisés.
Splendide joué par Giancarlo Giannini et Laura Antonelli, dont le visage enfantin et le corps voluptueux expliquent les contrastes du film.
- N.Y. TIMES

Un CLASSIQUE. Le dernier film Luchino Visconti déploie en abondance un étalage de luxe aristocratique, de licence sexuelle et d'hérésie sophistiquée. Luchino Visconti a le courage de poursuivre ses chimères.
- N.Y. POST

Le film le plus exaltant et le plus sensuel de Visconti superbement exécuté, dramatiquement dirigé.
- VOGUE

GIANCARLO GIANNINI
LAURA ANTONELLI
JENNIFER O'NEILL

L'Innocent
VERSION FRANÇAISE

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.00 - 9.30
Sam.-Dim.: 2.00
4.30 - 7.00 - 9.30

DERRIERE LA GROSSIERETE, L'INTRANSIGEANCE ET LES SLOGANS REVOLUTIONNAIRES, UNE RECHERCHE D'EQUILIBRE. UN VERITABLE BOMBARDEMENT D'IDEES ET DE COMPORTEMENTS!

5e Sem.

vous serez violemment pour vous serez violemment contre mais vous devez voir

si les porcs avaient des ailes...
un film événement
un film choc
un film de PAOLO PIETRANGELI

DEUX FILMS A VOIR ET A REVOIR!

"Jonathan Livingston le goéland"
Musique de Neil Diamond

RUTH GORDON BUD CORT
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY

Plus de 200,000 personnes l'ont acclamé... et VOUS?

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.00 - 9.30
Sam.-Dim.: 2.00
4.30 - 7.00 - 9.30

Il a l'âge d'être son père, mais pourtant, entre eux éclate une passion audacieuse et sans limite...

POUR TOUS

La Petite Fille en Velours Bleu

MICHEL PICCOLI
CLAUDIA CARDINALE
UMBERTO ORSINI
LARA WENDEL
ALEXANDRA STEWART

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

1.10 - 3.10 - 5.10
7.10 - 9.10

PREMIERE CANADIENNE présentée par

LE DEVOIR et

MOURIR A TUE-TETE

un film de ANNE-CLAIRE POIRIER
avec JULIE VINCENT • GERMAIN HOUDE

Soyez parmi les 300 INVITÉS et assistez à la Première du film canadien acclamé au dernier Festival de Cannes!

le jeudi 13 sept. à 20h30 au Cinéma Le Dauphin, 2396 est, rue Beaubien

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

- Pour participer au concours, une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné;
- Le concours débute le 25 août et se termine le 1^{er} septembre;
- L'attribution des invitations aux gagnants se fera dans la semaine du 3 septembre par tirage au sort parmi tout le courrier reçu;
- Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le veut;
- Pour se mériter un prix, la personne dont le nom apparaît sur la formule de participation tirée au sort doit avoir répondu correctement à la question inscrite;
- Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec;
- Le prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent;
- Une personne qui se mérite un prix doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.

Remplir et retourner à:
Première "MOURIR À TUE-TÊTE"
FILMS MUTUELS
225 est, rue Roy, Montréal H2W 1M5

QUESTION: Qui a réalisé le film "Mourir à Tue-Tête"?

RÉPONSE: _____
NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE: _____
TÉLÉPHONE: _____

ARTS ET SPECTACLES

Du sang neuf à l'Institut du cinéma

L'Institut québécois du cinéma recevra une grande bouffée de sang neuf avec l'arrivée prochaine de six paires de bras qui remplaceront quatre « disparus ».

et de l'exploitation de l'Institut. Il sera secondé par Pierre Latour qui a oeuvré jusqu'à maintenant à Cinéma Libre, à l'ONF et à la Cinémaèque québécoise.

Thérèse Guité, Artiste riche et provocante

par Angèle Dagenais

L'artiste québécoise Thérèse Guité qui est l'initiatrice de la technique du batik au Québec est l'invitée de l'Envers du décor, émission diffusée par Radio-Québec le dimanche à 20 h 30.

Outremont, dont l'intérieur est celui d'une femme passionnée et excentrique où chaque détail est harmonieusement intégré au tout, masses volumineuses et couleurs sont superbement équilibrées: le tout est conçu pour plaire à l'oeil.

la manipulation du tissu, de la couleur, de la peinture, de l'acrylique, des fixatifs, etc.

Thérèse Guité qui n'a jamais eu de bourses de Québec ou d'Ottawa pour ses recherches est une artiste qui utilise le médium du batik pour s'exprimer. Ses dernières découvertes poussent très loin

Native de Percé, Thérèse Guité a étudié en Italie, en Indonésie, en France et à New York. Elle a fait de nombreux voyages à travers le monde et habité six ans au Togo en Afrique où elle a travaillé comme coopérante canadienne chargée d'aider à l'implantation d'un atelier de dessin et de gravure.

Obsédée par les visages, la mer, les chevaux, les personnages surréalistes, Thérèse Guité possède un trait de plume précis et doux, accentuant les rondeurs des corps, composant des paysages féériques empreints de poésie et de sensualité.



Thérèse Guité à l'Envers du décor de Radio-Québec.

CINÉMA

ATWATER I. Plaza Alexis Nihon (935-4246) - "Hot Stuff": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. ATWATER II. Plaza Alexis Nihon (931-3313) - "Airport Concorde 79": 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15.

LA CITE III - "Frisco kid": 19 h 00, 21 h 05. LAVAL I. 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7770) - "Cyclone": 14 h 25, 18 h 05, 21 h 45.

OUTREMONT. 1248 ouest Bernard (277-4145) - "Le chine syndrome": 20 h 00. "Norma Rae": 22 h 00. PALACE. 608 ouest, Ste-Catherine (866-6901) - "Escape from Alcatraz": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 10.

Le Bateau-Théâtre l'Escale présente du 19 juin au 1er septembre une création québécoise d'Elizabeth Bourget avec: ROGER GARAND, BÉATRICE PICARD, Michele Craig, Jacques L'Heureux, Evelyn Régimbald, Linda Sorgini.

SUR SCÈNE

CAFF NELLIGAN. 550 est, Dorchester (288-9535) - "Septième ciel" de François Beaulieu, avec Daniel Dubouché et Lorraine Gagné. Ven: 20 h 30.

THEATRE DU MANOIR RICHELIEU, Pointe-aux-Lac. Lac Beauport (800-463-2222) - "Maman Lastiel" de Jean Barbeau. Jeu: 21 h 30.

LE CINÉMA PARALLÈLE 3682 St-Laurent, 543-4725. 20h. Actes de MARUSIA avec Gian Maria Volonte (Sel. 29e Festival de Cannes).

TÉLÉVISION

14.00 Bonjour madame. "Abi les enfants" avec Louise Champagne. "La famille et ses droits" avec Me Pierrette Moisan.

l'oeuvre du biologiste remarquable que fut Jean Rostand. 6 CBMT 10.00 A Thought for Today 10.05 Good Morning 10.15 The Friendly Giant 10.30 Mr. Dressup 10.35 Sesame Street 11.05 Weather Report 12.00 Place for People 12.30 Search for Tomorrow 12.30 Medicine Show 12.30 From Now On 14.00 The Edge of Night 14.30 Take 30 from 15.00 Afternoon Delight 15.05 The Law 16.00 Mr. Dressup 16.30 The Partridge Family 17.30 All in the Family 18.00 The City 19.00 The Mary Tyler Moore Show 19.30 Getting it Together 20.00 All in the Family 20.30 Front Page Challenge 21.00 John Alan Camera 21.30 Mind your Language 22.00 The Best of take 30 22.00 The Goodies 22.00 Family Feud 23.27 The City Tonight 23.45 The Horseman Riding by 24.45 Station Closing

sur La Place Folies des années folles Un music-hall dans le cadre du Festival des films du monde le 31 août à 21h entrée libre le Complexe Desjardins au coeur du nouveau centre-ville

LE TÊTE SUPER SHOW Frank Marino & Mahogany Rush Michel Pagliaro Leyden Zar Daniel Barbe Boule Noire Corbeau Samedi le 1er septembre à 14 heures.

6 prix de \$1 million offerts de 22h à 22h06 jours avant le tirage du 2 septembre Faites vite! Loto Canada La loterie nationale

Congrès de fondation de l'Union populaire

QUEBEC (PC) — L'Union populaire qui se propose de faire la lutte pour l'indépendance du Québec sur la scène fédérale, tiendra son congrès de fondation les 28, 29 et 30 septembre à Québec, afin de définir ses statuts, ses objectifs et son programme.

Le président de l'Union populaire, M. Henri Laberge, a indiqué hier que malgré les piètres résultats obtenus par son parti lors des élections fédérales du mois de mai (20 000 voix ou moins de 1% du vote populaire), ce dernier entend trouver sa place entre le Parti libéral, le Parti conservateur, le Crédit social de M. Fabien Roy et le Nouveau Parti démocratique.

Ce congrès devrait donc permettre à l'UP d'établir son orientation idéologique et d'écrire un nouveau programme à l'ère d'un nouveau président ainsi qu'un bureau national. M. Laberge n'a pu préciser combien de personnes assisteront à ce congrès mais a signalé que les 2 000 membres y seront invités.

M. Laberge sera candidat à la présidence et il est à prévoir, selon lui, qu'il ancien député créditiste de Champlain, M. René Matte, soit sur les rangs.

Plusieurs personnalités seront invitées à s'adresser aux congressistes, a dit M. Laberge, mais leurs noms ne seront dévoilés que dans quelques temps. D'autre part, M. Laberge estime que le Parti québécois va réaliser qu'il a commis une erreur en appuyant les créditistes de Fabien Roy, lors des élections du 22 mai et que la prochaine fois, il ne pourra que soutenir l'Union populaire.

«Le Crédit social est en voie de disparition. Tous les sondages prédisaient qu'il n'obtiendrait que 3% des votes mais l'arrivée de Fabien Roy et le coup de pouce du Parti québécois lui ont permis de se maintenir à 10%. M. Roy, qui a toujours été un fédéraliste, est neutralisé actuellement et il a dû décrire l'appui péquiste comme un boulet aux pieds.»

«Fabien va continuer de rester sur la clôture, tout en faisant quelques déclarations souverainistes», a affirmé le président de l'UP.

Faisant l'analyse de la situation politique, le chef de l'Union populaire a soutenu que son parti demeure la seule alternative pour les Québécois puisque le Parti libéral fédéral devra devenir centralisateur et outrance et se faire le champion de l'unité canadienne afin de regagner les faveurs de l'électorat au Canada anglais.

L'opposition de M. Trudeau au démantèlement de Loto Canada est typique de cette attitude selon M. Laberge.

De son côté, le Parti conservateur devra compter «sur le bon patronage bleu» pour tenter de se bâtir des assises au Québec», a-t-il ajouté.

M. Laberge a conclu en disant que l'UP se propose de combattre «ces partis étrangers au Québec».

AVIS PUBLIC

Monsieur DOMENICO MORRONE, homme d'affaires, domicilié au 4459, Première rue, Chomedey, Laval, Province de Québec.

Madame RACHELINA NICODEMO, ménagère, domiciliée au 4459, Première rue, Chomedey, Laval, Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que monsieur DOMENICO MORRONE et son épouse, Dame RACHELINA NICODEMO, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté légale de biens maintenant appelé «communauté de meubles et acquets», ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel que précisé dans un acte reçu par le notaire Gerardo Steiner, 800, Place Victoria, Suite 3304, Montréal, Province de Québec, le 9 août 1979.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour supérieure s'étant en pratique pour et dans le district de Montréal, Palais de Justice, Montréal, le 11 octobre 1979, à neuf et trente (9-30) heures de l'avant-midi ou aussitôt que cette requête pourra être entendue.

Montréal, le 8 août 1979.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-016, 418-792. ERIC M. SMITH, demandeur - vs - LOUISE PLANTÉ & JEAN-GUY PLOUFFE, défendeurs.

AVIS est par les présentes donné que MARIÉ HUGUETTE MICHELINE JOANNE ROBITAILLE, secrétaire, demeurant à 130 De La Barre, Apt. 1802, Longueuil, Québec, s'adresse au ministre de la Justice pour changer ses noms et prénoms pour MARIÉ HUGUETTE MICHELINE WANITA ROBITAILLE.

PRENEZ AVIS QUE M. Charles Quinn, Ste-Julienne, Cte. Montréal demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Édouard Quinn, Ste-Julienne, Cte. Montréal, le permis M-501289 D-001 qui détent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

AVIS est donné par ces présentes conformément à l'article 15710 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 29 juin, 1979 à LES SERVICES DE CREDIT ACCORD INC. de toutes les créances présentes et futures, payable à LES TISSUS DAYTEX L.TÉE.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SPORT FORGET INC. Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 890, boulevard des Seigneurs, Terrebonne (Québec).

AVIS est par les présentes donné que SPORT FORGET INC. la compagnie débitrice, a fait cession de ses biens le 28ème jour d'août 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11ème jour de septembre 1979, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre-officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Qué.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001005-796 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC & ALS

AVIS PUBLIC Monsieur DOMENICO MORRONE, homme d'affaires, domicilié au 4459, Première rue, Chomedey, Laval, Province de Québec.

Madame RACHELINA NICODEMO, ménagère, domiciliée au 4459, Première rue, Chomedey, Laval, Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que monsieur DOMENICO MORRONE et son épouse, Dame RACHELINA NICODEMO, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté légale de biens maintenant appelé «communauté de meubles et acquets», ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel que précisé dans un acte reçu par le notaire Gerardo Steiner, 800, Place Victoria, Suite 3304, Montréal, Province de Québec, le 9 août 1979.

Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour supérieure s'étant en pratique pour et dans le district de Montréal, Palais de Justice, Montréal, le 11 octobre 1979, à neuf et trente (9-30) heures de l'avant-midi ou aussitôt que cette requête pourra être entendue.

Montréal, le 8 août 1979. YANOFSKY KAHN DURAND MARCOVITCH & BRULL

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001003-791 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

M. Nicola Di Giandominico est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été laissée au bureau du Greffier à Terrebonne pour son intention.

Faute par M. Nicola Di Giandominico de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 2 août, 1979. Lucie Pléquin protonotaire adjoint

Me Lucien Lachapelle 5971 rue St-Hubert, Montréal

TRANSFERT DE PERMIS AVIS est donné que Monsieur Paul-Émile Emond, St-Eustache, Kamouraska, Qué. détent du permis D-500626, région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de JEAN-JACQUES DAGENAIS, 215 rang St-Régis, St-Roch de l'Achigan, Qué. région 8 conformément aux dispositions de l'article 2.591 du règlement 2.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE PRENEZ AVIS que la compagnie ALPHONSE BENOIT L'ITEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa chartre.

PRENEZ AVIS que NSP LIMITED, une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre selon les dispositions de la Loi des compagnies.

PRENEZ AVIS que Raynald Laporte, 41, Bième avenue, St-Ambroise de Kildare, Cte. Joliette, Qué. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour être autorisé à donner un service de remorquage pour le compte de Malo Transport (1971) Inc. permis No. 1463-V pour donner le service autorisé dans les clauses des permis et les volontiers rouliers demandent conjointement à être autorisés à utiliser les services du volutier remorqueur.

PRENEZ AVIS que M. Georges Henri Martel du 5111 rue Sherbrooke est, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à G.H. Martel Inc. du 5111 rue Sherbrooke Est, Montréal le permis RMS507498-11 qu'il détent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région #10. Conformément aux dispositions de l'article 2.591 du règlement 2. Le requérant demande la décision soit exécutoire immédiatement selon l'article 2.581.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001005-796 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

PRENEZ AVIS que la requérante, D. E. SIMMONS LTD., 1586, rue Bank, Ottawa, province d'Ontario, et au Québec à 200, rue St. Jacques, ouest, Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de demander le permis spécial suivant, pour 364 jours.

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE ROUTE RESTREINTE - VEHICULE SPECIAL POUR LE TRANSPORT D'AUTOMOBILES.

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrap. Rivière Beaudette et Pointe Fortune) à Montréal, mais seulement à Montréal Auto Auction de Ville St-Pierre et Chrysler Recon Centre de Ville St-Laurent, pour le transport d'automobiles et camions usagés par camions spécialement agréés à cette fin (auto carriers), le tout de points en Ontario, soit les comtés de Renfrew, Lanark, Frontenac et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, le tout restreint au transport pour le compte de commerçants de véhicules à moteur, et retour.

Restriction: Aucun véhicule ne doit peser plus de 3 000 kilogrammes et ne doit être âgé de plus de 21 ans.

Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec.

1ère publication: mercredi, le 29 août 1979. 2e publication: jeudi, le 30 août 1979. 3e publication: vendredi, le 31 août 1979.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-006297-798 CREDIT FONCIER FRANCO CANADIEN

PETER LANG

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

L'intimé, Peter Lang, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 10 octobre 1979 à 9:30 heures de l'avant-midi, salle 2.16 au Palais de Justice de Montréal, à Montréal.

Une copie de la requête en radiation d'une inscription hypothécaire, affidavit et avis a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1, est, rue Notre-Dame.

Faute par M. Nicola Di Giandominico de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 2 août, 1979. Me Simon Farley 255 ouest, St-Jacques Montréal, P.Q.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de personnes les créances, présentes et futures, de M. LAURENT VELLE INC., ayant sa principale place d'affaires à Ville d'Anjou, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 10 juin 1977, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 20 juin 1977 sous le numéro 2792059.

PRENEZ AVIS que Paquette Autos Inc., 295 Grande-Côte à St-Eustache, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis saisonnier, catégorie économique, dans le but de transporter un groupe de déficients mentaux de leurs résidences situées dans Ste-Thérèse, Blainville, Rosemère, Boisbriand, St-Eustache, Deux Montagnes, Ste-Marie et Pointe-Callumet se rendant à L'ATELIER PROTEGE POUR DEFICIENTS MENTAUX LA RUCHE INC. situé à St-Eustache Québec transport sera effectué jusqu'au 30 juin 1980 tel qu'il appert du contrat déposé au dossier de la Commission.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boulevard Charest, QUÉBEC.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-04-002246-792 DAME MARIA SAMARI

PANAGIOTIS KATSIMITSIRIS

AVIS AVIS est donné à l'intimé, Panagiotis Katmitsiris, qu'une requête pour garde d'enfants sera entendue le 16 octobre 1979. Une copie de ladite requête a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 28 août 1979. Ronald Chassé, P.A.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-013492-796 G.R. RESTAURATION INC un corps politique légalement constitué ayant son siège social et principale place d'affaires au 5910 Boulvar, dans la Ville de Brossard, District de Québec.

REINHART GRAF, INGID GRAF, DAME GERTRAUD GRAF épouse d'INGID GRAF et BRIGITTE GRAF, Allemande d'Ouest.

DEFENSEURS conjointement et solidairement PAR ORDRE DE LA COUR: LES DEFENSEURS REINHART GRAF, INGID GRAF, DAME GERTRAUD GRAF épouse de Alfred Seibold, et BRIGITTE GRAF sont priés de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration et Bref ont été laissés pour eux au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue St-Antoine, et de plus, prenez avis qu'un acte de votre assignation et de l'émission d'une comparution ou à une contestation durant un délai indiqué plus haut, la partie demanderesse peut ainsi procéder par défaut et un jugement lui sera accordé sans que vous soyez avisé.

MONTRÉAL, ce 24 août, 1979. Lucie Pléquin protonotaire adjoint

Me Lucien Lachapelle 5971 rue St-Hubert, Montréal

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-079644-781 TERRENCE (TERRY) CHOULES,

GLENDA NOLAN,

AVIS AVIS est donné à l'intimé, Glenda Nolan, Madame GLENDA NOLAN, Madame PRENEZ AVIS que le 28 mai 1979 un jugement conditionnel de divorce a été prononcé par l'Honorable Yvan Macerota en faveur de Terrence (Terry) Choules.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal, et à compter du trentième jour de la présente publication une requête pour obtenir un jugement irrévocable de divorce sera présentée.

MONTRÉAL, ce 18 juillet 1979. SYLVESTRE COHEN, BRISSON, DUPIN & CHARBONNEAU, avocats 2383, rue Grand-Trunk, Montréal, Qué. H3K 1M6 Tel. 933-8432 Procureurs du requérant

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Me Lucien Lachapelle 5971 rue St-Hubert, Montréal

PRENEZ AVIS que le requérant Réjean Modère s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques étou semi-remorques vidées ou chargées en possession légitime de la compagnie R. MARTEL EXPRESS LIMITED, détenteur du permis no. 20426-V et ce sur toutes et chacune des clauses, ladite compagnie R. MARTEL EXPRESS LIMITED fait une demande de permis de courtoir réciproque.

PRENEZ AVIS QUE Guy Dumas, Sherbrooke, Co. Sherbrooke demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gilles Labbé, St-François, Co. Sherbrooke le permis M-508286-001 qui détent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-847-79 ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 138 C.p.c.)

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-014192-791 LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES ENTREPRISES IMC LTEE

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal, et à compter du trentième jour de la présente publication une requête pour obtenir un jugement irrévocable de divorce sera présentée.

MONTRÉAL, ce 18 juillet 1979. SYLVESTRE COHEN, BRISSON, DUPIN & CHARBONNEAU, avocats 2383, rue Grand-Trunk, Montréal, Qué. H3K 1M6 Tel. 933-8432 Procureurs du requérant

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

L'intimé, M. Ernest COTÉ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 28 août 1979. ARMAND BEAULIEU registreur

PRENEZ AVIS QUE Guy Dumas, Sherbrooke, Co. Sherbrooke demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gilles Labbé, St-François, Co. Sherbrooke le permis M-508286-001 qui détent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-847-79 ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 138 C.p.c.)

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-014192-791 LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES ENTREPRISES IMC LTEE

AVIS DE SOIXANTE JOURS Avis est donné à la dédicte Les Entreprises IMC Ltée qui l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1004A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal, et à compter du trentième jour de la présente publication une requête pour obtenir un jugement irrévocable de divorce sera présentée.

MONTRÉAL, ce 18 juillet 1979. SYLVESTRE COHEN, BRISSON, DUPIN & CHARBONNEAU, avocats 2383, rue Grand-Trunk, Montréal, Qué. H3K 1M6 Tel. 933-8432 Procureurs du requérant

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

REGISTRATEUR DE DEUX MONTAGNES

Mes Legault & Dauphin avocats, 3380 rue Notre-Dame, ste 1, Lachine, P.Q. dossier: 3253

CAUDA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE

NO: 700-05-001004-799 FIDUCIARIES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

LES CONSTRUCTIONS FARANO INC. & ALS

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 27 août 1979, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

- 1. Modification au règlement 1920 concernant le zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villieray, déjà modifié.
2. Modification au règlement 2875 concernant le zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph, déjà modifié.
3. Modification au règlement 2876 concernant le zonage du quartier Rivière-des-Prairies, déjà modifié.
4. Modification au règlement 3955 concernant le zonage des quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Mont-Royal, déjà modifié.
5. Modification au règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

- a) Garderie La Ruche Hochelaga Maisonneuve Inc. - garderie de jour - 1691, boulevard Pie-IX.
b) Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec - école primaire - 5927, rue Boyer.
c) Garderie St-Jacques Ltée - garderie de jour - 2005, rue Victor Doré.
d) Centre hospitalier Sainte-Jeanne-d'Arc - modification au bâtiment - 3570 et 3590, rue Saint-Urbain.
e) Corporation d'Hébergement du Québec - foyer pour personnes âgées - côté est de la rue Chatelein, au sud de la rue Bélanger.
f) Corporation d'Hébergement du Québec - centre d'accueil pour personnes âgées - côté sud de

Sorel: on négocie enfin

Après quelques semaines d'interruption, les négociations ont repris et semblent aller bon train aux compagnies Atlas Steel et Fer et Titane dans la région de Sorel.

Selon le directeur de grève aux deux endroits, M. Jean Hardy, « il est trop tôt pour parler d'ententes mais on peut dire que la négociation proprement dite a enfin commencé ».

Aux aciéries Atlas, les pourparlers ont débuté hier mais ceux en cours chez Fer et Titane durent depuis vendredi dernier et à moins d'incidents de parcours, devraient se poursuivre aussi intensément.

De son côté, la CSN annonçait hier la signature d'une nouvelle convention collective entre 93 de ses membres et la compagnie Sidbec-Feruni, de Contrecoeur. Les syndicats avaient voté pour la grève il y a deux semaines mais n'auront pas débrayé en fin de compte. Ils bénéficieront d'augmentations successives de 80, 55 et 50 cents au cours des trois prochaines années ainsi que d'améliorations diverses de leur convention collective en ce qui a trait aux clauses d'absences syndicales, de sécurité-santé, d'assurance-maladie et de vacances.

Pionner-II: l'énigme d'Iapetus élucidée ?

MOUNTAIN VIEW, Californie (AP) — Alors que Pionner-II arrivait à moins de 2,4 millions de kilomètres de Saturne, hier, les chercheurs étudiaient les données transmises par la sonde, tentant d'élucider le mystère de deux des satellites de la planète qui ne ressemblent à aucun autre corps céleste du système solaire.

La sonde inhabitée, qui poursuit sa course fulgurante à 33,700 km-h doit s'approcher demain à moins

de 20,836 km de Saturne. C'est la première sonde envoyée par l'homme vers la planète lointaine aux reliefs dorés et aux mystérieux anneaux.

Les chercheurs de la NASA ont reçu mercredi des renseignements sur le satellite Iapetus, après le passage de la sonde à 1,036 million de km de l'étrange « lune » de Saturne. Iapetus, dont le diamètre est d'environ 1,500 km est un astre très sombre dans sa partie exposée vers la Terre, et très brillant sur l'autre face.

Neuvième des dix satellites de Saturne, il constitue une « énigme particulière », estime M. Dale Cruikshank, de l'université d'Hawaii. « C'est apparemment un cas unique dans le système solaire ».

« Il est presque exactement divisé en deux, situation remarquable que personne ne comprend vraiment bien », précise M. David Morrison, un autre chercheur de la même université.

Selon M. Cruikshank, les télescopes terrestres ont permis

de découvrir que la face brillante du satellite est gelée ou recouverte d'une couche de glace, et les recherches récentes ont permis de suggérer que la face sombre est semblable à notre lune terrestre.

Mais on ignore encore la constitution même du satellite: est-il un corps céleste semblable à la Lune et couvert de glace (sur une face), ou un corps céleste ressemblant à de la glace et couvert de poussière lunaire?

M. Cruikshank ajoute que

Pionner-II n'est pas en mesure de répondre à toutes ces questions, mais permettra de compléter les recherches en particulier si la surface brillante du satellite est une couche de glace ou une couche de neige gelée.

Cette neige serait soit répandue sur la surface par un processus encore ignoré, soit le résultat d'un bombardement constant de météorites détruisant une couche de glace existante.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
 • Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
 • Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
 • Minimum: 2 parutions

Nous acceptons

 Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
 Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons

 Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
 • Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES
 heures de tombées 10 h 30 le jour précédent pour publication le lendemain.
 Pour publication le lundi, avant 3 h 30 le vendredi.
 (ces heures sont aussi valables pour les annulations et les corrections). J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N. 3955 St-Kevin, nouveaux 2 1/2, 3 1/2 équipés, garage ascenseur, 731-6083, 738-5850. 11-9-79

N.D.G., grands 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, repeints, équipés, ascenseur, 488-9723 — 738-5850. 11-9-79

C.D.N. 5820 Place Decelles, 3 1/2, chauffé, eau-chaude, réfrigérateur et cuisinière, libre immédiatement, \$205.00 par mois, 738-5102. 01-09-79

C.D.N. Grand 3 1/2, soleil, propre, immédiatement, 3520 Édouard-Montpetit app. 202, Conciergerie ou jour: 636-7148, 351-2872, prix \$250.00, garage disponible. 06-08-79

Côte des Neiges, Jean-Brillant près Victoria, 2 1/2 meublé au sous-sol. En semaine après 18 heures: 737-7476. 4-9-79

OUTREMONT, 5 1/2, 1350 Lajoie, \$323, chauffé, poêle, réfrigérateur, libre maintenant, jour 935-2571 poste 28, soir: 279-1168. 5-9-79

WESTMOUNT, grand 5 1/2, rue tranquille, près d'un parc, \$325. 484-5791, 933-4861. 4-9-79

AHUNTSIC, grand 2 1/2 moderne, meublé ou non. 387-3390, 387-5606. 6-9-79

C.D.N., 3280 Goyer, grands 3 1/2, 4 1/2, 1/2 mois gratuit. Immeuble reconstruit en 1978. Poêle-réfrigérateur, tapis mur à mur. Banderie, conciergerie. Tél.: 731-1026 après 18 h. 1-9-79

C.D.N., 3452 Van Horne, très beau 6 1/2, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, \$300, par mois, occupation immédiate, 733-2239. 4-9-79

CENTRE-EST, 1 1/2 et 2 1/2, entièrement meublé, impeccables et tranquilles. À partir de \$155. 844-6195. 8-9-79

ST-LAURENT, sous louer, immeuble récent, insonorisé, piscine, électricité et chauffage inclus, \$275. Jour 873-2098, Soir 661-8289, Francine. 1-9-79

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

Du soleil pour l'hiver, Port au Prince — DELMAS, logement (chambres, salon, cuisine, verandas, piscine) quartier résidentiel, maison tranquille, location semaine ou au mois. Disponible janvier 80 à mai 80. (Références requises) Prix abordables. 683-7089. 4-9-79

AIDES DOMESTIQUES

PERSONNE RESPONSABLE, ne fumant pas, pour garder filleule de 1 1/2 an, 2 1/2 jours par semaine, références nécessaires, salaire à discuter, 737-3428. 4-9-79

GARDIENNE demandée afin de s'occuper durant le jour d'un bambin de 4 mois et de sa soeur au retour de l'école (4 h 30), du lundi au vendredi, légers travaux ménagers, quartier N.D.C., 488-0932. 4-9-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avez aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ENSEMBLE de salon, lit 54", stéréo, verrerie, téléviseur 12", meuble pour maquillage, 524-6176 de 5 h à 10 h. 1-9-79

ENSEMBLE de salon, provincial français, blanc et or, 1 divan velours or, 2 causeuses vertes olive, 1 table de centre, 2 tables rondes avec dessus marbre, 2 lampes, le tout \$3,000. 663-2400 4-9-79

ANTIQUITÉS

DES centaines de vieux meubles tous découpés, cirés, aussi beaucoup de bibelots anciens, remplis d'abaïnes, tous les jours de 12 h à 18 h, jeudi et vendredi jusqu'à 20 h, 3910 boul. St-Laurent, 843-5477. 4-9-79

LUNDI, 3 septembre, 11 heures à m. Résidence de Julien Lefebvre, 1261 Chemin St-Louis (route 236 Est) à Beauharnois. Encanteur bilingue, 429-4489. 4-9-79

Achetez antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 668-3879. J.N.O.

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES

Couvre lits, rideaux, coussins, chemises, etc. En lin, soie.
738-7378
 4-9-79

APPARTEMENTS À LOUER

BANCS asseaux (2), bonnetières (4), laves mains pas cher, grandes tables en pin, 137 rue Principale, Lachute, 1-(514)562-6983. 4-9-79

ANTIQUES maisons en pièces sur pièces, démantelées et numérotées, prêtes à reconstruire, 1-514-479-8594, M. Laframbiose. 6-9-79

ARTICLES À VENDRE

WESTMOUNT, vendons contenu de maison de 12 pièces, incluant vente de garage, ouvert tous les jours de 9h à 21h. 45 Aberdeen Ave. 3-9-79

COMMUNE 23 1/2" X 15 1/2" X 57", 5 tiroirs, très propre, \$40. — 3 chaises de cuisine en bois \$60. — Fournaise en fonte, par sections, chauffage au bois, 24" de haut X 45" diamètre, avec assiette, peut chauffer réservoir d'eau, \$100. — Moteur de fournaise reconditionné \$10. — Costume de moto-neige pour homme, fraîchement nettoyé, grandeur 36 avec mitaines et bottes pointure 8. 523-1623. 1-9-79

AUTOS À VENDRE

MERCEDES 300-D, 1977, 43,000 miles, gris métallique foncé, tout ouvrant, voiture de directeur d'entreprise, condition immaculée, bon prix, jour 384-0404. 4-9-79

BICYCLES-MOTOS À VENDRE

HONDAMATIC, 1977, 750, 1,000 miles, vente cause maladie, en parfait ordre, 667-1855. 4-9-79

BUREAUX À LOUER

QUÉBEC, 1192 des Érables, magnifique bureau pour profession libérale, 540 pi.ca. libre immédiatement, tous offre raisonnable acceptée, (418) 681-6033 entre 9h et 16h. 3-9-79

PRES DU METRO BERRI, grand 8 1/2 chauffé, avec entrée privée, magnifiques boiserie originales et multiples portes avec vitres de couleurs plombées, 940 est St-Joseph (Mentana) — d'urgence de location — libre — Dr Vermette, 288-2213. 8-9-79

CHALET À LOUER

QUÉBEC, avocats, notaires, bureaux de 400 à 4000', édifice de béton, ascenseur, air climatisé, stationnement, situé carré Jacques-Cartier, face projet Bibliothèque municipale, à proximité du nouveau Palais de Justice, soyez prévoyant avant que la demande soit trop forte, prix compétitifs, (418) 529-2934. 24-9-79

EN FACE du Musée des Beaux Arts, prestigieuse complexe, 5,000 pi. ca. ou moins, 849-5653 1-9-79

LIBRE immédiatement, St-Hubert & Jarry, près du métro, très beau bureau pour profession libérale, 675 pi. ca. environ, 739-0878. 4-9-79

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Vacances-repos. Luxueux Bavaoises, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain jeu. Semaine. (Aussi semaine saison: SKI) 727-9841, (819) 326-5836. J.N.O.

VAL-MORIN, bord du lac, maison Canadienne 9 pièces, idéale pour ski de fond, 352-5504. 3-9-79

LAC L'ACHIGAN, 211 boulevard L'achigan, 60 kilomètres de Montréal, près de monte-pente, bord du lac, 4 chambres à coucher, chauffage central, eau chaude, téléphone, 1er novembre au 1er avril, \$1,500. 738-2575, 1-563-2418. 1-9-79

LAC L'ACHIGAN, 205 boulevard L'achigan, 60 kilomètres de Montréal, près de monte-pente, bord du lac, 4 grandes chambres à coucher, chauffage central, eau chaude, téléphone, 1er novembre au 1er avril, \$1,500. 738-2575, 1-563-2418. 1-9-79

STE-AGATHE, luxueux chalet, foyer, tapis, vue panoramique, saison 15 octobre au 15 avril, 326-5504 ou 277-3169. 3-9-79

ST-JEAN DE MATHA: 3 chambres, 2 salles de bain, foyer pierre, tout confort, très calme, plusieurs pistes de ski de fond dans la région, novembre à mai, 273-0203. 1-9-79

VAL-DAVID, luxueux chalets neufs, proximité pentes ski, 3 et 6 chambres, foyer pierre, cuisinière, réfrigérateur et lave-vaisselle, neufs, Sauna, stationnement privé, 527-5903, 525-0962. 1-9-79

VERMONT, Jay Peak, maison de ferme rénoverée, 4 chambres à coucher, foyer, bois fourni, idéal pour ski de fond et ski alpin, saison \$1,800, plus chauffage, 279-1929. 1-9-79

CHALET À LOUER OU À VENDRE

Nouveau Condominium villégiature
CHALET À LOUER OU À VENDRE
MONT ORFORD
JOUR - SEMAINE - MOIS - SAISON
 Piscine chauffée, tennis, lac de baignade sur les lieux. Golf et équitation dans le Parc du mont Orford. Le grand lac Memphrémagog est à 4 milles. Le mont Orford à 3 milles du village.
 SORTIE 118 AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST À GAUCHE DIR. CHERRY RIVER.
INF. 819-843-1616
 1-9-79

CHALET À LOUER

STE-MARGUERITE DU LAC MASSON, 3 chambres à coucher, foyer, tout équipé, \$2,400.00 1-228-3189, 272-0407. 4-9-79

COURS PRIVÉS

GO TRAVEL
735-4526
 FORMONS ET REMUNÉRONS AGENTS DE VOYAGES
 5-9-79

GARDERIE

GARDERAI enfants à la semaine, 273-5925, Outremont. 4-9-79

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

ESPACE à louer
 Ste-Catherine Est, en face de Dupuis & Frères, nous subdiviserons et rénovons pour locaux conviviaux, appelez Mme Koffler
937-1519
 4-9-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO à queue, 5'4", noir, marque Kimbal, 2 ans d'usage restreint, demande \$4,500. Jour 873-2508, soir 284-1737.

RECHERCHE piano Steinway, approximativement 6 à 8 pieds, 342-3285. 4-9-79

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2
 incluant taxe d'eau et électricité!
 • climatisation
 • tapis mur à mur
 • cuisinière et réfrigérateur
 • système anti-vol
 • piscine et sauna
 • terrasses paysagées sur le toit
 visites de 11h à 21h
 fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire
 angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226
 1-9-79

LOGEMENTS À LOUER

AVENUE Des Érables, Québec, 4 1/2, 5 1/2, chauffés, en cours de rénovation, (418) 647-1836, du mardi au vendredi le jour. 4-9-79

VIU-QUEBEC, 7 1/2, rénové, foyers, 3 chambres à coucher, partiellement chauffé, \$550.00 par mois, libre 1er octobre 79, appelez après 18h, (418) 694-0930. 1-9-79

MONTREAL-NORD: 5 1/2 chauffé, à sous-louer ou louer, avec stationnement, \$260, par mois, 323-6690. 4-9-79

OUTREMONT, 6 1/2 pièces, garage possible, \$250, non chauffé, 270-2465. J.N.O.

ST-DENIS, chauffé, bas, 3 1/2, tapis mur à mur, entrées lavetise sècheuse, métro Jean-Talon, stationnement, \$200. Entre 13 h et 20 h, 279-7649. 1-9-79

3 1/2 neuf, semi-détaché, maison de campagne, bord de l'eau, 1 mille de Transcanadienne, personne seule, tous compris, St-Hilaire. Faut voir! 464-2185 4-9-79

GARDIENNE affectueuse, sympathique et responsable pour Marie-Eve (3 ans) et Etienne (5 ans) à son retour d'école à Outremont. 4 à 5 jours par semaine de 8:30 à 17:30. Références. 733-4068 ou 455-3941. 5-9-79

GARDIENNE pour venir garder à domicile 2 jeunes enfants, secteur Outremont, références requises, bon salaire, 272-0402. 4-9-79

GARDERIE végétarienne langue française, enfants de 2 à 5 ans, 7 am - 5 pm, \$40, par semaine. Centre-ville, 843-6378. 4-9-79

LOGEMENTS À LOUER

QUARTIER LATIN, magnifique 5 1/2, environ 100 pi. ca., entièrement rénové, rendez-vous, 656-3340. 1-9-79

MAGASINS À LOUER

2 EMPLACEMENTS: l'un pour bureau, l'autre pour magasin, 1198, et 1200 rue St-Hubert, près de l'UQAM, nouvellement aménagés, 481-8647. 1-9-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, magnifique maison à louer, libre immédiatement, prix \$1,000.00 par mois, inf.: jour 849-6186, soir, 735-6810. 17-9-79

ST-BRUNO, beau et grand split-level, garage, foyer, salle familiale, 2 salles de bain, occupation immédiate. 653-3863. 28-8-79

VILLE MONT-ROYAL, rue MacNaughton, charmante maison de 6 pièces en excellent état, 3 chambres à coucher, foyer naturel, garage, magnifique jardin, \$700, par mois, MME JOCELYNE G. LAMBERT 737-5645. 731-6817. FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE, courtier licencié, 731-6817. 1-9-79

LONGUEUIL: Tapis mur à mur, près de CTCUM, très luxueux split-level, références exigées, pas d'enfants, libre immédiatement, \$375, par mois, 679-0093. 4-9-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

Voici une excellente occasion pour
— TRADUCTEURS
— BUREAUX DE TRADUCTION
 qui cherchent à s'établir à Toronto.
 Écrivez à C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1, dossier C-286. 7-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

JE CHERCHE commis-vendeur(euse), bilingue, pour galerie d'art, expérience de la vente. S'adresser Denis Blais 849-8243 entre 13 h et 17 h. 1-9-79

ÉCOLE Armen-Québec, demande pour septembre 1979, un professeur de français langue première, pour la 3e année, avec expérience et qualifications légales d'enseignement au Québec. Spécialisation en arts plastiques au niveau de l'élémentaire préférée. Communiquer 342-2082 entre 10 h am et 5 h pm. 5-9-79

D'OUTRE MER, Salaire haut, travaillant pour compagnies américaines d'outre-mer, sans regard à l'âge ou au sexe. Pour exemple: ouvriers de construction, plombiers, menuisiers, opérateurs d'équipement, mécaniciens, lineman, ingénieurs, habileté dans champs à pétrole et industrie minière, électroniques, techniciens comptabilité, personnels de ventes, secrétaires, gens de métiers, personnels de santé sociale et plusieurs autres. (Entraînement compris). Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario. 1-613-938-1323. Sur rendez-vous seulement. 1-9-79

LOGEMENTS À LOUER

PIEDMONT, près du Mont Olympia, 40,000 pieds chacun, chemin pavé, 25c le pied carré, tel: le jour: 874-3481, le soir: 1-227-3058, 1-224-5890. J.N.O.

CANTONS DE L'EST, route St-Benoit du lac, 3 milles de Magog, magnifiques terrains boisés, 1 acre et plus, à partir de \$5,000.00, développement résidentiel. Magog: 843-8003, après 18 h. 4-9-79

TERRES À VENDRE

À OKA, terre à vendre de 57 arpents, formée surtout d'une érabière, 479-6686. 4-9-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OTTERBURN: Grand terrain 90 x 180 avec bungalow — 6 belles pièces — poêle — four — lave-vaisselle encastrés — inclus — réduit \$39,500.00 ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 1-9-79

AHUNTSIC, cottage, 3 chambres, cuisine, salon, salle à manger, salle de séjour avec foyer. Piscine chauffée. Prés écoles et de tous les autres services. Libre début septembre. Prix de demande: \$96,000, tél.: 387-9335. 4-9-79

RIVE-SUD, Richelieu, bungalow pierre & brique, 3 chambres à coucher, chauffage électrique 200 ampères. Sous-sol fini, garage, terrain paysagé, taxes minimales. Particulier. Faut voir, 658-2562. 1-9-79

ST. HILAIRE, Bord du Richelieu, bungalow tout brique 4 pièces, garage attaché, terrain 8,684 pieds carrés, libre immédiatement, \$45,000.00. Berthe Caron, 653-1576 653-7063, Gisèle Morgan 653-1576 653-9610. COMPAGNIE TRUST ROYAL. COURTIERS 1-9-79

ST-HILAIRE: Superbe propriété entrée split — 6 grandes pièces ensoleillées — chauffage électrique — foyer — grand terrain — négociable — taxes raisonnables. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 4-9-79

St-Lambert, nouveau sur le marché Bungalow surélevé, situé dans un croissant, 4 ch. à coucher, salle familiale avec foyer naturel, garage, jardin, maison impeccable, Jeannette Laplante 735-6381, 672-1576. Fiducie du Québec, courtier 1-9-79

ST-MATHIEU DE BELOELT: En campagne — 20 minutes de Montréal — canadienne 6 pièces — piscine creusée — garage — 1 argent — taxes basses. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 4-9-79

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L 1K4, 2 hres à 7 hres. 524-3852. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Augmentez vos revenus en offrant des obligations d'Épargne du Canada à temps partiel. Expérience utile mais non-nécessaire puisque nous offrons un entraînement professionnel. Appelez M. Renaud: 861-3831. GREENSHIELDS Incorporée. 1-9-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 11%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement. Jour ou soir, tél.: 729-4332. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski, 2 arpents, \$5000/5 arpents, \$9,500. Conditions faciles. Frais virés. 1-(514)-297-3163. 5-9-79

L'enquête à Laval Aubry ne veut répondre qu'à Me Lacoste

par Bernard Morrier

Dans le cadre de l'enquête sur l'administration de la Ville de Laval, le conseiller municipal et membre du comité exécutif, M. Pierre Aubry, imprimeur de son métier et président de A.D.V. Inc., s'est adressé hier à la Cour supérieure afin d'obtenir l'émission d'un bref d'évocation interdisant formellement aux commissaires chargés de cette enquête de l'interroger à leur guise.

M. Aubry demande que ce soit plutôt l'un des procureurs de la commission, Me Paul Lacoste, qui soit le seul autorisé à l'interroger.

Cette commission siège à huis clos depuis deux jours, en attendant ses audiences publiques prévues dans quelques semaines. M. Aubry, qui y avait été convoqué comme témoin depuis mercredi, avait toujours été interrogé par Me Lacoste, du moins pour la première partie de son témoignage.

Après un ajournement, M. Aubry a été interrogé par le président de la commission, Me Alain Brabant. Lorsque Me Claude Milette, substitut permanent du procureur général et procureur auprès de la même commission, a voulu l'interroger, le conseiller municipal s'y est opposé, par la voie de son procureur.

La requête à la Cour supérieure reprend le même argument qui fut soumis à ce mo-

ment, soit que la simple décence et les règles usuelles utilisées, tant devant les tribunaux que les autres commissions d'enquête ayant eu droit de cité au Québec depuis quelques années, exigent qu'un témoin ne soit interrogé que par un seul avocat.

Si tel n'est pas le cas, mentionne encore la requête, les témoins appelés à déposer devant de telles commissions d'enquête se trouveraient aux prises avec de véritables techniques d'inquisition.

Devant cette objection, Me Brabant avait interrompu l'interrogatoire, afin de donner le temps au témoin de soumettre son cas à la Cour supérieure, mais il avait fixé à hier la reprise du témoignage.

Comme cette décision va à l'encontre du désir de M. Aubry, ce dernier souligne la Cour supérieure que Me Brabant a, soit excédé sa juridiction, soit entériné une procédure entachée d'irrégularités graves, de telle sorte qu'il y a lieu de croire que justice n'a pas été ou ne pourra pas être rendue.

Consul français

PARIS (AFP) — M. Pierre Guérand, consul général de France à Edmonton, vient d'être nommé en consul de Toronto.

La nouvelle a été confirmée hier par un décret paru au Journal officiel, à Paris.

Le conflit de Nacan: un drôle d'épilogue

par Louis-Gilles Francoeur

Après 15 mois d'un conflit fertile en incidents de toutes sortes, le travail va finalement reprendre la semaine prochaine à l'usine de la société Nacan, de Boucherville.

Le président du syndicat des employés, M. Robert Forest, accueille la fin de ce conflit avec « toute la satisfaction de la victoire » même si le règlement intervenu le laisse aux prises avec une suspension de six mois, entérinée — fait assez rare — par son assemblée générale de 40 membres.

La suspension du président du syndicat constitue toutefois elle aussi une demi-victoire car M. Forest avait été congédié en bonne et due forme pendant ce conflit aux multiples incidents et dont l'épilogue aura été digne du reste. Qu'on en juge: les deux parties, qui avaient en mains une convention complète depuis le début de juin, sont restées à se regarder pendant tout ce temps pour un maigre dédommagement de \$5.000 réclamé par l'employeur en compensation pour un ralentissement de travail.

Nacan, qui exploite une usine où l'on fabrique notamment les colles Lepage, est une filiale de la puissante multinationale Unilever, une des 20 plus grandes du genre dans le monde.

Les \$5.000 réclamés par la compagnie constituaient en soi un repli patronal important car l'employeur réclamait à l'origine un montant de \$96.000 pour le ralentissement de travail qui a précédé la grève. Mais l'employeur exigeait aussi que le syndicat reconnaisse avoir causé des pertes financières à cette entreprise, ce qu'il a refusé jusqu'à la fin.

Ces \$5.000, qui paralysaient la négociation du protocole de retour au travail depuis juin, ont finalement été échangés contre la promesse syndicale d'un abandon des poursuites pénales contre cette entreprise, où un enquêteur gouvernemental a constaté la présence de « scabs » à un certain moment du conflit.

Quant au président du syndicat, la compagnie a finalement accepté de transformer son congédiement et celui d'un autre syndiqué en des suspensions respectives de six et deux mois. Le syndicat et la CSN ont décidé qu'il leur en coûterait moins cher de payer leur salaire à ces deux personnes que de poursuivre pour cette seule raison un conflit déjà fort coûteux.

Le conflit de la Nacan a débuté le 23 juin 1979. Il impliquait 45 syndiqués, qui venaient de se désaffilier de l'Union internationale des produits chimiques, section locale 965, parce que cette union venait de rejoindre les rangs des Teamsters, une organisation en voie de se constituer progressivement en centrale rivale du Congrès du travail du Canada.

« Nous avons véritablement fait nos six premiers mois de grève rien que parce qu'on portait sur nos documents les trois lettres CSN et qu'on bénéficiait pour une fois de véritables services de négociation », explique le président suspendu, M. Forest. Ce dernier ajoute que la compagnie a dû à un certain moment « modifier sa représentation à la table des pourparlers tant les premiers représentants patronaux ne pouvaient se faire à l'idée de nouveaux vis-à-vis ».

« Quinze mois, c'est dur. Mais on a appris beaucoup de choses. Les gars se disaient qu'à 45, on ne pourrait jamais passer au travers. Mais quand on regarde ça aujourd'hui, on se rend compte que la CSN nous a donné \$175.000 en fonds de grève et en services divers. Nous savons désormais ce que c'est que la solidarité avec les autres. Et en plus, les syndicats et les fédérations nous ont versé \$40.000 en dons de toutes sortes. Les gars sont bien conscients qu'ils ne pourront jamais remettre cet argent avec leurs petites cotisations. Ce qui fait que tout le monde reçoit ici depuis 13 mois environ \$100 par semaine », commente M. Forest.

En plus des poursuites, sur lesquelles les deux parties ont finalement décidé de passer l'éponge, ce long conflit a donné lieu à plusieurs incidents parfois violents. Quatre syndiqués devront comparaître cet automne devant une cour criminelle mais ils sont assurés par le protocole de retour au travail de retrouver leur emploi s'ils sont éventuellement condamnés.

La CSN et le syndicat, qui ont visé l'employeur par un boycottage des produits Lepage, se sont aussi plaints à plusieurs reprises des tactiques de l'agence de sécurité NAC, dont les services ont été retenus par Nacan. Notamment, le groupe syndical s'en est pris à l'escorte fournie aux « scabs » et il a déploré un certain nombre d'accrochages sur les lignes de piquetage. Le syndicat s'est aussi plaint amèrement des escortes fournies par la police à ceux qui franchissaient les lignes de piquetage et aux camions, qui écoulèrent la production de l'usine.

Mais les trois enjeux du conflit, soit l'ancienneté, la sécurité-santé et les assurances, se sont finalement transformés en gains importants pour les syndiqués, lesquels rentreront au travail la semaine prochaine. Alors qu'il n'y avait « rien » dans l'ancien contrat de travail sur l'ancienneté et la sécurité-santé, la nouvelle convention établit des règles assez semblables à ce qui a cours ailleurs aujourd'hui. Quant au régime de retraite, les versements de l'employeur ont doublé et les années de service des plus âgés ont été rachetées à un taux fort avantageux. Les grévistes bénéficieront aussi d'une augmentation de 28% de leurs salaires, répartie sur trois ans.

Enfin! De l'intérêt quotidien encaissable chaque mois.



«Le Calculateur»^{MD}

offert
seulement
par la
Banque
Royale.



BANQUE ROYALE

